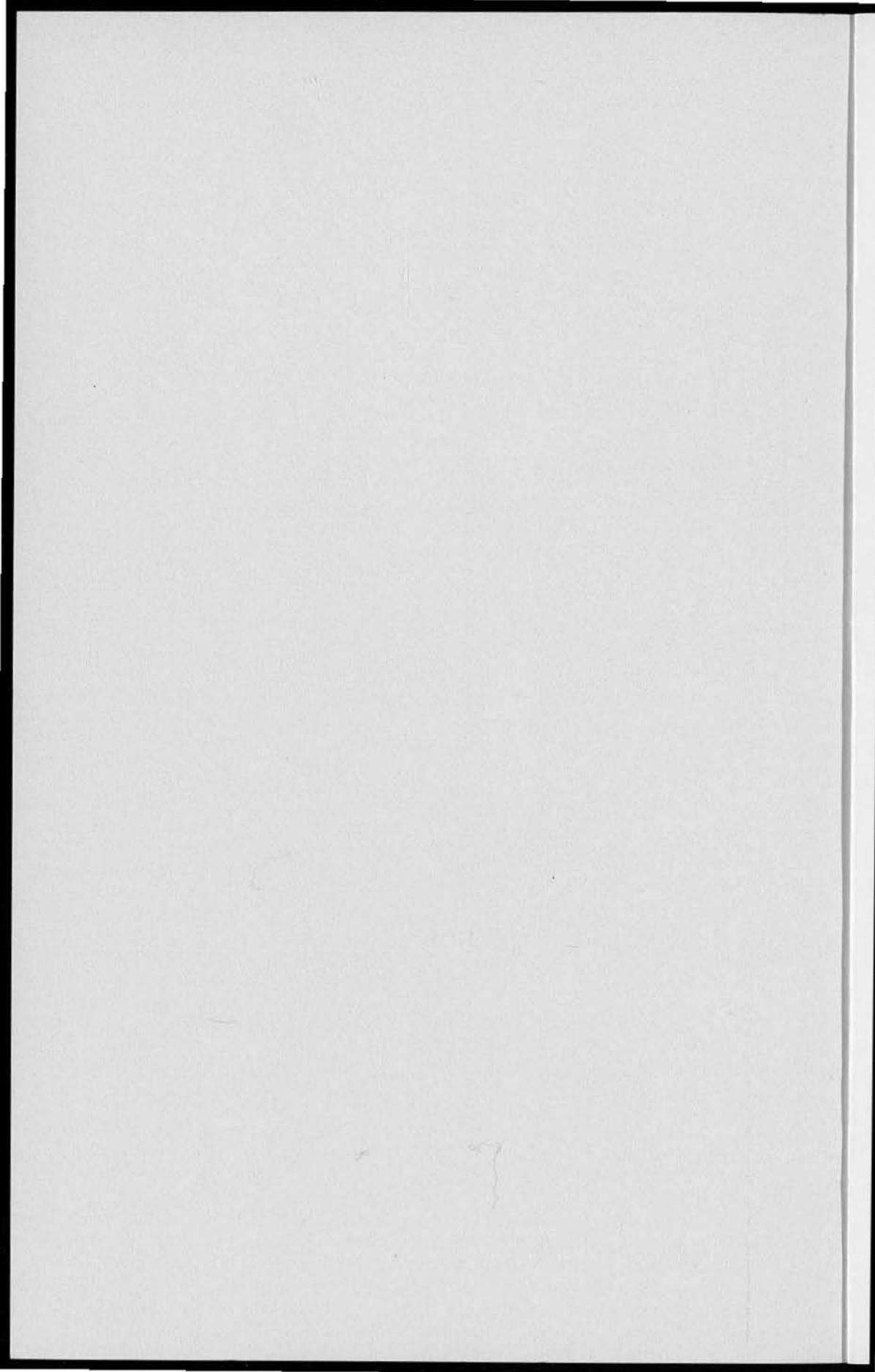




REVUE DE LA
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE
ET DES AMIS
DU MUSÉE DE BINCHE

N° 18 — 2002

LES CAHIERS BINCHOIS



AVANT-PROPOS



Voici le CAHIER BINCHOIS N° 18.

Il comprend cinq études inédites dues à des Binchois érudits de notre cercle.

La première étude, consacrée aux doyens de Binche de 1150 à nos jours, est le produit de longues et savantes recherches du Chanoine Albert Milet.

La deuxième étude, signée par Etienne Piret, Echevin de la Culture, raconte la prise de Binche par les troupes françaises du duc d'Enghien en 1643 et les conséquences de la défaite de Rocroi sur une ville frontière en Hainaut.

La troisième, due à Michel Révelard, Directeur du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche, a trait à la vie sociale et économique à Binche à la fin du XVIII^e siècle.

Pour terminer, la quatrième et la cinquième sont deux recherches personnelles d'Alain Graux :

- Les métiers des "fèvres" à Binche ou la transformation des métaux.
- Le "Grand Salon" ou "Waux-Hall" de Binche.

Un fleuron de plus à nos activités...

Nous vous souhaitons une lecture agréable et enrichissante.

Le Président,

P. Demaret



REVUE DE LA

REVUE DE LA

La présente étude concerne les données de l'année 1950 et les données de l'année 1951.

La présente étude concerne les données de l'année 1950 et les données de l'année 1951.

La présente étude concerne les données de l'année 1950 et les données de l'année 1951.

La présente étude concerne les données de l'année 1950 et les données de l'année 1951.

La présente étude concerne les données de l'année 1950 et les données de l'année 1951.

La présente étude concerne les données de l'année 1950 et les données de l'année 1951.

La présente étude concerne les données de l'année 1950 et les données de l'année 1951.

La présente étude concerne les données de l'année 1950 et les données de l'année 1951.

La présente étude concerne les données de l'année 1950 et les données de l'année 1951.

7

Le Clergé binchois

Albert MILET

Je voudrais remercier de tout coeur le cher chanoine Albert MILET pour cette belle contribution à une meilleure connaissance de la vie de notre Eglise à Binche.

L'évangile a besoin de témoins. C'est une longue chaîne de personnes faites de chair et d'os qui nous a valu le don de la foi:

"Comment invoquer le Seigneur sans avoir d'abord cru en lui? Comment croire en lui sans avoir entendu sa parole? Comment entendre sa parole si personne ne l'a proclamée? Comment proclamer sans être envoyé? C'est ce que dit l'Ecriture. Comme il est beau de voir courir les messagers de la Bonne Nouvelle!"

A nous aujourd'hui, ayant reçu la foi par nos valeureux prédécesseurs de ne pas la garder sous le boisseau mais de la porter à tous ceux que nous côtoyons que nous soyons laïcs, religieux ou religieuses, prêtres ... ou doyens.

Merci aussi de tout coeur à Michel Valenduc d'avoir assuré la dactylographie de ce texte historique entre deux rédactions du Journal Dimanche.

Michel Diricq.

Chapitre I Prêtres binchois d'autrefois

Introduction

Depuis de nombreuses années déjà, nous avons pris à coeur de noter les noms des prêtres originaires de Binche dont nous découvrons l'existence au fil de nos lectures ou de nos recherches d'ordre historique.

Nous avons pu ainsi établir une liste - qui n'a rien d'exhaustif, on s'en doute! - où figurent, du XIII^e siècle à nos jours, 173 prêtres binchois. En portant notre attention sur leurs prénoms, nous avons même remarqué que seize d'entre eux y avaient fait une place au saint patron de notre bonne ville, ainsi:

- Ursmer Bantuelle (décédé le 14 mai 1697), chanoine prémontré de Floreffe
- Ursmer Bury (mort le 12 avril 1941, à l'orphelinat de Notre-Dame du Sacré-Coeur à Lobbes)

- Ursmer Cambier, curé de Wodecq à la fin du XVIII^e siècle

- René Canivet, qui prit le nom de Dom Ursmer lors de sa profession monastique à l'Abbaye de Maredsous

- Ursmer Carnière (1743-1810) qui mourut curé de Solre-sur-Sambre

- César-Ursmer Dujardin, né le 11 juin 1871, et mort prématurément, vicaire à Morlanwelz, le 21 septembre 1900

- Ursmar Godefroid (Binche, le 28 février 1880- Couillet, 14 avril 1948)

- François-Ursmer Huart (1803-1845) qui fut ordonné prêtre à Arras le 13 août 1826 par le cardinal de la Tour d'Auvergne

- Ursmer Leroy (1887-1956) que plusieurs d'entre nous ont bien connu

- Antoine-Ursmer Lucq (1711-1783), ancien moine de l'abbaye de Haumont

- le récollet Philippe Masuy (1738-1817) devenu le Père Ursmer lorsqu'il fit sa profession religieuse

- le signataire de ces lignes, Albert, Jean, Ernest, Laurent, Ursmer, Ghislain Milet, né le 10 août 1915

- le regretté Pierre, Jean, Ursmer, Ghislain Ramboux (1920-1983)

- Ursmar Regnier qui était chanoine-trésorier du Chapitre collégial de Binche en 1716

- un jésuite, Ursmar Vrincq (1584-1640)

- un récollet encore, Ursmer-Joseph Waroquier (1732-1804).

Plus on remonte dans la ligne du temps, plus les indications et les renseignements sur ces prêtres se font rares. N'échappent habituellement à l'oubli que les personnalités qui ont occupé une place marquante dans la hiérarchie ecclésiastique. Ainsi, pour le XIII^e siècle, Gérard de Binche, 13^e abbé de Bonne-Espérance, et Jacques de Binche, abbé de Lobbes. Au XIV^e, trois noms seulement émergent, tous trois liés à l'abbaye d'Aulne, Jean et Ghislain de

Binche, abbés, et Gilles de Binche, chapelain de l'abbé Jean de Meffe, assassiné en compagnie de son supérieur sur la route de Thuin, le 16 octobre 1338. Au XV^e siècle, un seul nom a pu être repéré, celui de Thierry de Binche, curé de Mont-Saint-Guibert en 1482. Dans la suite, la moisson se fait plus abondante: 8 noms au XVI^e siècle, 24 au XVII^e, 35 au XVIII^e, 41 au XIX^e et 58 au XX^e.

Sur 173 prêtres binchois que compte notre liste, on trouve 59 religieux: 13 bénédictins, 13 jésuites, 9 chanoines prémontrés (de Bonne-Espérance et de Floreffe principalement), 7 cisterciens, 7 récollets, 3 carmes, 3 pères blancs, 1 capucin, 1 chartreux, 1 picpus, 1 rédemptoriste). Les autres prêtres appartiennent au Clergé séculier parmi lesquels 21 chanoines: d'Antoing, Arras, Binche, Douai, Lille, Louvain, Mons, Tournai et Saint-Omer!

Nous possédons des renseignements sur chacun de ces 173 ecclésiastiques, mais comme toutes ces notes risqueraient, à la longue, d'entraîner une certaine lassitude pour le lecteur, nous nous bornerons à retracer la vie et la carrière des principaux d'entre eux, et notre choix s'est porté sur:

- un des tout premiers prêtres de la Compagnie de Jésus: le Père Antoine Bouclet (1525-1571)
- deux écrivains binchois Baudouin Willot, S.J. (1585-1663) et le professeur de Louvain Jacques Boudart (1621-1702)
- un abbé de Bonne-Espérance, Jean LUCQ, d'autant plus que le mausolée de ses parents se trouve toujours en notre collégiale
- deux chanoines ayant marqué à plus d'un titre notre époque: Charles LEGRAND (1794-1869) et Marius LEVALLOIS (1902-1964).

I. Antoine Bouclet (1525-1571), un des premiers Jésuites belges

Antoine Bouclet (Boucletus, Bouclier) est né à Binche en 1525. Nous ignorons pratiquement tout de son enfance et de sa jeunesse. On sait toutefois que son père fut fait prisonnier lors du sac de la ville de Binche par les Français en juillet 1554, et qu'il fut si cruellement maltraité qu'il mourut sur le chemin du retour. Dans la suite, Antoine Bouclet eut à s'occuper d'une de ses soeurs, orpheline et réduite à la misère, à l'intention de laquelle il s'efforça de constituer un pécule en 1558.

Comment notre Binchois apprit-il à connaître la Compagnie de Jésus (fondée en 1540)? Il semble bien que ce fut grâce à un chanoine de la Cathédrale de Tournai, Quentin Chalart (originaire de Tertre-Baudour) qui avait demandé lui-même à pouvoir y entrer. C'est avec lui, en tout cas, que Bouclet fut admis, en 1552, à Louvain, dans la jeune Compagnie. Appelés le 5 avril à Rome, par Ignace de Loyola pour y faire leur noviciat, les deux hommes partirent ensemble au mois d'octobre pour arriver en décembre dans la capitale de la chrétienté.

A la fin de l'année 1553, ils regagnent notre pays par Pesaro, Cologne et Liège où, sur les instances de l'Ecolâtre de la Cathédrale, Guillaume de Poitiers, ils prêchent au collège Saint-Barthélemy et au gymnase Saint-Jérôme, "en français pour ceux des trois classes inférieures, et en latin pour les plus âgés."

Le 19 mai 1554, après un bref passage à Louvain, ils arrivent à Tournai (où Chalart ne manquait pas d'appuis). Dès le mois de juin, Bouclet et un jeune Père Jésuite nommé Bernard Olivier, entreprennent une vaste campagne de prédications missionnaires qui les mène à Avesnes, Liessies, Binche, Thuin, Binche à nouveau, puis à la fin de l'année, à Péruwelz et à Tourcoing. Lors de leurs passages à Binche, les deux Pères s'adonnèrent surtout à la prédication et au ministère de la confession, au point même qu'ils n'eurent "quasi pas le temps de prendre leur réfection".

En juillet 1555, une épidémie de peste s'abattit sur Tournai, qui emporta, quelques mois plus tard, les Pères Chalart et Olivier. Antoine Bouclet, lui-même gravement atteint, se retrouva presque seul, aidé toutefois par un jeune novice de la Compagnie, Nicolas de Cambron, et surtout par le frère du Père Olivier, curé de Saint-Jacques à Tournai, qui l'invita à disposer de son église pour le ministère de la confession. Les chanoines de Tournai ne voulurent pas demeurer en reste, et accordèrent de leur côté au Père Bouclet l'usage exclusif de la chapelle Sainte-Marthe à la Cathédrale.

Le 7 mars 1561, Antoine Bouclet fut appelé à exercer son ministère dans la ville de Cambrai. C'est là qu'il prononça, le 17 février 1566, ses vœux de profession perpétuelle entre les mains du Vice-Provincial de la Compagnie de Jésus, François Coster. Et c'est là aussi, semble-t-il, que le 29 septembre 1571, il remit son âme à Dieu, précocement usé par les multiples travaux d'un apostolat vigilant mais sans cesse contrecarré par les efforts des protestants, et indéniablement aussi, il faut bien le dire, par de graves incompréhensions du Haut Clergé.

Antoine Bouclet ne semble pas avoir été particulièrement doué pour les études ni pour la prédication proprement dite. Par contre, il s'adonna sans compter au ministère de la confession au cours duquel il exerçait un véritable charisme qui attirait les fidèles, enfants aussi bien qu'adultes, sans parler des "Repenties" de Tournai qui furent confiées à sa direction spirituelle en 1554 et 1555.

II. Baudouin Willot, S.J. (1585-1663)

Ecrivain ecclésiastique

Baudouin Willot avait de qui tenir! Il était le neveu, par son père, de deux Récollets, les PP. Lambert et Henri Willot qui s'étaient fait un nom dans le domaine de la littérature religieuse. Né à Binche, le 8 décembre 1585, il embrasse très vite l'état ecclésiastique, et se voit pourvu d'une prébende au Chapitre collégial de Saint-Ursmer. Le 25 septembre 1606, il s'engage dans les

rangs des Jésuites, et, selon la coutume de la Compagnie, il enseigne, son noviciat une fois terminé, les humanités gréco-latines, à Mons, au collège de Houdain. Ses fonctions professorales l'occupent sept années durant. Une fois ordonné prêtre, en 1618, il exerce son ministère sacerdotal dans les régions de Mons et de Tournai, à l'occasion des missions paroissiales au cours desquelles son zèle pastoral donne toute sa mesure (on a gardé de lui, daté de 1632, un opuscule intitulé: *Les Fleurs des Saints Cantiques*. A l'usage des Missions).

Après avoir traduit de l'espagnol en français (Douai, 1620, 425 p.) le "Traité de la mortification intérieure" du R.P. Alvarez de Paz, Baudouin Willot publia lui-même un "Traité de la Contrition", une "Relation du miracle opéré à Anvers par l'intercession de saint Ignace, le 26 juillet 1635", un "Abrégé de la vie de N.-S. Jésus-Christ et de la Sainte Vierge" (1639), et surtout le "Martyrologe Romain" traduit du latin suivi du "Martyrologe Belgique" qui connut deux éditions (1641, chez Jean Havart à Mons, et 1658, chez Ignace et Nicolas de Rache à Lille) qui ont été minutieusement décrites par Paul-Clovis Meurisse dans le tome 3 des "Annales de la Société d'Archéologie de Binche", 1924, pp 42-47.

Nous avons eu la curiosité de regarder ce qu'il dit du saint patron de sa ville natale dans le "Martyrologe Belgique" (Lille, 1658, p 35). Nous transcrivons ce passage: "Le susdit S. Ursmer, Apostre de Flandre, Thierace, etc. trespassa au monastère de Lobbes l'an 713, et fut sépulturé en celui d'enhault, et ce pour la révérence qu'on porte, en celui d'en-bas, aux Reliques du prince des Apostres qui y sont, personne n'y ayant encore eu cet honneur. Mais, à cause des guerres, l'an 1409, son corps en fut transporté avec sept autres saints à l'église paroissiale de Binche où depuis il est honoré, comme Patron, dans une belle fierte d'argent, et sa teste dans une autre, le 18 du courant, iour de son trespas".

Le Père Willot mourut à Lille, le 17 mars 1663. D'après l'historien Paquot (*Mémoires...* T.3, Louvain 1770, p. 639), "c'était un homme d'un caractère doux et éloigné de toute apparence de duplicité".

III. Le chanoine Jacques Boudart (1621-1702)

Ecrivain ecclésiastique

Boudart est un nom bien binchois! C'est celui qu'a porté un de nos concitoyens, prénommé Jacques, né en notre bonne ville, le 10 janvier 1621.

Après avoir achevé le cycle des humanités gréco-latines au collège Saint-Augustin, il se rendit à Louvain pour y suivre, à la Pédagogie du Château, les cours de philosophie, où il s'illustra en obtenant, en 1640, la sixième place à la promotion générale de la Faculté des Arts. Il embrasse alors l'état ecclésiastique et prend, à Louvain toujours, le grade de licencié en théologie

quelques années plus tard, ce qui lui permit d'enseigner les sciences sacrées aux étudiants de l'abbaye norbertine de Vlierbeek.

En 1655, il est nommé professeur de philosophie à la Pédagogie du Château et, le 13 juin de cette même année, il entre au Conseil universitaire de la Faculté des Arts. Dix années plus tard, cette même Faculté (en vertu du privilège dont elle jouissait, de nommer à certains bénéfices) lui conféra un canonicat au Chapitre de Saint-Pierre à Lille, Chapitre dont il devint le Théologal en 1688. Mort à Lille le 2 novembre 1702, le chanoine Jacques Boudart fut inhumé en la Collégiale Saint-Pierre de cette ville. Son épitaphe a été publiée par Th. Leuridant dans "Epigraphie ou Recueil des inscriptions du département du Nord ou du diocèse de Cambrai" t. 1, Lille, 1903, P. 115. D'une générosité peu commune, notre chanoine avait fondé, par testament, plusieurs bourses d'étude dont l'une était destinée aux élèves méritants du collège de Binche.

A la fin de sa vie, et sur les instances de ses anciens élèves de Louvain, il s'était décidé à publier ses cours de théologie sous la forme de deux ouvrages qui furent fort estimés à l'époque: le "Manuale theologicum" qui connut plusieurs éditions (Lille, 1681 et 1710 - Louvain, 1706) et le "Catechismus theologicus" (Louvain, 1700 et 1728).

IV. La vie agitée de Jean Lucq,

Abbé de Bonne-Espérance, de 1580 à 1607

On ignore la date exacte de la naissance du futur abbé de Bonne-Espérance, mais il semble bien qu'il faille la situer vers 1544, peu de temps en tout cas après le siège de Binche par les troupes françaises en 1543 (qui vit le "miracle" de saint Ursmer). Son père portait également le prénom de Jean, et devait mourir le 1er août 1551. Sa mère s'appelait Marguerite Zone, et est décédée le 1er mars 1563. Très jeune encore, Jean Lucq fut reçu à l'abbaye de Bonne-Espérance où il revêtit l'habit blanc des chanoines prémontrés le 12 novembre 1559, l'année même de l'élection du nouvel abbé, Jean Trusse. Ses études de théologie une fois achevées, il est chargé, comme "Maître d'hôtel", du service d'accueil du monastère, en même temps qu'il remplit les fonctions de "grenetier", pendant plus de 10 ans. A cette époque déjà, il connaît des années difficiles. Le 10 novembre 1568, l'abbaye est pillée et incendiée par les troupes du Prince d'Orange. En 1572, c'est Louis de Nassau qui s'empare du refuge du monastère de Mons, et qui enlève nombre d'objets précieux que l'on y avait déposés par mesure de sécurité. Le 16 octobre 1578, c'est encore la prise de Binche par le duc d'Anjou, et la capture, par le sire de Valenville, de l'abbé Jean Trusse qui ne sera libéré que le 15 décembre moyennant paiement d'une rançon de 6.000 florins, somme qui nécessitera la vente d'un nombre d'ouvrages de valeur conservés en la bibliothèque de l'abbaye.

Cette même année 1578, Jean Lucq, en vue de subvenir aux dépenses les plus urgentes, avait pu disposer, sur l'ordre exprès de son abbé, des bénéfices attachés aux chapelles de Saint-Laurent à Ansuelles, de Saint-Jean-Baptiste à Goegnies, et du prieuré de Saint-Nicolas-au-Bois près de Seneffe.

Le 25 août 1580, l'abbé Jean Trusse mourait à Mons, au refuge de l'abbaye où il s'était retiré depuis onze mois, échappant de peu à un nouvel internement dû à ses trop grandes sympathies espagnoles. Il fut inhumé à la Collégiale de Sainte-Waudru.

Et eut lieu alors, sous la direction du Prince de Parme, Gouverneur de Bruxelles, la préparation de l'élection de son successeur. Trois noms avaient été retenus parmi ceux qui avaient obtenu le plus grand nombre de suffrages de la part des religieux de Bonne-Espérance, et c'est celui de Jean Lucq qui fut en fin de compte retenu, tellement ses confrères s'étaient montrés élogieux à son égard. Qu'on en juge plutôt: "C'est le plus savant de nous tous" - "Il a beaucoup travaillé pour le bien de la maison et pour la délivrance du prélat défunt." - "C'est lui que l'abbé Trusse chargeait de toutes les affaires importantes" - "Il a fait un petit livre pour l'instruction des jeunes religieux" - "Homme de grand savoir, vertueux, sobre, paisible, sachant supporter tout le monde" - "Il assiste à tous les offices malgré ses nombreuses occupations" - "Humble, diligent au service divin, dévot, montrant le bon exemple" - "Il prêche aussi bien en latin qu'en français au Chapitre" (Archives Générales du Royaume à Bruxelles, Papiers de l'Audience, n° 909, ff 171-176).

La rançon qu'il eut à payer en 1578 pour la mise en liberté de son prédécesseur ne fut pas la seule que Jean Lucq eut à verser. En 1581, il eut à se procurer la somme de 150 florins exigée par les Gueux pour la libération du chanoine Pierre Diepenbeek, curé de Gouy-lez-Piéton. Même chose en 1582, pour Augustin De Grave, curé de Courcelles. 200 florins encore en 1583 pour deux autres chanoines prémontrés, Ursmer le Cigne, curé de Morlanwelz, et André De Lanne, maître d'hôtel de l'abbaye.

La situation matérielle et pécuniaire de l'abbaye, faut-il le dire, laissait grandement à désirer après les pillages et incendies que le monastère avait endurés. Pour y faire face, le nouvel abbé demanda en 1581, à l'abbé général de Prémontré, la permission de vendre plusieurs biens de l'abbaye (terres, bois, fermes, maisons, rentes), et d'unir à la mense abbatiale les revenus de plusieurs bénéfices attachés à diverses chapelles. Grâce à ces sacrifices, le monastère put reprendre vie, et l'action menée par Jean Lucq fut tellement estimée par son supérieur général, l'abbé Jean Despruetz, qu'en 1584, celui-ci le désigna comme vicaire général avec mission de veiller à ce que les abbayes norbertines de Saint-Michel à Anvers, Grimberghen, Dieghem, Lyslental et Ninove puissent échapper au marasme qu'elles connaissaient.

En ce qui concerne les bâtiments mêmes de Bonne-Espérance, Jean Lucq veilla, le 17 novembre 1595, à réconcilier l'église souillée par les excès de la soldatesque hollandaise, et à y ériger un nouvel autel. Trois années plus tard,

il fait restaurer, sur une distance de 120 pieds, la partie du quartier abbatial touchant le cloître.

Représentant du Clergé, l'abbé de Bonne-Espérance participa à toutes les réunions que tinrent les Etats du Hainaut, de 1590 à 1600; et il eut l'honneur d'assister à la Joyeuse Entrée des Archiducs Albert et Isabelle à Binche, le 26 février 1600.

Puisque nous parlons de Binche, soulignons que l'abbé Jean Lucq n'avait en rien renié sa ville natale. C'est lui notamment qui appuya, en 1598, la demande faite à l'Archevêque de Cambrai par les Pères Récollets d'échanger le couvent et l'église de Cantimpriet contre la maison des Béguines et l'église dédiée à sainte Elisabeth. Et c'est à lui encore que le Doyen et le Chapitre de Saint-Ursmer remirent, le 24 août 1593, une relique du patron de la ville de Binche (un petit os de la main).

Le 23 août 1601, Jean Lucq obtint du Pape Clément VIII le privilège de porter les insignes pontificaux, mitre et crosse, qui figureront désormais sur le blason de l'abbaye.

Il semble bien que dans les derniers temps de son abbatial, Jean Lucq perdit quelque peu courage et qu'il remit sans cesse au lendemain la restauration complète de l'église abbatiale, toujours dépourvue de toiture (la gouache d'Adrien de Montigny dans les Albums du duc de Croy en fait foi), ce que lui reprochèrent ses confrères de Bonne-Espérance ainsi que l'abbé de Floreffe.

Jean Lucq mourut le 29 janvier 1607, et fut inhumé, à l'abbaye, dans la partie gauche de la salle capitulaire. Il avait fondé en la Collégiale de Saint-Ursmer un obit à célébrer "le lendemain du jour de sainte Catherine" pour le repos de son âme.

Les Binchois savent qu'une chapelle de notre Collégiale s'orne toujours du précieux mausolée, en marbres de diverses couleurs (noir, blanc et rose) élevé en 1597 par l'abbé de Bonne-Espérance à la mémoire de ses parents. Au bas de ce monument, on voit encore la trace des blasons (burinés aux mauvais jours de l'occupation républicaine française) avec les devises encore lisibles de Bonne-Espérance (Bona Spes) et de Jean Lucq (Prospice). Le buste (en bois) placé dans la niche centrale du monument est sans doute celui du père de notre abbé.

V. Le chanoine Charles-Joseph Legrand (1794-1869)

Principal du Collège de Binche et Président du Petit-Séminaire de Bonne-Espérance

Fils de Simon-Joseph et de Marie-Philippe Gardier, Charles-Joseph Legrand naquit à Binche, le 3 septembre 1794. L'un de ses frères, Nicolas-Joseph (qui épousa, le 13 juin 1827, Victoire-Henriette Blairon) fut durant de nombreuses

années secrétaire communal de notre ville, ce qui lui mérita, le 28 septembre 1866, l'octroi d'une médaille de la reconnaissance spécialement gravée en son honneur.

Les études de Charles-Joseph au collège de sa ville natale furent brillantes au point même que, celles-ci une fois achevées, le principal Jérôme Ducarme, aux prises avec de sérieuses difficultés financières, lui offrit de prendre bénévolement place dans le corps professoral, ce que notre jeune rhétoricien de 15 ans accepta de grand cœur le 1er avril 1810.

A la fin de l'année scolaire, il entra toutefois au séminaire de Tournai en vue de s'y préparer au sacerdoce, qui depuis longtemps déjà était l'objet de ses désirs. Titulaire en 1811, 1812 et 1813 d'une des demi-bourses accordées au séminaire par Napoléon, il connut à Tournai des moments difficiles. L'Evêque, Mgr Hirn, avait en effet été incarcéré au donjon de Vincennes sur l'ordre de l'Empereur qui ne lui pardonnait pas d'avoir ouvertement défendu les droits du Pape Pie VII lors du Concile national de Paris en juillet 1811. Du coup, le séminaire n'avait pu rouvrir ses portes. Voyant ainsi le cycle de ses études interrompu, Charles Legrand demanda, le 23 juillet 1813, au Préfet du département de Jemappes, Laussat, la permission (qui lui fut accordée) de les poursuivre ailleurs (sans doute à Arras).

Après la chute de Napoléon, notre séminariste put rentrer à Tournai où il reçut la tonsure et les ordres mineurs, le 18 février 1815, et le sous-diaconat le 23 septembre de la même année. A cette époque, ses supérieurs l'envoyèrent, le 7 mars 1816, au collège de Soignies (qui faisait alors figure de petit-séminaire) pour y enseigner la seconde année de Grammaire.

Revenu à Tournai, il reçut le diaconat le 21 septembre 1816, et fut ordonné prêtre à la Cathédrale, des mains de Mgr Hirn - qui avait pu regagner son diocèse dès 1815 - le 20 septembre 1817. Les prémices du jeune prêtre furent célébrées à Binche le mardi 23.

Le 1er octobre 1817 déjà, il part comme vicaire à Seneffe, mais il n'y restera que dix mois car, le 18 août 1818, il est désigné pour remplir les fonctions vicariales à Binche, ainsi que celles de desservant provisoire à Ressaix, jusqu'au moment où il sera nommé officiellement à ce dernier poste le 30 juin 1821.

Augustin Dubreux, le directeur du collège de Binche, ayant fait faillite le 1er juin 1821, le bourgmestre Coquiart et le Bureau administratif de l'établissement firent appel à M. Legrand pour lui succéder. Le curé de Ressaix n'accepta que provisoirement, et à la condition que le collège serait tenu aux frais de la ville jusqu'aux vacances du mois d'août; mais, cette date une fois écoulée, il fit état de son pauvre état de santé et de ses multiples occupations pastorales pour revenir sur sa décision. Après diverses tergiversations et des appels pressants lancés à l'Evêché de Tournai par le Conseil de régence de Binche, finalement l'abbé Charles Legrand fut officiellement nommé principal du collège le 30 septembre 1823.

Sa tâche ne fut guère aisée. Le collègue traversait à cette époque une passe difficile sous le coup des tracasseries sans nombre que voulait lui imposer le Gouvernement hollandais, si bien que l'on voit le nouveau principal essayer de remédier tant bien que mal à toutes les déficiences en assumant lui-même les fonctions les plus diverses: professeur de 6^{me} (puis de 5^{me} à partir du 27 mai 1826), surveillant des élèves en mars 1828, cours de mathématiques et de néerlandais de février à avril 1828, sans parler de l'économat de la Maison. C'était trop! Epuisé, M. Legrand donna sa démission le 30 septembre 1829, et fut remplacé, un mois plus tard, par Victorien-Joseph Boudart (né à Buvrines, le 22 août 1801) qui était régent des deux classes supérieures depuis huit ans.

En 1821 déjà, Charles Legrand avait caressé le projet d'établir à Binche un pensionnat de jeunes filles. Son choix s'était porté sur l'ancien couvent des Récollets, et il avait obtenu l'accord des Dames religieuses du Sacré-Coeur de Mons pour y ouvrir une école. Ce projet lui tenait particulièrement à coeur; il offrit même d'avancer, sans intérêts, une somme de six mille francs à la ville si celle-ci consentait à la création du futur établissement. Ses vœux se réalisèrent; le 22 mai 1822, le nouveau pensionnat ouvrit ses portes, et l'abbé Legrand, plusieurs années durant, eut la joie de célébrer la messe, les dimanches et jours de fêtes, dans l'église desservie autrefois par les Pères Récollets. Le 24 septembre 1829, Charles Legrand est nommé desservant de Waudrez. Il exerça ses fonctions jusqu'à la fin de l'année 1836, non sans avoir, dans l'intervalle, remplacé à la tête de la paroisse Saint-Ursmer à Binche, l'abbé Charles Degricourt après la mort de ce dernier (le 27 janvier 1835) et ce jusqu'à la nomination du nouveau doyen, l'abbé Jean-François Famelard, le 1^{er} juillet 1835.

A la fin de l'année 1836, nouveau tournant dans la vie de M. Legrand. Le 31 décembre, en effet, il est nommé Président du Petit Séminaire de Bonne-Espérance lors du départ du fondateur l'abbé André-Philibert-Valentin Descamps. Ne ménageant pas ses peines, il dirigera cet établissement durant six années, et c'est lui notamment qui accueillera dans les murs de l'ancienne abbaye, en 1839, la toute jeune Ecole Normale du diocèse. En 1840, l'Evêque de Tournai, Mgr Labis, lui décerna le titre de chanoine honoraire de sa Cathédrale.

Le 17 octobre 1842, à sa demande, M. Legrand reprend à charge la paroisse de Waudrez. Son état de santé est désormais précaire. Ses forces déclinent, et il connaît de pénibles moments de dépression. Ses rapports avec le bourgmestre du village, le comte Louis de Robiano (1807-1887), s'en ressentent, et les accrochages entre les deux hommes se multiplient. Découragé et les nerfs ébranlés par un long surmenage, le curé de Waudrez donne sa démission, le 30 janvier 1854, et se retire d'abord à Tournai où il put jouir, par arrêté royal du 17 mai 1854, d'une pension viagère annuelle de 750 frs.

Durant ses dernières années, Charles Legrand, aigri par l'âge et cédant de plus en plus à la neurasthénie tenace, fut pratiquement oublié de tous. Il mourut à Gand, le 27 février 1869, et n'eut même pas droit à une oraison funèbre que ses multiples travaux auraient pourtant bien méritée.

VI. Le chanoine Marius LEVALLOIS (1902-1964)

prisonnier politique à Dachau et doyen principal de Mons-Borinage.

Né à Binche le 15 août 1902, jour de l'Assomption, Marius Levallois fut baptisé, le 19, en la Collégiale Saint-Ursmer. Il était le frère de Louis (1893-1926) qui mourut dans sa 33^e année, vicaire à Chièvres, après s'être dévoué durant la guerre de 14-18 comme brancardier au 2^e Chasseurs à pied.

Après des études primaires chez les Frères des Ecoles chrétiennes, le petit Marius entre au Collège Notre-Dame de Bon-Secours où il fera sa communion solennelle le 23 juin 1913. Membre assidu de l'Estudiantine Binchoise, il apprend à s'y dévouer et y trouve les germes d'une vocation sacerdotale qui le conduit à Bonne-Espérance d'abord pour y faire sa philosophie, puis au grand séminaire de Tournai où il achève ses études de théologie. Le 1^{er} août 1926, c'est alors le grand jour: en la cathédrale de Tournai, l'abbé Marius Levallois est ordonné prêtre par Mgr Rasneur. Le 26 octobre de cette même année, il est envoyé à Pâturages (St-Michel) et chargé en même temps du cours de religion à l'Ecole Moyenne: premier lien avec le Borinage, qui ne se dénouera jamais.

Ses premières années d'apostolat le mettent en relation avec l'Action Catholique des Jeunes, et sous l'impulsion du chanoine Cardijn, il fonde aussitôt une section de JOC à Pâturages à laquelle il se donne de tout son coeur, si bien qu'en 1929, il est nommé directeur de l'A.C.J.B. pour l'arrondissement de Mons. Ce n'est pas tout; après avoir, en 1932, assumé la charge vicariale dans la seconde paroisse (Notre-Dame Auxiliatrice) de Pâturages, il prend en mains, le 31 juillet 1937, la direction des Oeuvres Sociales de la région de Mons, fonction qu'il remplira jusqu'au 7 novembre 1951.

Le 12 juillet 1939, il devient vicaire de Sainte-Waudru à Mons, et aumônier de la Clinique du Pont-Canal à Jemappes.

Survient alors la guerre. Dès le mois de février 1942, l'abbé Levallois participe à un service secret de renseignements, et ce sera, le 18 mai 1943, son arrestation par les Allemands, avec le long cortège de prisons et de camps de concentration: Mons, Saint-Gilles, Essen, Vechta, Kaishem et finalement Dachau où il partage la dure captivité de 1.300 prisonniers voués à une mort presque certaine. Marius Levallois en réchappera pourtant et sera libéré le 29 avril 1945 par les troupes américaines. Dans un article qu'il a intitulé: "Une expérience de vie. 24 mois de vie sacerdotale au milieu des prisonniers", l'abbé Levallois a pu écrire: "Ma captivité a été une des plus grandes, sinon la

plus grande grâce de ma vie, tant il est vrai que la souffrance est école de vie pour ceux qui savent l'accepter." (Revue diocésaine de Tournai, T. 1, n° 1, janvier 1946, p. 25). C'est le principal enseignement qu'il avait tiré de sa longue détention. Privé de tout secours extérieur, dans l'impossibilité matérielle même de célébrer la Sainte Messe, le prêtre binchois est amené, en effet, à vivre un christianisme de charité entière au sein d'une communauté soudée par la perspective d'une mort toujours présente, mais forte aussi d'une espérance sans cesse renaissante.

Rentré au pays, M. Levallois n'oubliera pas ces leçons et s'efforcera d'orienter son apostolat dans la ligne d'un catholicisme réaliste, branché sur la vie et visant l'essentiel. "Nos oeuvres sont faites pour les hommes, écrira-t-il, et non les hommes pour les oeuvres."

Nommé, le 23 mai 1950, chanoine honoraire de la Cathédrale de Tournai, Marius Levallois devient, en 1951, curé-doyen de Mons, en attendant d'être désigné comme doyen principal de la région de Mons-Borinage. Il multiplie les rencontres, les journées d'études, d'amitié, d'entraide, crée une communauté d'Emmaüs, établit des liens étroits entre sa paroisse et le village de Nazareth, se dépense sans compter au service de ses frères chrétiens.

Il meurt le samedi 22 février 1964, et son corps est inhumé, en terre bénite, à la pelouse d'honneur du cimetière de Mons.

M. Levallois était Chevalier de l'Ordre de la Couronne avec palme et avait reçu la Médaille de la Résistance la Croix du prisonnier politique 1940-1945 et la Croix de guerre 1940 avec palme.

Chapitre II

Les Doyens de Binche, de 1155 à nos jours

Introduction

Dresser, du XIIe siècle à nos jours, une liste des doyens de Binche présente, faut-il le dire, de réelles difficultés. Bon nombre d'entre eux ou bien sont ignorés, ou bien n'ont laissé que de maigres traces dans des documents d'archives de datation incertaine. La situation se complique encore, du début du XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, c'est-à-dire à une époque où il est parfois malaisé de savoir si l'on a affaire au doyen de la chrétienté lui-même (souvent curé-doyen de Binche) ou au doyen du Chapitre de Saint-Ursmer, transféré de Lobbes à Binche en 1408, et qui connut ses derniers jours sous la seconde occupation républicaine française en 1797. Quand les textes parlent du doyen de Binche, il arrive souvent que l'on se demande de qui il s'agit exactement.

En bon Binchois, je me suis toujours intéressé, depuis plus de soixante années, à tous ceux qui ont présidé aux destinées de ma paroisse natale et, au cours de mes lectures (où l'"Histoire de Binche" de Th. Lejeune a tenu, bien sûr, une place importante) ou de mes petites recherches d'ordre historique, je notais consciencieusement tout ce que je découvrais sur le sujet. C'est ainsi que j'ai pu épingle 58 noms et les répartir suivant leur cadre chronologique. L'aperçu suivant en donnera une première vue d'ensemble: XIIe siècle: 2 noms - XIIIe: 7 - XIVe: 6 - XVe: 7 - XVIe: 9 - XVIIe: 6 - XVIIIe: 8 - XIXe: 8 et XXe: 7.

Bien entendu, les renseignements qui seront consignés sur les différents doyens de Binche seront d'autant plus abondants que l'on se rapprochera de l'époque contemporaine, mais ce ne sera pas toujours vrai.

Quelques personnalités marquantes - je songe, par exemple, à ce doyen du XVIIe siècle qui s'appelle Gilles Waulde - sont parfois mieux connues que d'autres, plus proches de nous mais qui n'ont guère brillé au firmament ecclésiastique binchois. Et contrairement à ce qu'on pourrait croire aussi, l'existence des tout premiers doyens de Binche est mieux assurée que celle de plusieurs autres qui les ont suivis. Le mérite en revient au travail que M. Jacques Lefèbvre a publié dans l'"Hommage au Professeur Bonenfant" (Bruxelles 1965, pp. 65-85 et 3 planches) sous le titre: "Notes pour servir à l'histoire des doyens de chrétienté de Binche de 1150 à 1250". C'est d'ailleurs à cette excellente étude que j'emprunte les considérations préliminaires qui suivent immédiatement.

Le Binche ecclésiastique apparaît pour la première fois en 1124, comme dépendance, avec Epinois, de la paroisse de Waudrez. Mais son importance

va très vite s'affirmer puisque en 1159, il en est déjà parlé comme d'un doyen-né, et qu'en 1170 est cité son premier doyen, témoin avec son "Concilium" d'un acte de Jean, abbé de Lobbes, restituant à l'abbaye de Bonne-Espérance un ensemble de dîmes usurpées par Hugues de Croix. Antoine, puisqu'il est ainsi nommé, ouvrira donc la liste qui va être maintenant établie.

Liste chronologique des Doyens de Binche

1.- ANTOINE (... 1155 - avant 1176). La première charte connue expédiée sous son propre nom et à titre de doyen de Binche date en réalité de 1170 mais on peut, avec une quasi certitude, voir en lui le signataire d'une quinzaine de chartes s'échelonnant de 1155 à 1175 environ, et ayant trait à Epinois, aux Estinnes, à Haine-Saint-Paul, à Leval-Trahegnies, à Thieusies et à Trivières. Il semble bien qu'Antoine ait été non seulement doyen de Binche mais encore Prévôt du Chapitre de Sainte-Waudru à Mons; et peut-être doyen de chrétienté de la région de Mons. Ce n'était donc pas un personnage de minime importance.

2.- GODUIN (après 1173-1194). Son nom apparaît six fois dans le Cartulaire de l'abbaye de Bonne-Espérance (après 1173, en 1177, avant 1193 et en 1194), et six fois également dans le Cartulaire de l'abbaye d'Aulne (en 1185, 1186, 1189, 1193 et 1194). Presque chaque fois, on le dit entouré de son "concile" décanal, autrement dit des curés de son doyenné.

3.- ARNOULD (1202-1207) dont l'intervention est mentionnée dans les Cartulaires des abbayes de Cambron (en 1202), d'Aulne (en 1202, 1204 et 1206), de Saint-Feuillien du Roelx (en 1203) et de Fosses (en 1207).

4.- PONCE (Ponchard, Pontius) (1208-1217), doyen du Concile de Binche, dont le sceau ovale (aujourd'hui disparu) en cire verte (représentant un prêtre revêtu d'une chasuble, les mains croisées sur la poitrine, avec l'inscription: "Sigillum decani de Bincio") était appendu au bas d'un acte confirmant, en janvier 1213, la donation de la dîme d'Anderlues, par Gauthier de Fontaine, à l'abbaye de Bonne-Espérance, et d'un autre, daté de 1217, concernant le Chapitre de Sainte-Waudru à Mons. En 1213 et 1215, le doyen Ponce est signalé comme représentant de l'évêque de Cambrai, Pierre de Corbeil.

5.- THIERRY (1222-1236) dont le sceau (cire jaune, en navette, 50x30mm, avec la légende, entre deux filets, "Terrici decani de Bincio" autrefois appendu à une charte de janvier 1227 (n.st.) est conservé aux archives départementales du Nord, à Lille (4G474/5510); on voit sur ce sceau un ecclésiastique debout,

tête nue, en dalmatique, tenant une palme à la main droite, et un livre serré contre la poitrine, à la main gauche (reproduction photographique dans l'étude de J. LEFEBVRE, planche III, fig. 2). On connaît dix actes au cours desquels intervient THIERRY et où il n'est plus fait mention de son "Concilium", ce qui ne veut pas dire, faut-il l'ajouter, que cette institution avait disparu.

6. - BAUDUIN (déc. 1239- 15 février 1241), doyen de chrétienté de Binche cité dans des actes intéressant Saint-Vaast (déc. 1239), le moulin de Ruthoifontaine à Estinnes-au-Val (17 déc. 1240) et Merbes-le-Château (15 février 1241).

7.- GUIBERT (Wibert, Wibiers), doyen de chrétienté de Binche, connu grâce à deux actes de 1245 (Croix-lez-Rouveroy, Haine-St-Pierre et Saint-Vaast) et deux autres de 1248 (Haine-St-Pierre, et limites des dîmes à Binche et à Buvrines).

8.- MARTIN dont le Cartulaire de Bonne-Espérance (T.18, ff. 7v° et 10r°) nous révèle l'existence dans un acte du 27 mars 1255 (n. st.). Le moulage de son sceau est conservé aux Archives générales du Royaume à Bruxelles (N° 6203). C'est un sceau quelque peu ébréché, en navette, de 38x30mm, représentant un pélican posé sur trois branches d'olivier; la légende, entre deux filets, porte: "S.Martin. decan."

9.- NICHOLE. "Monseigneur Nichole", doyen de Binche, apparaît dans un acte daté de la veille de la Pentecôte de l'an 1290, traitant de l'entretien du chœur de l'église de Saint-Vaast et de divers objets du culte utilisés dans cette paroisse (cf. Willy Staquet: "Histoire de Saint-Vaast, le berceau de La Louvière", Mons, Delporte, 1955, p.113).

10.- Arnould DE MAUBEUGE, cité comme doyen de chrétienté de Binche dans trois actes des 17 juin, 1er juillet et 10 octobre 1302 (cf. Jels VANNERUS, "Documents relatifs aux conflits ayant surgi de 1302 à 1310, entre le comté de Hainaut et l'Evêché de Liège", dans Bull. C.R.H., T. 72, 1903, pp 218,221 et 239). En 1310, Arnould était toujours doyen de Binche; il est cité dans l'Obituaire de Bonne-Espérance à la date du 4 juin.

11.- Gilles DE FRANCE (Galli Aegidius), dont parle, à titre de curé de Saint-Pierre à Leval, et de doyen de Binche, le 18 mai 1360, le Cartulaire de Bonne-Espérance (T. 3, ff 212v°-215r°) à propos de biens appartenant au frère Symon de Chouchy à Péronnes.

12.- Jean HOSTELART (Hostellard, Ostellars), mis en possession de la cure principale de Binche, le 24 juin 1369 (cfr abbé Edmond ROLAND, "Une

Eglise au Moyen-Age, Notre-Dame à Binche (1363-1413)", dans "Documents et Rapports S.R.A.P. Charleroi", vol 49, 1951-1954, p. 171).

13.- Jean de THIER a été doyen de Binche 17 ans pendant la seconde moitié du XIV^e siècle (Cartulaire de Bonne-Espérance, t.3, ff. 212v°-215r°).

14.- Jean RAPINS était curé de Binche en 1397, mais à la suite de diverses plaintes portées contre lui, il fut emprisonné à Cambrai. Une fois libéré, il prit accord avec le curé de Marchiennes-en-Ostrevant, Jean Mollet, pour reprendre ladite paroisse, le dernier nommé passant alors à Binche (Roland, op. cit., p. 171).

15.- Jehan MOLLET fut mis en possession de la cure principale de Binche, le 10 décembre 1397 (Ibidem, p. 172).

16.- Jehan de DUFFLE à qui, en 1406, la ville de Binche offrit quatre lots de "vin de pynot", en rappelant qu'il avait été curé de Binche (Ibidem).

17.- Jean GREGORI qui intervient, en 1409, lors du concordat passé, à Binche, entre le Chapitre de Cambrai et l'abbaye de Lobbes (Ibidem).

18.- Jean MARTIAU, doyen de l'église Saint-Ursmer à Binche, bénéficia, le 5 avril 1430, d'une bulle pontificale lui conférant un canonicat et une prébende annexée à sa charge. Nous nous référons ici à François BAIX, "La Chambre apostolique" et "Les libri annatacum de Martin V" (1417-1431, 1^{ère} partie dans *Analecta Vaticano-Belgica*, vol. 14, 1947, p. 350, n° 937).

19.- Jean DORET, décédé en 1439, cité dans un acte du 13 mai 1432 (cf. Baix, op. cit., p. CCXLI), était peut-être un parent de Jehan Doret qui fut mayeur d'Anderlues, dont le Cartulaire de Bonne-Espérance porte une mention au t. 4, f° 153r°) cité dans un acte du 13 mai 1432 (cfr BAIX, op.cit.,p. CCXLI).

20.- Léon LESTUVEUR (Lestiveux, Lestimeur), cité comme curé de Notre-Dame à Binche, dans des actes du 24 juillet 1439 et du 3 août 1440 (cf. M. Dubrulle: "Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne et Tournai sous le pontificat d'Eugène IV", d'après les documents conservés aux Archives de l'Etat à Rome, dans "Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique", t. 33, 1907, p. 317 et t. 34, 1908, p. 244 et 247).

21.- Henri GODART, cité en 1454 dans un "Registre aux résolutions du Chapitre de Saint-Ursmer" (cf. Lejeune, "Histoire de la ville de Binche", 1887, p. 448).

22.- Pierre de FROIMONT, cité dans un acte du 8 février 1490 (Cartulaire de Bonne-Espérance, t. 9, f° 45v°).

23.- Jean FIEFVET (Le Fiefvet), dit Lourdo, était curé de Binche en 1494. Un Roman Lourdo, bourgeois de Binche est cité en 1484 (Annales C.A. Mons, t. 28, 1898, p. 92), et l'on conserve toujours à Bonne-Espérance la pierre tombale de Jean Lourdo dit Fiefvet, né à Binche en 1495, curé de Leugnies, mort en 1557 (cf. Emile Brouette, Obituaire de l'abbaye de Bonne-Espérance de l'ordre de Prémontré, Louvain, 1964, à la date du 2 octobre, p. 204, n.3).

24.- Jean CHIGNET (Cliquet), "doyen de chrétienté à Bins", cité dans des actes du 24 août 1515 et du 1er août 1524 (cf. Félix Hachez, "La commune d'Anderlues", Bruxelles, Vanderauwera et Cie, 1903, p.p. 21-22 et 37 n.2)

25.- Anselme BARBET, doyen de Binche en 1543 et en 1550; son sceau apposé à un acte du 15 novembre 1550 est décrit comme suit: "sceau ogival de 69 mm. Archives du Nord, évêché de Cambrai. Dans une niche gothique, un évêque assis, mitré, crossé, bénissant, sur champ fretté; au-dessous, un priant. "Sigillum eccl. sancti ursmari de Binchio" (G. Demay) "Inventaire des sceaux de la Flandre, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord", t. 2, Paris, Imprimerie Royale, 1873, p. 139).

26.- Thomas le CUVELIER, mentionné, entre 1535 et 1558, comme "curet" de Carnières et notaire apostolique, et signalé comme doyen de chrétienté à Binche dans des actes de 1555 et 1556 (cf. Anne-Marie Marré-Muls, "Historique des églises et de la paroisse Saint-Hilaire à Carnières", Carnières, 1995, p. 25). Il semble bien que ce personnage ne fasse qu'un avec le doyen de Binche Thomas des Dîmes qui assista en 1561 à une séance des Etats du Hainaut, et qui est cité comme tel, à la dernière page des "Canones et Decreta Sacri Concilii Provincialis Cameracensis", Anvers, Guillaume Silvius, 1566.

27.- Barthélemi (Bertrand?) LE DOUILLIER, "curet de la ville (portant) la fameé: Binch la catholique". (cf. Léopold Devillers, "Documents sur les conquêtes de Don Juan et sur ses partisans dans le Hainaut en 1578", Mons, Dequesne-Masquillier, 1871, pp. 36 et 39) qui assista aux réunions des Etats du Hainaut en 1570 et 1573 (Lejeune, op. cit., p. 448).

28.- Claude PORTA, né à Bapaume, bachelier en théologie, curé principal de Binche en 1577 (d'après une note manuscrite ancienne conservée aux Archives de la Collégiale Saint-Ursmer à Binche).

29.- Jean FRYON, curé d'Estinnes-au-Mont et doyen de chrétienté de Binche, mentionné en 1585 et 1590 (cf. Lejeune, op. cit., p. 448).

30.- Jean ANDRE, curé de Thieu et doyen de chrétienté de Binche en 1596 (Ibidem).

31.- Guillaume LACQUAIN (Lacanus), docteur en Sorbonne, cité comme doyen de Binche et chanoine de la Collégiale Saint-Ursmer, le 27 juin 1600. Il serait mort en 1607 (Archives de la cure de Lobbes, V.P.M.1, p. 61).

32.- Jean FRICQ était doyen de Binche en juillet 1603 (Lejeune, p. 448).

33.- Jean BACCART (Bacchart), né à Lessines, fils de Jehan et de Jacqueline de la Verderue, licencié en théologie de Louvain, curé de Lens vers 1598, transféré à Binche le 24 juin 1607, qui devint chanoine de la Métropole de Cambrai en 1614. On est tellement privé de renseignements concernant la vie des anciens doyens de Binche qu'on ne peut manquer de rapporter ici ce qui arriva à Jean Baccart, en 1597, alors qu'il était sous-régent au collège d'Ath. Voici ce que raconte à ce sujet le chanoine Lefort dans son "Histoire de St Vincent, fondateur et patron de l'église Collégiale de Soignies", Mons, Ph. de Waudret fils, 1654, pp. 285-289: "Il fut tellement affligé par une distillation des humeurs visqueuses et grossières qui lui tombèrent sur le costé droict, qu'il ne lui estoit possible de remuer le bras. Voires si lourde et si pesante estoit cette paralysie qu'il ne pouvoit pas mesme porter la viande à la bouche [...] cause pourquoy il abandonna non pas seulement le Collège, mais aussi la Ville et fut contraint de faire sa retraite à la maison paternelle où il fut environ six semaines tellement perclus et impotent qu'il ne se pouvoit bouger du lict". La Faculté s'étant déclarée impuissante à le guérir, ses amis lui suggérèrent de faire un pèlerinage à Saint-Vincent de Soignies pour y implorer la fin de ses maux. "A peine ses amis l'eurent-ils monté à cheval, et luy comencé d'avancer quelque peu son chemin, que voylà tout à coup que, contre son ordinaire, il commence à mouvoir un peu le bras. Le lendemain, après avoir entendu la Messe à l'autel que l'on appelle vulgairement l'autel de Kenecht, érigé derrière le grand autel du Choeur alendroid des Reliques dudict Saint Confesseur, il embrasse avec plus de liberté les colonnes qui soutiennent le Mausolée du Reliquaire et tombeau du sacré depost, qui sont au nombre de 84, qui est une dévotion bien ancienne continuée et pratiquée de siècle en siècle (...). Achevé qu'il eut cet acte d'humilité et de dévotion, il se trouve leste et dispos, et sans aucune douleur, et avec la même habilité et agilité qu'il avoit eu auparavant". Jean Baccart était le frère de Dom Raphaël Baccart, abbé de Lobbes de 1628 à 1641. Il mourut en mars 1626.

34.- Gilles WAULDE. Enfin un doyen de Binche dont il est possible de retracer de manière détaillée toute la carrière! Il est vrai que le personnage en vaut la peine.

Gilles Waulde est né à Bavai. Sa mère (décédée à Binche) s'appelait Jeanne Françoise. Il eut deux frères: le premier devint capucin, sous le nom de Gilles de Bavay, et fut lecteur au couvent de Liège; le second, Sébastien, exerça les fonctions de bailli à Louvignies-lez-Bavai. Ses soeurs étaient au nombre de quatre: Marguerite, Françoise, Marie et Hélène (qui épousera Charles Le Ducq).

Après avoir achevé son premier cycle d'études "aux escolles" de sa ville natale, Gilles Waulde fit sa philosophie à la Pédagogie du Château, à l'Université de Louvain où il obtint la "première palme" de son cours. Il prit ensuite, à la même Université, le grade de licencié en théologie. La date de son ordination sacerdotale n'est pas connue, mais dès le 16 juin 1610, en tout cas, il est nommé curé à Nimy-Maisières, paroisse qu'il desservira quatre années durant car, en juin 1614, il devient curé puis doyen de Binche et jouira, à ce titre, d'un canonicat attaché au Chapitre collégial de Saint-Ursmer.

Le 15 juin 1615, il a l'honneur de célébrer en la Collégiale, à la Chapelle de Tous les Saints, une messe solennelle en présence des Archiducs Albert et Isabelle. Dix jours plus tard aura lieu la bénédiction de la grosse cloche, dite Marie, dont les Archiducs furent le parrain et la marraine. Le 27 juin, lors de la bénédiction de la cloche dite Amalberge, le doyen de Binche représentera personnellement l'abbé de Bonne-Espérance, Nicolas Chamart, qui en était le parrain, la marraine étant Marie Jocquet, épouse de Jacques Doret, lieutenant-prévôt de la Ville (cf. Gonzalès Decamps, "Les cloches de l'église Notre-Dame et Saint-Ursmer de Binche", Mons, Dequesne-Masquillier et Fils, 1907, pp. 7 et 8).

C'est sous le pastorat de Gilles Waulde qu'en 1620, la paroisse binchoise de Sainte-Elisabeth (Béguinage de Cantimpret) fut unie définitivement à la paroisse de Saint-Ursmer, avec approbation de Mgr François Van der Burch, archevêque de Cambrai.

Le 8 juin 1624, Gilles Waulde signe avec Nicolas Chamart l'acte d'achat du refuge de l'abbaye de Bonne-Espérance à Binche. A cet acte (A.E. Mons, Bonne-Espérance, 5409, et "Cartulaire de Bonne-Espérance", t. 12, ff. 17r°-27v°) était appendu le sceau du doyen de Binche représentant son blason écartelé (aux 1er et 4me quartiers, une grappe de raisins; aux 2me et 3me, deux palmes entrecroisées), avec l'inscription AEGID. WAULDE BINCH DO. A la fin du mois de juillet 1626, une épidémie de peste s'abattit sur Binche. Le doyen, son vicaire Jean Hosselet et le Père Récollet Eusèbe Couvreur se dépensèrent sans compter en cette circonstance et purent heureusement échapper, tous trois, à la contagion qui "moissonna, durant le mois d'Aoust nombre de testes".

Le 17 août 1628, Gilles Waulde participa, au monastère de Lobbes, à la cérémonie de consécration abbatiale de Dom Raphaël Baccart, frère, comme on l'a rapporté plus haut, de son prédécesseur à la cure de Binche.

Depuis plusieurs années déjà, le doyen de Binche s'efforçait de rassembler tout un ensemble de documents fort intéressants qu'il avait puisés dans les fonds d'archives des abbayes d'Aulne, Bonne-Espérance, Lobbes et Grammont, en vue d'écrire la vie des Saints Patrons de la Ville aux destinées spirituelles de laquelle il présidait. Il avait d'abord consigné en latin le résultat de ses recherches, mais à mi-parcours, il changea sa manière de faire, si bien qu'en 1628 était prêt pour l'impression un texte français comptant plus de 500 pages. Mis au courant de l'étendue de ce travail, l'Archevêque de Cambrai demanda, le 7 juin 1628, à Gilles Waulde de le poursuivre encore en adjoignant à la fin du livre projeté le récit des Miracles obtenus grâce à l'intercession de Saint Ursmer. En réponse à cette invitation, le doyen de Binche mena aussitôt une enquête canonique très exigeante et retint finalement dix cas de miracles choisis parmi ceux qui lui paraissaient les plus probants et les mieux assurés. Leur exposé est reproduit à la fin du livre de Waulde, livre qui porte sans doute le millésime de 1628, mais qui a dû être publié à une date plus tardive car la dédicace à la Princesse Claire-Eugénie date de "Binch, le dernier de l'an 1628". L'ouvrage a pour titre: "La vie et miracles/ de St Ursmer, et de/ sept autres S.S./ avec la chronique de/ Lobbes recueillies par/ M. Gilles WAULDE/ natif de Bavay, Lic. en / Théol. Pasteur, Chan. et/ Doyen de Chrestieneté/ de Binch". Il est imprimé, à Mons, chez Jean Havart, rue de Havré, à l'Aulne d'or, M. DC. XXVIII, in-4°, 10ff. nc. +536 p. + 6 ff. nc. Le volume comprend neuf livres dont les trois premiers (18+30+28 chapitres) sont consacrés à saint Ursmer, ses miracles et le transfert à Binche de ses reliques; viennent ensuite les livres IV (S. Ermin, 14 chap.), V (S. Theodulphe, 8 chap.), VI (S. Abel, 6 chap.), VII (S. Hydulphe, 6 chap.), VIII (Ste Amalberge, 14 chap.). Le livre IX et dernier est sans doute le plus intéressant et le plus riche en notations susceptibles d'attirer l'attention des historiens; il contient, en effet, une vaste chronique de plus de 200 pages relatant l'histoire de Lobbes, depuis la fondation du monastère jusqu'au début du XVIIe siècle, au cours de laquelle l'auteur a eu la bonne idée de transcrire un bon nombre de documents d'archives dont plusieurs ont aujourd'hui disparu. A noter également la présence en début du livre d'un frontispice gravé par Corneille Galle, représentant les saints patrons de Binche, et au bas duquel figurent les blasons de Binche et de Gilles Waulde avec, cette fois, sa devise: AETERNUM COGITO (cette belle gravure est décrite par Paul-Clovis Meurisse dans son article sur "L'iconographie binchoise" publié dans les "Annales S.A. Binche", t. 6, 1938, p. 23-25).

En 1629, le doyen de Binche participa, le 8 juin, à l'installation en la Collégiale du nouvel abbé de Lobbes, Raphaël Baccart, en qualité de Prévôt du Chapitre de Saint-Ursmer et, le 6 juillet, il présida la cérémonie d'une translation partielle des reliques des saints patrons de Binche.

Lors du décès de l'Archiduchesse Isabelle (1er déc. 1633) - dont Gilles Waulde n'avait cessé de chanter les mérites dans sa "Vie et miracles de Saint Ursmer" - le doyen de Binche organisa une cérémonie commémorative qui se déroula en la Collégiale le 9 janvier 1634, et il publia, la même année, chez Jean Havart encore, son "Harangue funèbre aux obsèques de Madame Isabelle Claire Eugénie Infante d'Espagne, etc., celebrez, à Binch, le 9 de l'an 1634" (47 p. in-12). L'auteur nous y apprend qu'à la nouvelle du décès de l'Archiduchesse, "il s'est enyvré en un déluge de larmes, ayant fait naufrage de son bon sens. Passant par le verger de ses royales vertus, il y a recueilli une poignée d'olives voisines du palmier, et en a composé un baume grandement précieux", occasion pour lui notamment d'insister sur la dévotion de l'Infante à l'égard des saints patrons de la ville de Binche, et sur sa bienveillance envers ses habitants.

Le 8 avril 1647, Waulde était nommé chanoine du Chapitre métropolitain de Cambrai, et pourvu, par la même occasion, de la prébende attachée à ses nouvelles fonctions. Quelques mois plus tard, il quitta Binche et s'installa à Cambrai où il fut chargé de la censure ecclésiastique des livres dans toute l'étendue de l'archidiocèse. C'est à Cambrai encore qu'il rédigea son testament, le 1er mars 1651, et qu'il mourut le 5 mars 1656, âgé de 71 ans.

Bibliographie: la notice - publiée pourtant par Alphonse ROERSCH - sur Gilles Waulde dans la "Biographie Nationale" (T. 27, 1958, col. 108-110) comporte plusieurs erreurs. Les données les plus sûres doivent être cherchées chez Paul DENIS DU PEAGE, "Testaments et exécutions testamentaires de chanoines et chapelains de Cambrai et de Douai", dans "Bull. Soc. Etudes Prov. Cambrai", t. 40, janv.-déc. 1944, pp. 16 et 56.

35.- Gabriel WAULDE, neveu du précédent (avec André Waulde, curé d'Hautrage), né comme lui à Bavay, fut d'abord curé d'Elouges (1646) et remplaça son oncle à Binche à partir du 24 juin 1649. Le dernier acte de baptême qu'il a signé comme curé-doyen de la paroisse de Saint-Ursmer date du 31 juillet 1667. Par lettre du 16 mars 1656, l'Archevêque de Cambrai conféra à Gabriel Waulde les revenus et les émoluments de l'ancienne paroisse de Cantimpret, tels qu'ils avaient été prévus lors de l'incorporation à la paroisse de Saint-Ursmer.

36.- Gérard CLAUS, né à Estinnes-au-Val, fut d'abord curé de Bouzies (près de Landrecies) de 1660 à 1662, puis de Ghoy-Labuissière durant trois années également. Nommé doyen de chrétienté en 1667, il devint curé de Binche en 1668. Il y est mort, le 11 janvier 1711, après 42 années de pastorat (A.E. Mons, Registres paroissiaux, n° 186, Estinnes-au-Val, p. 13). En 1674, G. Claus rachètera à l'abbé de Bonne-Espérance, Englebert Maghe, le vieux refuge de l'abbaye à Binche (Cartulaire de Bonne-Espérance, t. 12, ff. 6v°-14v°).

37.- Gabriel SOUPART, fils de Pierre et de Gabrielle Reston, né à Maurage, curé de sa paroisse natale de 1698 à 1703, date à laquelle il fut nommé curé de Wasmes (où il fonda plusieurs obits). En 1711, il deviendra curé-doyen de Binche, mais pour deux années seulement, la mort l'ayant emporté le 14 juin 1713 (cfr Auguste SOUPART, "La famille Soupарт", 1971, p. 23).

38.- Sébastien Antoine PORTEMONT, né à Ath le 5 décembre 1680, nommé curé de Celles en 1706, puis curé-doyen de Binche en 1714. A peine installé en notre ville, il adresse, le 18 août de cette même année une lettre circulaire aux curés de son district pour leur demander d'annoncer à leurs fidèles la publication (le 8 septembre 1713) de la Constitution UNIGENITUS condamnant le Jansénisme. Cette lettre (toujours conservée dans une collection particulière) porte la signature de tous les curés du doyenné, attestant qu'ils ont bien accompli la mission qui leur était confiée. C'est Sébastien Portemont qui signera, le 11 juillet 1727, l'acte de cession du collège de Binche aux religieux de Saint-Augustin.

Le 1er juin 1731, le doyen de Binche sera pourvu de la 27^e prébende attachée au Chapitre collégial de Saint-Vincent à Soignies, mais il ne put jouir de ce canonicat, son décès étant survenu le 9 octobre 1731. Sa pierre tombale (une pierre bleue de 1m15 x 1m15) se trouve encastrée dans le sol du petit oratoire qui se voit au fond du Vieux Cimetière de Binche. L'épithaphe - jointe à celle de son frère Martin - en est bien lisible: ICI/ REPOSENT/ M. SEBASTIEN PORTEMONT SCAVANT/ THEOLOGIEN HABILE PREDICATEUR/ GRAND AMATEUR DE LA PAIX/ AIMABLE, HONETE/ AFFABLE A TOUS/ IL A ETE 9 ANS CURE A CHELLES 17 ANS/ PASTEUR DE BINCH DOYEN DE LA/ CHRETIENNETE ENFIN NOMME PAR/ S.A.S. A UN CANONICAT DE SOIGNIES/ IL EST MORT REGRETTE D'UN CHACUN/ LE 9 OCT. 1731 AGE DE 50 ANS/ ET S. MARTIN PORTEMONT SON FRERE/ RECEVEUR DES ETATS DU HAINAUT QUI/ MOURUT LE 5 MARS 1732 AGE DE 48 ANS/ PRIE DIEU POUR LEURS AMES.//

39.- Philippe BRUNEBARBE, né en 1679 à Merbes-le-Château, fit sa philosophie à Louvain au collège de Standonck (où il obtint le 1er prix de l'Académie) et sa théologie au Collège du Pape. En 1704, il devient curé de Bois-de-Lessines et, le 4 juin 1732, il est nommé curé-doyen de Binche où il mourut le 13 février 1739. Par testament en date du 4 mars 1737, il avait fondé une bourse d'étude en faveur d'un choral de Binche (texte de ce testament - très détaillé - dans "Fondations des bourses d'études établies en Belgique", 1^{ère} partie, tome 5: "Recueil des fondations de la Province de Hainaut", publié par H. LENTZ, Bruxelles, Weissenbruch, 1887, pp. 857-861) Ph. Brunebarbe fut inhumé à la Collégiale de Saint-Ursmer. Sa pierre tombale a disparu, en 1838, lors de la réfection du pavement de l'église. Le registre aux décès de la paroisse porte: "le 14 febvrier 1740 fut inhumé en la Chapelle de

Notre-Dame du Mont-Carmel en notre église, Maître Philippe Brunearbe pasteur et doyen de Binch, decedez le jour précédent âgé de 61 ans après avoir laissé tout ce que Dieu lui avoit donné de Biens, pour une fondation d'une Bourse pour les études à Louvain dont un enfant de chœur du Chapitre de Binch et un enfant de Bois-de-Lessines où il fut aussi pasteur, jouiront alternativement. (s.) Du Mollin, vicaire de Binch" (Annales S.A. Binche, t. 9, 1950, p. 52).

40.- Eloi François ROUINEAU, né à Wihéries en 1696, curé à Casteau en 1712, puis à Estinnes-au-Val (S. Martin), de 1716 à sa mort. Nommé doyen de chrétienté du district de Binche, le 21 avril 1740. Dans l'article que le Vicaire Général C. J. VOISIN a publié sur "La Danse macabre et la fleur de la mort à la chapelle du Cimetière de Binche" (bull. S.H.I. Tournai, t. 14, 1870) sont reproduits (p.p. 85-86) plusieurs actes, datés de 1742, du registre des visites d'église du doyenné de Binche effectuées par le doyen Rouneau; le même bulletin (pp. 21-23) donne également des extraits d'une dissertation, mi-française mi-latine, de M. Rouneau sur la "Forme des autels".

Eloi Rouneau mourut le 6 août 1759 et fut inhumé dans le cimetière d'Estinnes-au-Val. L'épithaphe de sa tombe a été publiée par Th. Lejeune dans "Monographies historiques et archéologiques de diverses localités du Hainaut", t. 1: Estinnes, Mons, Dequesne-Masquillier, 1870, p. 239: D.O.M./CY DEVANT REPOSE LE CORPS/ DE MAITRE ELOY FRANCOIS/ROUINEAU PASTEUR DE LESTINNE-/BASSE L'ESPACE DE 43 ANS,/DOYEN DU DISTRICT DE BINCH,/ TRES ZELE POUR LA MAISON/ DE DIEU A LAQUELLE IL AT/ FAIT PLUSIEURS LEGATS/ PIEUX ET FONDATIONS, ET/ AT LAISSE LES PAUVRES DE/ LA PAROISSE ET CEUX DE/ WIHERIES SON LIEU/ NATAL, SES HERITIERS; /LEQUEL EST DECEDE LE/6e D'AOUST 1759, AGE DE/ 73 ANS/ REQUIESCAT IN PACE//.

Dans le registre paroissial (n° 186) d'Estinnes-au-Val conservé aux A.E. Mons, on trouve une longue notice (pp. 15-16) sur les travaux effectués par M. Rouneau à l'église et à la cure du village. Sur le calice et l'ostensoir qu'il a offerts à la paroisse, voir la "Note de M. Le Comte Joseph de Borchgrave d'Altena sur Estinnes-au-Val" publiée dans les "Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique, 27e session, Mons, 1928, p. 12.

41.- Pierre Antoine LAURENT, né à Sivry en 1700, fut curé à Eppe-Sauvage, puis à Pottes (à partir de 1743). Le 24 juin 1748, il est nommé à Bray où il meurt le 23 juin 1767. Il a été doyen de chrétienté de 1753 à 1765, date à laquelle il donna sa démission. Enterré à Bray, sa pierre tombale porte l'inscription suivante: D.O.M./ ICI DEVANT REPOSE LE/ CORPS DE MAITRE PIERRE/ ANTOINE LAURENT, NATIF/ DE SIVRY; EN SON TEMPS TRES ZELE PASTEUR DE BRAY ET/ DOYEN DE CHRETIENNETE/ DU DIS-

TRICT DE BINCHE, /LEQUEL A REGIT SA PAROISSE/ L'ESPACE DE 19 ANS,/DECEDE LE 23 JUIN 1767, /AGE DE 67 ANS/ REQUIESCAT IN PACE/. (Monnoyer et Bernier, "Inscriptions funéraires et monumentales de la Province de Hainaut", 1ère série, n° VIII, Canton du Roeulx, p. 8, col 2).

42.- Philippe François Isidore COUST, curé de Bray et doyen de chrétienté de Binche, décédé le 20 décembre 1774.

43.- Joseph HALLEZ, natif de Mons, curé de Bray en 1733, et doyen de chrétienté du district de Binche. Lors de la première occupation républicaine française de nos régions, il avait reçu, à titre de doyen de Binche, de Mgr Rohan, archevêque de Cambrai, exilé en Allemagne, une patente de Vicaire Général pour la partie française du diocèse de Cambrai (cf. abbé L. Dehaut, "Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai 1792-1799", Cambrai, Oscar Masson, 1909, p. 301).

Sous la seconde occupation française, le doyen Hallez fut dénoncé (et menacé de déportation) par le citoyen Long, commissaire du Directoire Exécutif près de l'Administration municipale du canton de Binche, comme étant: "le prêtre le plus fanatisé, celui qui inspire aux autres prêtres de ne pas prêter le serment requis par la loi. C'est chez lui que se tiennent les conseils de prêtres, et la correspondance qu'il a avec les chefs de l'Eglise fait fanatiser le peuple qui veut bien l'écouter" (Archives Nationales de France à Paris, F7, 7353 et 7463, dossier B5 3325). Voir aussi A. MILET "Le culte clandestin en pays wallon" et les "Lettres tombées du ciel (1797-1799)", dans la "Revue d'Histoire Ecclésiastique" (Louvain), vol 84, 1989, N° 3-4, p. 703.

On perd la trace de M. Hallez après 1802.

44.- François-Joseph GODEFROID, né à Dour le 7 juillet 1740, fit ses humanités à Bavai, puis prit à l'Université de Douai les grades de maître ès arts et de bachelier en théologie. Ordonné prêtre le 1er juin 1765 par Mgr Albert d'Aigneulle de Millancourt, évêque auxiliaire de Cambrai, il fut d'abord coadjuteur (6 ans) puis desserviteur (1 an) à Chaussée-Notre-Dame, et enfin à Saint-Vaast-lez-Binche (9 ans). En 1784, il obtint, par voie de concours, la cure de Binche et devient par la même occasion chanoine du Chapitre collégial de Saint-Ursmer. Lors de l'organisation du nouveau diocèse de Tournai, sous le Concordat, il fut promu à la cure du Roeulx où il mourut le 26 décembre 1804 (J.-J. VOS, "Le clergé du diocèse de Tournai depuis le Concordat de 1801 jusqu'à nos jours", t. 1, Braine-le-Comte, Zech et fils, 1887, pp. 188-189). Dans "l'Etat nominatif des prêtres et curés émigrés ou déportés, missionnaires ou réfractaires (...) dressé en exécution de la lettre du Ministre de la Guerre en date du 9 frimaire an V" (29 novembre 1797), l'abbé Godefroid est décrit en ces termes: "58 ans, ex-curé et chanoine; ses qualités jointes à sa réputation de grand théologien lui donnent une grande influence tant sur le

clergé que sur le peuple, et les excite à la désobéissance aux lois" (A.N. Paris, F7, 7463, dossier B5 3225). C'est sous son pastorat que la Collégiale de Saint-Ursmer, fermée depuis le 15 septembre 1797, put enfin être rouverte au culte, le 9 mai 1802. Trois mois plus tard, le 23 août 1802, le "Tableau des curés existans dans les diverses communes de l'Arrondissement de Charleroy" notera à son propos: "Il a montré dans le temps beaucoup d'animosité au sujet des querelles qu'ont fait naître les premiers serments prescrits. Il s'étoit aliéné un nombre assez considérable de ses paroissiens. Depuis la publication du Concordat, il s'est conduit de manière qu'il récupère un peu à la fois leur confiance et leur estime" (A.E. Mons, Fonds français, liasse 399).

45.- Lambert BONIVER, né à Charneux, près de Herve, le 20 janvier 1753, fit ses premières classes d'humanités au collège Saint-Bonaventure dirigé à Verviers par les Pères Récollets (la Bibliothèque du Séminaire de Tournai conserve deux livres reçus par lui lors de la distribution des prix de 1768), et sa rhétorique au collège de la Très-Sainte-Trinité à Louvain. Il passa alors - dans la catégorie des "pauperes" - à la Pédagogie du Faucon, où il s'initia à la philosophie durant deux années au terme desquelles il obtint la seconde place à la promotion de 1773. Ses études de théologie lui prirent plus de temps (7 ans), car le 26 juin 1778, il fut appelé à exercer les fonctions de sous-régent au collège de la Très-Sainte-Trinité. Au mois de décembre 1780, il fut en outre nommé chanoine de la Collégiale Saint-Vincent à Soignies, avec charge de la vicairerie perpétuelle (c'est-à-dire pratiquement comme curé de la paroisse); il eut toutefois à coeur, avant d'aller résider en cette ville, de prendre, le 16 février 1781, le grade de licencié en théologie à Louvain.

Le 16 décembre 1798, il est condamné à la déportation par le Directoire Exécutif, mais il parvient à y échapper en prenant la route de l'exil vers l'Allemagne (A.E. Mons, Fonds français, reg. 75 et Ville de Mons, 1239). Rentré au pays aux approches du Concordat, il est nommé curé-doyen de Binche le 16 octobre 1803. C'est sous son pastorat que la paroisse de Saint-Ursmer passera, par décret impérial du 18 avril 1811, de la seconde à la première classe (Ibidem, Fonds français, liasse 402).

Ayant donné sa démission en 1816, M. Boniver se retira à Soignies, où il mourut le 26 mai 1817 (cf. VOS, op. cit., t. 1, p. 157, et E. REUSENS, "Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain (1425-1797)" dans "Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique", t. 21, 188, p. 352).

46.- François-Joseph BRAIBANT, fils de Jacques, tanneur, et de Anne-Catherine Lerise, est né à Liège (Saint-Pholien) le 23 janvier 1753. Après avoir achevé ses humanités à Verviers, il suit, pendant un an, les cours de philosophie et, durant deux années, les cours de théologie à Liège. De là, il passe à Louvain au Collège de son diocèse pour y poursuivre ses études. Tonsuré le 18 février 1780, il reçut le même jour les ordres mineurs et le lendemain, le

sous-diaconat; il fut enfin ordonné diacre le 20 mai et prêtre le 23 septembre 1780.

En 1788, il est nommé chanoine du Chapitre de Saint-Théodard à Thuin, dont il deviendra le doyen - le dernier! - en 1795. Ayant refusé, en 1797, de prêter le serment de haine à la royauté, alors qu'il continuait à célébrer les offices en sa Collégiale, il est dénoncé, arrêté, relâché, puis finalement condamné à l'emprisonnement, un emprisonnement qui durera 27 mois. Lorsqu'en 1801, la promesse de la fidélité à la Constitution de l'an VIII fut exigée du clergé, il la refusa également et, après la promulgation du Concordat, il prétendit ne pouvoir observer ses prescriptions qu'à partir du moment où un évêque, nommé par le Pape, prendrait possession du nouveau diocèse de Tournai. Jouissant d'une profonde influence à Thuin, il avait gagné à ses idées bon nombre de ses fidèles, et célébrait la messe en sa propre demeure. Menacé d'arrestation à ce sujet, il parvint à obtenir gain de cause auprès du Préfet du département, Etienne Garnier, si bien qu'en septembre 1802, la paix religieuse semblait rétablie à Thuin (cfr Auguste SOUPART, "Les Chanoines du Chapitre de Saint-Théodard à Thuin", dactylographie, 1987, pp. 10-13).

En 1806, M. Braibant est nommé desservant à Ghlin. Quatre années plus tard, il est promu à la cure secondaire de Lens et, en 1816, il devient curé-doyen de Binche. C'est sous son pastorat que, le 21 mars 1817, les membres encore subsistants de l'ancien Chapitre de Saint-Ursmer remirent à la Collégiale le précieux calvaire-reliquaire de la Sainte-Croix, et, le 2 juillet de la même année, les deux châsses, en bois, des reliques de Saint Amoluin et de Saint Théodulphe.

François-Joseph BRAIBANT est mort à Binche, le 19 mars 1825. Dans l'attente de son successeur, c'est le vicaire C. Blondiau qui remplira, du 21 mai au 9 octobre, les fonctions de curé à Saint-Ursmer.

47.- Charles-Joseph DEGRICOURT, fils de Charles-Joseph et de Marie-Thérèse LEROY, né à Beaufort (Nord), le 27 novembre 1761. Après avoir terminé ses humanités à Bavai, il étudie la philosophie, deux ans, et la théologie, quatre ans, à l'Université de Douai. Ordonné prêtre, le 2 juin 1786, par l'évêque auxiliaire de Cambrai, Mgr Albert d'Aigueville de Millancourt, il remplit les fonctions de vicaire à Epinois (3 ans) et à Liessies (3 ans également). Vicaire encore à Solre-le-Château, il prête le serment imposé par la Constitution civile du Clergé et est élu, le 3 mai 1791, à la cure constitutionnelle d'Hautmont. Mais, faisant retour sur lui-même, il n'accepta pas ce poste et prit le chemin de l'émigration (cfr chanoine CHARTIER, "A travers les papiers Caprara. Communications diverses", Avesnes-sur-Helpe, 1935, pp. 68 et 72-73).

Accueilli d'abord chez M. Denayer, curé de Vollezeele, puis à Waudrez, il passe en Allemagne lors de l'invasion de la Belgique par les troupes républicaines françaises. A son retour d'exil, il habita quelque temps la ville de

Beaumont, où il fut nommé vicaire en 1802, recteur de Leval-Chaudeville en 1804, desservant de Fontaine-Valmont en 1809, et à Fontaine-l'Évêque (Saint-Vaast) en 1824. L'année suivante, il est alors promu curé de Binche.

Nomination peu heureuse! De constitution malade et de tempérament irascible, M. Degricourt eut de nombreux démêlés avec le Conseil de Fabrique de sa paroisse, allant jusqu'à proclamer, le samedi 1er novembre 1834, en chaire de vérité, que "depuis deux ans, les fabriciens ont détourné le montant des collectes des trépassés". L'affaire s'envenima, et il fut même question de la porter devant les tribunaux. Les fabriciens, qui ne craignaient pas de parler ouvertement de la "méchanceté, avarice et amour-propre" de leur doyen, exigèrent de M. Degricourt une rétractation publique qu'ils jugèrent "insignifiante", celle-ci une fois prononcée. L'Evêché alerté délégua à Binche, en cette occurrence, l'abbé Roulez, curé de Gosselies, qui parvint à rétablir la paix dans la paroisse (cf. "Registre du Conseil de Fabrique", n° 2, ff 139-146).

M. Degricourt, dont la soeur, Marie-Thérèse, veuve de Théophile Liévin, était décédée à Binche le 16 février 1831, mourut en sa cure, le 27 janvier 1835 à neuf heures du soir. Il fut enterré le 29 au Vieux Cimetière (Vos, op. cit., t. 1, p. 170).

Le 12 janvier 1827, le curé-doyen de Binche, conformément aux instructions qu'il avait reçues de Mgr Godefroid, Vicaire Capitulaire du diocèse, ouvrit une information relative à l'authenticité d'une petite relique de Saint Ursmer - une modique partie d'une côte et une parcelle du crâne - que l'orfèvre binchois Comtesse avait prélevée lors de la restauration de la châsse qui lui avait été demandée en 1792. A la suite de l'enquête faite à ce sujet, ces reliques purent être exposées à la vénération des fidèles (J. J. VOS, "Lobbes, son abbaye et son chapitre, ou Histoire complète du monastère de Saint-Pierre à Lobbes, et du Chapitre de Saint-Ursmer à Lobbes et à Binche", t. 2, Louvain, Ch. Peeters, 1865, pp. 380-381, 587-589 et 589-590).

48.- Jean-François FAMELARD, né à Ellezelles le 12 novembre 1797, de parents meuniers, fut ordonné prêtre le 7 août 1821. En 1822, il remplit quelque temps les fonctions sacerdotales à la Collégiale de Binche, puis est nommé vicaire à Mons (Sainte-Waudru) en 1822. Curé de Wodecq en 1828, il devient doyen de Binche le 19 juin 1835, puis curé-doyen de Soignies en 1842. Chanoine honoraire de la Cathédrale de Tournai en 1855, il meurt à Soignies le 21 août 1872 (d'après son souvenir mortuaire).

"M. Famelard n'a jamais été ce qu'on appelle vulgairement un homme populaire, et il ne s'est point proposé d'être un homme aimable; mais il a joui pendant toute sa vie de l'incontestable popularité d'un respect universel. [...] Toute sa vie s'est confinée entre son presbytère et son église, et il est beau de pouvoir résumer plus de cinquante années de sacerdoce en six mots: l'autel, le tabernacle, le catéchisme, la chaire, le confessionnal et les livres. [...] Cet homme de fer, aux allures si franches et si brusques, cachait sous sa rude

écorce le coeur le plus sensible et l'âme la plus tendre. Vif et prompt à premier abord, il était bon jusqu'à la faiblesse quand il fallait se déterminer à faire de la peine à qui que ce fût, de propos délibéré" ("Semaine religieuse du diocèse de Tournai", 4e année, samedi 24 avril 1873, p. 123).

49.- Jules Armand Joseph CONREUR était issu d'une famille d'industriels originaire de Jumet, et dont on a pu dire qu'elle était "toute sacerdotale". En effet, le bisaïeul maternel de M. Conreur, après avoir élevé chrétiennement une nombreuse famille, reçut lui-même l'onction sacerdotale; une grande tante fut l'avant-dernière abbesse du monastère de Salzennes; trois de ses grands oncles avaient devancé leur père dans les saints ordres, et l'assistaient à l'autel le jour de ses prémices: l'un mourut à Tournai, dans la Compagnie de Jésus, le second fut curé de Way près de Genappe, et le troisième fut ce célèbre Vignerons, dernier abbé de Lobbes qui, après avoir illustré son monastère par l'éclat de ses qualités et de ses vertus, dut se réfugier à Prague pendant la tourmente révolutionnaire et édifia cette ville par la sainteté de sa vie et de sa mort" (d'après l'éloge funèbre de M. Conreur, publié par le chanoine Wattecamps dans la "Semaine religieuse du diocèse de Tournai", 6e année, n° 48, samedi 29 mai 1875, p. 943).

Jules CONREUR est né à Fontaine-l'Évêque le 1er mai 1807. Bien jeune encore, il effectue un stage de deux ans chez un oncle maternel, notaire à Charleroi, ce qui lui permet dans la suite de faire montre d'une réelle compétence en matière de législation. Une vocation sacerdotale se dessinant chez lui, il quitte l'étude notariale de son oncle, et vient à Binche suivre les cours d'humanités au Collège de la Ville, où il se classe régulièrement en tête de son cours. Mais voilà que les portes du Séminaire de Tournai où il aspire entrer se ferment devant lui. Le roi Guillaume d'Orange a décidé en effet de créer à Louvain un "Collège Philosophique" par lequel devront nécessairement passer tous les candidats au sacerdoce. Le jeune Conreur s'y refuse, et ce ne sera qu'en 1829, à l'époque du Concordat enfin passé entre le Gouvernement Hollandais et le Saint-Siège, qu'il pourra alors gagner Tournai. Dans l'entre-temps, il a accepté d'exercer des fonctions professorales au Pensionnat de Morlanwelz, où durant deux années, il consacra ses loisirs à s'initier aux sciences ecclésiastiques.

Ordonné prêtre en la Cathédrale de Tournai, par Mgr Delplancq, le 28 mai 1831, il est envoyé, dès le 4 juin, à Mons comme vicaire à Sainte-Elisabeth. Cinq années plus tard, le 8 mars 1836, il est nommé curé à Saint-Ghislain, où il relèvera presque de ses ruines l'église paroissiale. Il retourne alors à Mons mais cette fois comme curé de Saint-Nicolas-en-Havré et parvient à convaincre l'administration communale de créer un presbytère qui y faisait défaut. Le 30 septembre 1842 enfin, il deviendra curé-doyen de Binche. M. Conreur prendra possession de sa paroisse le 14 octobre et sera officiellement installé le 26 à 10h du matin.

"Il arrive dans une paroisse bouleversée par toutes sortes de divisions. Il se montre affable envers tout le monde, gagne toutes les sympathies, et sa prudence désarme enfin tous les partis. Là aussi, il a besoin de toute son habileté et de toutes ses connaissances juridiques pour arriver par la prudence de ses négociations à maintenir le collège de Binche où il avait fait ses premières études et qui allait être supprimé. [...] En 1849, quand le fléau du choléra sévit dans la paroisse, il se multiplia, le jour et la nuit, pour porter aux moribonds les consolations de la Religion, les encourager, les fortifier. Là aussi, il releva les ruines du sanctuaire; son église s'embellit par les magnifiques vitraux du choeur et, par d'heureuses réparations, il rendit à l'édifice son cachet primitif d'architecture. D'une activité intellectuelle prodigieuse, il trouve encore des moments à consacrer à l'étude, et se rend familières toutes les connaissances utiles à un prêtre. Inspecteur des écoles de son canton, il y faisait des visites fréquentes" (Ibidem, pp. 946-947). C'est le doyen Conreur qui accueillera encore à Binche les trois premiers Frères des Ecoles chrétiennes venus, sous la direction du Frère Mardonius, fonder l'Ecole Saint-Joseph qui ouvrira ses portes le 8 octobre 1843.

Le 23 novembre 1858, l'Evêque de Tournai, Mgr Labis, nommera M. Conreur chanoine titulaire de la Cathédrale, et le chargera notamment d'organiser les cycles de conférences ecclésiastiques ayant trait à l'histoire, à la théologie morale et à la pastorale.

En 1872, le chanoine Conreur est appelé aux fonctions de Vicaire Général et d'Official et, à la mort de l'Evêque, il participera, comme Vicaire Capitulaire, à l'administration du diocèse.

Miné depuis longtemps par la maladie, M. Conreur mourra à Tournai, le 13 mai 1875.

50.- Félix Joseph Ghislain DELFERRIERE, né à Nivelles le 22 mars 1795, de parents cultivateurs. Ordonné prêtre à Malines, le 6 août 1825, nommé curé à Bauffe en 1829, puis à Saint-Ghislain en 1845, il devint curé-doyen de Binche en 1858. Il prêcha de nombreuses missions diocésaines au cours desquelles il passait de longues heures au confessionnal, au point même de mériter l'épithète d'"infatigable" qui lui fut donnée. Il mourut à Binche, le 13 mai 1873.

"Nous recevons la nouvelle de la mort de M. Delferrière, curé-doyen de Binche, pieusement décédé dans sa 79^e année. (...) Bon, simple et affable, cet ancien du sanctuaire s'était particulièrement fait remarquer par sa laborieuse constance à remplir tous les devoirs de son ministère, et surtout par son intrépide assiduité au saint tribunal. Malgré son âge avancé, il est mort sur la brèche; jusque dans ses derniers temps, il ne remettait même à aucun autre la fatigue de la célébration solennelle des saints mystères" ("Semaine religieuse du diocèse de Tournai", 4^e année, n° 46, samedi 17 mai 1873, pp. 752-753).

51.- Charles-Louis DECLEVES. Qu'il me soit permis de renvoyer ici à mon article sur "Le culte de saint Ursmer à Binche au XIXe siècle" et surtout à l'Appendice qui le suit, consacré à la "Bio-bibliographie" de M. Declèves. ("Les Cahiers Binchois", n° 9, 1988, pp. 20-30 et 33-39, avec une photo du doyen de Binche agenouillé au pied du buste-reliquaire de saint Ursmer). Relevons toutefois les éléments principaux de ces deux études.

Né le 30 mai 1816 à Ogy, fils de Charles-Louis, cabaretier et de Marie-Désirée-Joseph André, marchande de lin, Ch. Declèves entre en 1830 au Petit Séminaire de Bonne-Espérance qui vient d'ouvrir ses portes; il y achève le cycle de ses humanités et passe, en 1834, à la section de Philosophie qu'il quittera le 20 août 1835, avec le premier prix d'excellence. Après trois années de théologie au Séminaire de Tournai, il est ordonné prêtre par Mgr Labis, en la Cathédrale de Tournai, le 11 août 1839. Il est envoyé alors à l'Université de Louvain où il prend le grade de bachelier en théologie, tout en s'initiant à la philosophie. De 1842 à 1859, il sera professeur du cours supérieur de philosophie à Bonne-Espérance, non sans prendre part toutefois à diverses initiatives pastorales (missions paroissiales - fondation à Binche en 1852, des Dames de la Miséricorde). Aussi bien, en 1852, il se fixera à Binche comme supérieur d'un groupe de "missionnaires diocésains", et multipliera ses prestations (320 par an de 1862 à 1867) dans nombre de paroisses.

Le 17 juin 1873, M. Declèves est nommé curé-doyen de Binche, où il est installé solennellement le 2 octobre. L'administration communale ayant changé de couleur (le 29 octobre 1878), le doyen de Binche est prié, le 18 février 1880, de quitter la maison curiale qu'il habite, et se voit forcé en outre, au mois d'octobre de cette même année, de créer dans le haut de la Ville un nouveau collège, l'Institut Notre-Dame de Bon-Secours, en remplacement de l'ancien collège saint-Augustin supprimé le 29 février 1880. De 1880 date encore la création de l'asile Sainte-Philomène dont la chapelle sera bénie le 14 mai 1882.

Les élections communales du 19 octobre 1884 ayant amené le renversement de la majorité libérale, M. Declèves put enfin regagner son presbytère, où il est triomphalement reconduit, en 1888, par les Pélissiers.

De 1883 à 1888, le doyen de Binche consacra une bonne partie de son temps à propager le culte de saint Ursmer.

Nommé chanoine honoraire de la Cathédrale de Tournai le 30 juin 1886, par Mgr Du Roussaux, M. Declèves est mort le lundi de la Pentecôte, 22 mai 1893, vers 8h du matin.

L'étude citée au début de cette notice donne tous les renseignements bibliographiques nécessaires sur les nombreuses publications de M. Declèves. En ce qui concerne Binche, il faut noter surtout: "Histoire de la relique de saint Pierre que possède l'église de Saint-Ursmer à Binche", (Semaine religieuse du diocèse de Tournai, 5e année, n° 51, 20 juin 1874, pp. 1005-1011), "Pèlerinage de Saint-Pierre à Binche" (Ibidem, n° 52, 27 juin 1874, pp. 1021-1025), "Saint Ursmer. Sa vie, ses compagnons, ses miracles et son culte",

(deux éditions - ordinaire et de luxe - Braine-le-Comte, Zech et Fils, 1885, 370p.)

52.- Léon Emile GHIGNY, né à Horrues le 13 février 1853, entre au Grand Séminaire de Tournai en octobre 1872. Sous-diacre le 10 août 1875, diacre le 10 octobre suivant, il est ordonné prêtre à la Cathédrale de Tournai par Mgr Dumont le 2 avril 1876. Le 16 juillet de cette même année, il est nommé Principal du Collège d'Ath, et le 12 septembre 1892, il est désigné par l'Evêché comme coadjuteur du chanoine Declèves dont les forces déclinent sensiblement. A la mort de ce dernier - dont il rédigera l'Oraison funèbre prononcée en la Collégiale - il prend alors officiellement le titre de curé-doyen de Binche dont il exercera les fonctions jusqu'au 4 mai 1895, date de sa nomination à la cure de Saint-Julien à Ath.

Nommé chanoine titulaire de la Cathédrale le 9 décembre 1912 par Mgr Walravens, M. Ghigny se retira, le 8 décembre 1928, à la "Maison des Anciens Prêtres" de Tournai, où il mourut le 24 décembre 1931. (Archives de l'Evêché de Tournai, "Registre des ordinations", n° 1397).

53.- Joseph Désiré POSTEAU, né à Deux-Acren le 6 novembre 1846. Il entre au Grand Séminaire de Tournai en octobre 1868. Sous-diacre le 29 octobre 1871, diacre le 17 mars 1872, il est ordonné prêtre à la Cathédrale le 23 juin 1872, alors qu'il exerçait déjà les fonctions de maître d'études au collège d'Enghien. Vicaire à Froidchapelle le 21 février 1873, puis à Anvaing le 19 novembre 1874, et à Soignies le 19 mars 1880, il est nommé curé de Lombise, le 7 septembre 1881 et doyen de Lens le 5 septembre 1887. Sa désignation comme curé-doyen de Binche date du 4 mai 1895. Démissionnaire le 28 novembre 1911 et chanoine honoraire de la Cathédrale depuis le 2 septembre 1928, M. Posteau s'est éteint à Binche le 11 mai 1930. (Ibidem, n° 1318). Sous le décanat de M. Posteau, d'importants travaux de restauration eurent lieu à la Collégiale Saint-Ursmer (cfr "L'Education populaire", jeudi 30 janvier 1896, p. 3; jeudi 3 janvier 1901, p. 3 et jeudi 25 avril 1901, p. 2).

54.- Oscar Joseph DUHAUT, fils d'un instituteur de Peissant, est né en cette même commune le 6 octobre 1859. Sous-diacre le 3 juin et diacre le 13 août 1882, il est ordonné prêtre par Mgr Du Roussaux, le 28 janvier 1883. Durant quelques mois, il remplit les fonctions sacerdotales dans sa paroisse natale. En 1884, il est nommé professeur à l'Ecole Normale de Bonne-Espérance, fonction qu'il exercera jusqu'au 17 septembre 1895, non sans avoir été dans l'intervalle victime d'un grave accident de chemin de fer qui faillit occasionner sa mort. Le 29 août 1896, il est nommé curé à Gilly et, le 12 août 1904, curé-doyen de Celles d'où il sera transféré à Binche le 28 novembre 1911, poste qu'il n'occupera pas longtemps puisque le 9 décembre 1912, il sera appelé à devenir curé-doyen de Saint-Julien à Ath. Nommé curé consultant

le 31 décembre 1915, puis chanoine honoraire le 15 novembre 1921, M. Duhaut mourra un mois plus tard à Ath, le 2 décembre 1921 (Registre des ordinations, n° 1608).

55.- Jules, Joseph, Hubert DE MEESTER. Le signataire des présentes notices se sent désormais plus à l'aise! Il a connu personnellement les doyens dont il lui reste à parler, et sa mémoire a gardé le souvenir - depuis l'année 1928 du moins - de la plupart des événements dont il fera mention.

Jules De Meester est né à Bernissart, le 29 avril 1872. Ordonné prêtre à Tournai le 31 décembre 1895, il est nommé professeur de poésie et bientôt préfet des études au collège Saint-Julien à Ath. Déjà à cette époque, son tempérament bien tranché s'affirme. Un de ses anciens collègues a pu écrire à son sujet: "L'exercice de l'autorité était pour lui un second sacerdoce. [...] Il ne redoutait pas d'être craint [...] s'appuyant, en toute circonstance, sur le roc du devoir d'état quotidiennement accompli."

Le 27 décembre 1906, il est désigné pour remplacer l'abbé Guidon comme principal du Collège Notre-Dame de Bon-Secours à Binche, et un de ses premiers soins est d'assurer à ses professeurs des logements plus adéquats grâce à un aménagement du bâtiment connu sous le nom de "Château Blanc". Sous sa ferme direction, le collège de Binche se fait vite remarquer par les succès répétés de ses élèves aux divers concours régionaux de l'enseignement secondaire. Il est aidé en cela par une équipe professorale digne d'éloges, au sein de laquelle se distingueront surtout les abbés L. Jouret et J. Gorlia dont les réalisations pédagogiques attireront l'attention des visiteurs lors de l'Exposition scolaire des 11, 12 et 13 septembre 1911 à Bonne-Espérance. Le principal du collège de Binche n'oublie pas non plus qu'il est chargé de la formation spirituelle de ses élèves, et il veillera aussi à ce que la chapelle du Collège puisse les accueillir dans un cadre propre à éveiller la dévotion. C'est à M. De Meester notamment que l'on doit le retable peint de l'autel de la Sainte Vierge, et c'est lui encore qui fera ériger le nouvel autel et la statue de saint Antoine de Padoue. Le 16 mai 1910, un chemin de croix sera solennellement béni, en la chapelle, par le doyen Posteau, délégué de l'évêque de Tournai, Mgr Walravens. Il faudrait insister aussi sur la tenace opposition manifestée par M. De Meester lorsque l'autorité diocésaine songea à fermer le collège, et sur les services religieux qu'il rendit à la paroisse binchoise du Sacré-Coeur, à partir du 29 septembre 1911.

Le 16 décembre 1912, il est nommé curé-doyen de Binche, et il commence sans plus tarder l'oeuvre de restauration et d'embellissement de la Collégiale. Son zèle se porte d'abord sur le culte à rendre à saint Ursmer et, le 19 avril 1914, il aura la joie de se tenir aux côtés de Mgr Walravens lors de la bénédiction du nouvel autel dédié au saint patron de la ville de Binche. Quelques mois plus tard, ce sera la guerre, et nous voyons aussitôt M. le Doyen, dès le 5 août 1914, s'inscrire au Comité de secours binchois et s'effor-

cer de soutenir, tant matériellement que spirituellement, les familles éprouvées. Sa participation à l'oeuvre clandestine du "Mot du Soldat" lui vaudra dans la suite (en provenance d'Angleterre) une distinction honorifique que son action lui avait méritée. Soucieux aussi de la formation intellectuelle de ses paroissiens dont il sent toute l'importance en ces années troublées, il participe activement à la création du "Cercle d'études Saint-Ursmer", qui tint sa première séance au Cercle catholique le 20 août 1917, et où furent traités des sujets de circonstance tels que "Le Tempérament belge" ou "Le Rôle des laïcs dans l'Eglise".

En 1921, M. De Meester fêta à la Collégiale le 25^e anniversaire de son ordination sacerdotale, et lors du salut solennel qui fut célébré en cette occasion, l'on put entendre pour la première fois le "Tamtum Ergo" du compositeur binchois Emile Deneufbourg.

En 1922, ce sera le centenaire de la fondation de la Maison du Sacré-Coeur à Binche, suivi en 1930 du cinquantenaire de l'Asile de Sainte-Philomène, et puisqu'il est parlé d'asile, comment ne pas rappeler aussi la création, en 1936, à la rue du Moulin, de l'Asile Saint-Joseph destiné à recueillir les enfants du quartier de Battignies.

Un des moments forts de l'action pastorale de M. De Meester fut certainement la journée triomphale du 2 septembre 1928 qui vit se dérouler à Binche le premier congrès eucharistique diocésain. Le souvenir de cette grandiose manifestation de foi est rappelé par la plaque commémorative apposée à la Collégiale, et par le carnet de 25 cartes postales éditées par la librairie de la Bibliothèque choisie (24, Grand'Rue à Binche), qu'aujourd'hui encore on ne peut contempler sans se laisser prendre par un sentiment d'étonnement et d'admiration. C'est en cette occasion que M. le Doyen de Binche fut nommé chanoine honoraire de la Cathédrale de Tournai.

Durant son décanat, le doyen de Binche veillera constamment à l'essor des oeuvres féminines, ouvrières et de jeunesse qui lui étaient chères, sans parler de la Société de Saint-Vincent de Paul et des Dames de la Miséricorde, dont il présidait lui-même les diverses réunions. Sait-on que c'est à Binche qu'eut lieu, le 21 octobre 1932, sous son impulsion, le premier Congrès de la Jeunesse féminine chrétienne, avec sermon de l'abbé Richard Riche, rapports de Mesdemoiselles L'Olivier et Arnould, et chœur parlé réalisé par la J.O.C.F.? Qu'on me permette ici un petit excursus pour citer les paroles étonnantes prononcées en cette occasion par Mgr Rasneur qui présidait la cérémonie: "Je ne sais s'il faut croire les prophètes de malheur, mais à des jeunes filles de 20 ans on peut dire: Votre vie ne se passera pas sans entendre gronder l'orage. Dans quelques années... bientôt... demain peut-être, vous aurez à lutter pour la religion et la famille, à coup sûr, pour la Patrie peut-être" ("Le Binchois", nouvelle série, 7^e année, n° 37, dimanche 23 octobre 1932).

On connaît, bien sûr, l'amour que M. De Meester portait à sa Collégiale et les soins dont il l'entourait: restauration de plusieurs chapelles, décapage de la

Pieta (1933), réfection du grand portail d'entrée avec le nouveau vitrail qui le surmonte (inspiré de la gravure de Corneille Galle qui orne la "Vie de Saint Ursmer" de Gilles Waulde), inauguration solennelle le 17 mars 1935 des orgues construites par E.F. Walcker et Cie, de Ludwisburg, nouveau reliquaire de Saint Ursmer, et érection de l'imposant maître-autel de la Collégiale (sculptures de Van Uytvanck de Louvain, et ornements en cuivre de la firme Wilmotte de Liège) consacré le 19 juin 1936 par Mgr Rasneur. Ici encore, un petit excursus que l'on voudra bien me pardonner: en assurant les fondations de ce maître-autel, on mit à jour, à la hauteur de la porte de la sacristie, les substructions du mur plat qui servait de chevet à l'église romane primitive.

Tant de zèle et de dévouement méritait bien un hommage spécial. Celui-ci eut lieu le 8 mai 1938, à l'occasion du jubilé des 25 années de décanat de M. De Meester, et donna lieu, sous la présidence de Mgr Rasneur, à une importante cérémonie tant à l'Hôtel de Ville - où le bourgmestre, Charles Derbaix, remit au doyen de Binche la croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold - qu'à la Collégiale où fut chantée la nouvelle messe composée par Auguste Montreuil. Tous les détails de cette journée sont donnés dans "Le Binchois" du vendredi 13 mai 1938, qui ne manque pas de souligner la présence, autour du doyen, des neuf séminaristes binchois d'alors - j'en étais ! - dont Mgr Rasneur se plut à dire qu'ils formaient la quinzième partie de tout l'effectif presacrerotal du diocèse.

M. De Meester ressentit durement les affres de la dernière guerre et, son état de santé en pâtit. Mais il eut la joie, après les événements, de pouvoir fêter avec ses paroissiens le jubilé - quelque peu retardé en raison des circonstances - de ses cinquante années de sacerdoce. La cérémonie eut lieu le dimanche 26 mai 1946, à la Collégiale, sous la présidence de Mgr Carton de Wiart. ("Le Binchois", 67^e année, N° 21, samedi 25 mai, avec une reproduction du tableau peint par M. Ducrot représentant M. De Meester revêtu de son camail de chanoine et, au second plan, une vue de la Collégiale).

M. le chanoine Clautriau, qui fut un ami intime du doyen de Binche, a raconté de manière assez émouvante les derniers moments de M. De Meester: "Depuis des mois, il était réduit au supplice de l'immobilité totale, à l'incapacité absolue de tenir en main un livre ou une tasse, mais la tête était restée assez froide, l'intelligence lucide. La fatigue le gagnait assez vite, mais dans les courts moments d'entretien qu'il pouvait accorder, rien ne témoignait de la moindre diminution des facultés de l'âme."

"Vint le maître-jour. Le vendredi 1^{er} octobre (1948), dans le courant de la journée, il tenta de dicter à son vicaire le sermon qu'il voulait faire lire le dimanche suivant, pour annoncer à ses ouailles la mission proche. Il dut s'arrêter et remettre à un autre moment ce soin pastoral. Il faisait beau ce jour-là; la température clémente permit qu'on roulât son fauteuil au jardin. Il jouissait de l'heure. Un confrère, son confesseur, passa, l'entretint quelque temps,

et lui renouvela l'absolution. Vers la soirée, Monsieur le Doyen reçut la visite de parents qu'il avait en affection; il dut, en s'excusant, avouer sa fatigue et abrégé la visite."

"Les visiteurs sortis, la porte refermée, se souvenant sans doute des moments de bien-être qu'il venait de passer dans la lumière de l'été finissant, il interrogea son infirmière: "Ne croyez-vous pas, ma Soeur, qu'un jour je parviendrai à marcher encore?"

"La Religieuse préparait une réponse, quand elle le vit tourner la tête sur l'oreiller du fauteuil... Il s'était mis en route pour le grand voyage, et, peut-être déjà, était-il arrivé à la Maison du Père". ("Lien", bull. des Anciens du Collège de Binche, 8e année, n° 3, janvier 1949).

M. De Meester gagnait à être connu de près. Peu démonstratif de nature, et donnant l'impression de ne jamais se livrer tout entier, sa générosité de coeur était pourtant grande et ses amitiés, agissantes. Nombreux étaient ceux qui venaient lui demander conseil, confiants en sa sagesse, son expérience et sa vraie charité.

56.-Joseph, Dominique, Antoine, François, Clovis DEVROEDE, fils de Pierre, Emile, Gustave (1854-1907), cultivateur, et de Jeanne, Hubertine, Joséphine De Vroede (1859-1910), est né à Saint-Pierre-Capelle, le 8 octobre 1896 (cfr "Tablettes du Hainaut", t. 3, 1958, p. 147). Ordonné prêtre à Tournai, le 7 août 1921, il était déjà à ce moment professeur au collège Saint-Vincent à Soignies, depuis le 8 novembre 1920. Le 24 septembre 1925, il devient vicaire à Marcinelle (Saint Martin) jusqu'au 17 octobre 1939, date à laquelle il est nommé desservant à Haine-Saint-Paul. Le 13 janvier 1942, il passe, toujours comme curé, à Ghlin puis à Binche, comme curé-doyen, le 31 décembre 1948. A peine installé, il organise la grande mission paroissiale qui se déroula à la Collégiale du 16 au 30 octobre 1949, sous la direction des Pères J. Delépierre et G. Taymans, de la Compagnie de Jésus.

Le 12 mai 1951, le clocher de Saint-Ursmer est la proie des flammes, et sa reconstruction sera source de bien des soucis. Il en sera de même pour la remise en état des maisons vicariales de la rue Saint Paul.

Le lundi de Pâques, 11 avril 1955, eut lieu à Saint-Ursmer une cérémonie assez exceptionnelle puisque ce jour-là, en notre Collégiale, Mgr Himmer ordonna douze nouveaux prêtres, qui célébrèrent, le soir, un salut solennel à l'église du Sacré-Coeur.

Durant son décanat, M. Devroede aménagea, à l'occasion du tricentenaire de la naissance de Jean-Baptiste de la Salle, la chapelle qui était dédiée à ce saint en notre Collégiale, et y plaça un nouvel autel. La chapelle de Saint-André au Vieux Cimetière fut également l'objet de soins attentifs de M. le Doyen. Un des projets auquel il s'était spécialement attaché ne put malheureusement être réalisé malgré tous ses efforts: la création d'une église à Battignies. Par contre, l'achat et l'aménagement de la Maison des Oeuvres binchoises purent être menés à bien.

Le 19 avril 1964, après quinze années de pastorat à Binche, M. Devroede fit ses adieux à ses paroissiens, à l'occasion de la fête de Saint-Ursmer. Nommé chanoine honoraire de la Cathédrale de Tournai, l'Evêché lui avait confié le poste d'aumônier des Soeurs des Pauvres à l'Hospice de Montignies-sur-Sambre. C'est là que, le 5 septembre 1971, il fêta son jubilé de 50 années de sacerdoce, à l'occasion duquel son cousin, Mgr Devroede, ancien recteur du Collège belge à Rome et vice-recteur de l'Université de Louvain, prononça l'homélie de circonstance. Démissionnaire le 14 octobre 1975, M. Devroede mourut à Montignies-sur-Sambre, le 9 octobre 1976. Il était porteur de la croix de Prisonnier politique de la guerre 1940-1945.

57- Walter, Alphonse, Florent, Ghislain DE SMET. Les trois derniers doyens de Binche dont il me reste à parler me sont bien connus.

M. De Smet fut mon collègue, et les deux autres ont été mes élèves à la Section de Philosophie du Séminaire de Bonne-Espérance. Comme ils sont toujours en vie tous les trois, la discrétion doit, me semble-t-il, s'imposer ici, et plus encore que dans les notices précédentes, je me bornerai surtout à des indications d'ordre chronologique.

Né à Pont-à-Celles le 23 janvier 1911, du mariage de Charles et de Fleur Dandois, Walter De Smet habitera à partir de 1930, avec sa mère veuve, chez son oncle l'abbé Alphonse Dandois (1855-1962), vicaire à Ghlin, puis curé à Hyon. Après une année de philosophie au Séminaire de Bonne-Espérance, il est envoyé au Collège belge de Rome où il conquiert, en 1932, le grade de docteur en philosophie à la Grégorienne, puis le doctorat en théologie, le 19 juin 1937 (cfr Johan ICKX, "Les anciens étudiants du Collège Pontifical Belge à Rome, 1844-1994", Rome, 1994, pp. 470-471).

Ordonné prêtre par Mgr Rasneur à la Cathédrale de Tournai le 6 octobre 1935, il est nommé professeur de philosophie au Séminaire de Bonne-Espérance le 3 août 1938, et il remplira ces fonctions jusqu'à la fin de l'année scolaire 1951-1952, non sans avoir été mobilisé, comme aumônier-adjoint, durant la dernière guerre. Pressenti en août 1952, il est nommé officiellement, le 11 décembre de la même année, à la paroisse de Sainte-Elisabeth à Mons. Il en sera le premier curé non doyen, Sainte-Elisabeth cessant d'être à cette date un doyenné. Son installation aura lieu le dimanche 11 janvier 1953.

Le 31 juillet 1956, il est alors nommé curé-doyen de Beaumont, poste qu'il occupa huit années durant, au cours desquelles il aménagera le chœur de son église ainsi que la nef centrale. Restant professeur dans son âme, il entretiendra d'excellents rapports avec l'Institut Paridaens, et veillera à l'extension des écoles paroissiales. Chargé également de la paroisse de Leval-Chaudeville, il s'y rendra régulièrement pour donner le catéchisme aux enfants du village, de manière à éviter à ceux-ci de trop fréquents déplacements.

Nommé doyen de Binche le 18 mars 1964, il y sera installé solennellement le dimanche 16 mai par Mgr Carlier, Vicaire Général du diocèse, et ce seront alors 20 années de décanat qui s'achèveront le 30 juin 1984. Démissionnaire à cette date, il se retirera à la Maison des Soeurs de Charité de Notre-Dame de Bonne-Espérance à Binche, et l'Evêché lui confiera les fonctions d'exorciste diocésain. Il s'en est expliqué lui-même dans le "Dimanche" du 3 mars 1993. M. De Smet habitait le Foyer Saint-Joseph, boulevard Baudouin de Constantinople à Mons jusqu'au 29 janvier 2001 lorsqu'il nous quitta définitivement.

58- Pierre, Emile, Fernand, Ghislain DEVILERS est né à Gilly le 22 mai 1930. Son père était inspecteur vétérinaire et deviendra député. Ordonné prêtre dans sa commune natale par Mgr Himmer le 8 avril 1956, il sera nommé quinze jours plus tard vicaire à Ghlin, puis, le 25 janvier 1960, à Quaregnon (Notre-Dame de Lourdes), tout en remplissant les fonctions d'aumônier d'Action apostolique et sociale pour la région de Mons-Borinage. Le 2 août 1963, il passe, toujours comme vicaire, à Mons (Saint-Nicolas-en-Havré). Curé à Ghlin (Saint-Martin) le 11 février 1974, il sera chargé en outre, à partir du 13 janvier 1975, du cours de religion à l'Institut d'Enseignement spécial. Nommé curé-doyen de Binche le 27 avril 1984, l'Evêché lui demandera, le 10 septembre 1985, de prendre également en charge la paroisse du Sacré-Coeur.

Le 17 septembre 1995, en la Collégiale de Saint-Ursmer eut lieu la cérémonie d'adieu de M. Devilers aux paroissiens de Binche, en même temps que l'accueil de son successeur. L'ancien doyen de Binche est actuellement responsable de "Vie Montante", et membre de l'équipe presbytérale du doyenné de Charleroi.

59.- Michel, Alphonse, Nestor DIRICQ, fils de Raoul, électricien, et de Mariette Pernet, est né à La Bouverie le 27 septembre 1942. Après avoir terminé ses humanités à Bonne-Espérance, suivies de deux années de philosophie, il entre au Séminaire de Tournai en septembre 1963, et est ordonné prêtre, en la Cathédrale, par Mgr Himmer, le 16 juillet 1967. Le lendemain, il célèbre ses prémices en l'église paroissiale de La Bouverie, en même temps qu'il y bénit le mariage de sa soeur.

Nommé vicaire à Ghlin le 21 août 1967, il passe, en même qualité, à la paroisse montoise de Saint-Nicolas-en-Havré le 11 février 1974. Le 5 mars 1981, il est alors nommé curé du Sacré-Coeur à Nimy, poste auquel viendront s'ajouter, le 27 décembre 1986, la charge de la paroisse de Saint-Martin à Obourg, celle de Havré-Ghislage en octobre 1986, celle d'Havré en février 1990 et celle de Saint-Denis le 26 décembre 1994. Durant son pastorat à Nimy, l'abbé Diricq fut un des fondateurs de la Maison montoise de Saint-Paul, soli-

dement implantée depuis, et qui héberge aujourd'hui une trentaine de personnes démunies.

Michel Diricq est non seulement curé-doyen de Binche (Saint-Ursmer et Sacré-Coeur) mais responsable pastoral des paroisses de Péronnes-lez-Binche (Sainte-Barbe) et de Ressaix

"La chèvre broute où elle est attachée", c'est une réflexion qui m'est venue régulièrement à l'esprit en rédigeant les notices qui précèdent!

Que de lacunes se cachent derrière les précisions chronologiques consciencieusement rapportées, et surtout quelle tristesse de ne pouvoir rendre de manière plus sensible la vie religieuse que la ville de Binche a dû connaître au cours des époques si diverses qui n'ont pu être que survolées! Si imparfait et si squelettique que soit le présent travail, peut-être pourra-t-il tout de même rendre quelque service.

LA PRISE DE BINCHE EN 1643

Deux manuscrits inédits pour comprendre les
conséquences de la défaite de Rocroi
sur une ville frontière en Hainaut

ETIENNE PIRET

A l'origine, cette étude devait consister en une retranscription commentée d'une lettre inédite de Gilles Waulde, doyen de Binche, adressée au Roi d'Espagne. Ce manuscrit fait référence à la prise de Binche par les Français en l'an 1643. Rapidement, la découverte de la copie de l'acte de capitulation de la ville conservée à Mons étendit le champ d'investigation. Enfin, l'analyse du Registre des Audiences du Magistrat de Binche pour l'année concernée, reprenant les décisions prises par le Magistrat lors de ses assemblées, permit non seulement d'éclairer les deux manuscrits précédents mais, surtout, de comprendre un peu mieux ce que fut la vie à Binche dans ce 17^{ème} siècle appelé communément "le siècle des malheurs". Notons que Samuel Glotz illustra une situation similaire dans son article "Le siège de Binche en 1654" (1).

La lettre de Gilles Waulde mentionnée plus haut fut versée par Paul-Clovis Meurisse dans le fonds des Archives Locales du Dépôt des Archives de l'Etat à Mons. Ce document est daté du 14 juillet 1643 (2) :

"Au Roy

Remonstre très humblement Gilles Waulde, licencié en la Sainte théologie, pasteur et doyen de la Chrestienté de Binch qu'après 33 ans de service en son estat pastoral les François ont envahie la dite ville de Binch ayant dicelle enlevées toutes provisions nécessaire à la vie humaine, et ruiné entièrement tout ce qu'estoit sur les champz voisins et par ce malheur réduit le remonstrant en grande nécessité, lequel à ce rencontre a servi a la dite ville de protecteur voires de gouverneur, dont lors elle estoit dépourvue ..., soustenans les fatigues, donant advis et conseils a ceux du magistrat pour dresser les articles d'une raisonnable capitulation, et par les pressantes remonstrances faites au Duc d'Anguien obtenu que la dite ville a esté conservée de feu, de ruine et de pillerie générale, en quoy sa maiesté a esté honoré en la garde de sa dite ville, et y celui suppliant expose tout le peu que luy restoit pour s'entretenir des

(1) GLOTZ Samuel, *Le siège de Binche en 1654*, dans Les Cahiers Binchois, Revue de la Société d'archéologie et des Amis du Musée de Binche, n°1, janvier 1978, pp.27-33.

(2) Archives de l'Etat à Mons, Fonds des archives locales, document, p.1079.

bonnes grâces du dit Duc d'Anguien, et des establis en son nom pour gouverner la dite ville.

Pour ses raisons il requière sa maiesté estre servie lui conférer la chapelle de son palais au dit Binch fondée sous l'invocation de Saint Servais a charge de deux messes par sepmaine ayant pour la dite fondation le droit de lever deux [] (3) en la disme des Lestines Hautes que peut estre destime cent florins par an, vacante par le trespas de Mr Jean Fermau, qu'en peut avoir passe plus de 50 ans. Quoy faisant".

LE CONTEXTE : UNE PERIODE TROUBLEE

La situation internationale

La prise de Binche en 1643 a pour cadre la guerre que se livrent, depuis de nombreuses décennies, l'Espagne des derniers Habsbourg et la France des Bourbons, en cela dignes successeurs des Valois. L'Espagne utilise les Pays-Bas méridionaux comme base de défense et d'attaque contre le nord du royaume français.

Les fameux Pays-Bas, qui furent la perle des possessions habsbourgeoises sous Charles Quint, ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes. Ravagés par la guerre civile qui fit rage toute la seconde moitié du 16^{ème} siècle, ruinés économiquement, ils ont également vu leur territoire sérieusement amputé.

17 provinces avaient été unies par Charles Quint dans le "Cercle de Bourgogne" : Comté d'Artois, Comté de Hainaut, Duché de Brabant, Comté de Flandre, Duché de Limbourg, Marquisat d'Anvers, Duché de Luxembourg, Marquisat de Namur, Comté de Zélande, Comté de Hollande, Comté de Zutphen, Duché de Gueldre, Seigneurie de Frise, Seigneurie de Malines, Seigneurie de Groningue, Seigneurie d'Utrecht, Seigneurie d'Overijsel. L'opposition que menèrent ces provinces contre l'Espagne absolutiste de Philippe II, pour conserver leurs libertés, se mua, au cours du conflit, en guerre religieuse. Elles y gagnèrent le séparatisme avec, au nord, les Provinces-Unies qui devinrent indépendantes en 1579 et, au sud, les Pays-Bas méridionaux qui restèrent sous la domination de la couronne d'Espagne d'où leur appellation de "Pays-Bas espagnols".

(3) Ce mot est très difficile à lire. Il pourrait être TERSE qui s'écrit aussi TERCE et TIERCE, qui était le droit d'un tiers perçu par le seigneur sur les fruits de la terre.

L'état nordiste est à l'origine des Pays-Bas modernes. Quant aux provinces espagnoles, elles mériteront plus que jamais, dans les décennies suivantes, leur nom de "champ de bataille de l'Europe", elles perdront encore l'Artois, une partie de la Flandre et du Hainaut au profit du Roi de France Louis XIV. C'est à ce lambeau de terre que, bien plus tard, on ajoutera l'ancienne principauté de Liège pour former la Belgique.

Troubles et préparatifs de guerre

Dès 1635, la France et les Provinces-Unies avaient signé un traité d'alliance (4) Depuis ce n'était plus qu'incursions des armées ennemies sur le sol des Pays-Bas avec son cortège de destructions. Si Binche fut épargnée jusqu'en 1643 il n'en fut pas de même de ses environs, les requêtes adressées au Magistrat par ses habitants pour obtenir une réduction des charges en attestent :

"... les grandes et notables pertes qu'à souffers Jean Desmoulin demeurant à le Wal censsier d'une branche de terre appartenant à l'hospital Saint Piere à Binch acause des passaiges et repassaiges des armées comme aussy pour les pertes et despens suporté par ledit Desmoulin ..." (5)

"Maître Gabriel Soupart requiert modération de son rendaiage des terres quil tient de l'hospital Saint Piere et Maladrie, [...], et ce pour les ans 1639, 1640, 1641 et 1642 offrant la moittié desdittes ans" (6).

En 1641, le Roi Philippe IV d'Espagne craint le décès prochain du Cardinal Infant, Don Ferdinand d'Espagne, Gouverneur Général des Pays-Bas. Pour préparer la succession à cette haute fonction, le Roi nomme, dès le 9 juin, Francisco de Mello ou Melo (7) membre de la commission chargée du gouvernement des Pays-Bas. Mello était un Bragance, Comte d'Assumar, Marquis de Tor de Laguna (8). Le 4 décembre de la même année, il est nommé Gouverneur général à titre provisoire. Immédiatement, Mello entre en campagne contre les armées française et néerlandaise, il remporte plusieurs succès dont la destruction de l'armée française le 26 mai 1642

(4) LEJEUNE Théophile, *Histoire de la Ville de Binche*, Binche, Winance-Nachtergaele, 1887, p.168.

(5) Audience du 11 mars 1642, Registre des Audiences du Magistrat pour les années 1642-1644, n°00/00/01/71.

Ces requêtes occupent 9 pages de ce registre rien que pour cette séance.

(6) Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 8 février 1642, *Ibid.*

(7) PIOT C., *François de Melo*, dans Biographie Nationale, vol.14, 1897, pp.319-323.

(8) *Ibid.*

devant l'abbaye de Honecourt où s'étaient réfugiés le Comte de Guiche et ses troupes (9). A cette occasion, un Te Deum est chanté à Binche (10).

Le 9 novembre 1642, le Cardinal Infant meurt. Mello devient gouverneur à part entière. Il prépare la campagne de l'année à venir. L'état-major espagnol compte profiter du désordre que créera la mort annoncée de Louis XIII, le Roi de France n'ayant comme héritier qu'un enfant (11). Le gouverneur séjourne un mois à la "cour" de Binche (12), c'est-à-dire au château, lors des préparatifs de guerre. Les troupes, constituées d'Espagnols, d'Italiens, d'Allemands, de Bourguignons, de Flamands et de Wallons, sont rassemblées dans les forteresses proches de la frontière pour le cantonnement d'hiver.

Binche n'échappe pas à la règle et c'est bien évidemment la ville qui doit financer les dépenses occasionnées par le logement des hommes de guerre ou le voiturage de leurs bagages vers les différents camps :

"Messieurs du magistrat de la ville de Binch ordonnent à Gilles Luc de furnir à monsieur Morette capitaine lieutenant de son Excellence le Comte de Bucquoy la somme de cent et vingt livres tournois pour les cheriotz ayant mené le bagaige de la compagnie de sadite Excellence à la Buichière Merbe et Solre sur sambre et ce suivant l'ordre du 8e novembre 1642" (13).

"Ordonne à Gilles Luc de furnir à damoiselle Marie Tahon la somme de cinquante une livres dix solz quat esté convenu avecq monsieur le Comte de Mastain au lieu de cheriolz pour mener son bagaige et le bagaige de la compagnie de chevaulx le 15e septembre 1642" (14).

Le Magistrat de Binche aurait préféré être dispensé du logement des troupes car, outre la dépense qu'elle engendre, la soldatesque se livre toujours au pillage et au rançonnement de la population même en terre amie. Le magistrat avait envoyé plusieurs ambassades tant chez le Gouverneur Mello

(9) *Ibid.*

(10) *"Les chantes demandent ordonnanz pour avoir chanté le Tedeum pour la victoire obtenu contre les franchois à Hocours"*.

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 3 juillet 1642, *op.cit.*

(11) LEJEUNE Théophile, *op.cit.*, p.170.

(12) *Ibid.*

(13) Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 20 novembre 1642, *op.cit.*

(14) Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 30 octobre 1642, *Ibid.*

que chez "Son Excellence le Comte de Buquoy", Grand Bailli de Hainaut (15) mais rien n'y fit. Dès novembre, les officiers espagnols entrent à Binche. Non seulement la ville doit entretenir l'armée mais elle doit en plus offrir un banquet de bienvenue aux officiers espagnols : Don Jean de Tolède et Don Anthonie de Pimentel (16).

Les nombreux comptes rendus du Registre des Audiences du Magistrat de Binche révèlent les préparatifs de guerre dès le début de l'année 1642 :

"Les maîtres des ouvraiges remonstrent que est necessaire de recouvrir la maison de paix et plusieurs thours sur les rampars" (17).

(15) *"Monsieur du Vinier Coubon et le greffier du fossé demandent ordonnanz pour leur voiage d'avoir esté le 6e octobre dernier à Saint Amand trouver Don francisco de Mello affin de pouvoir obtenir la redemption de logement de soldat ayant séjourné chacun cinq jours à la tonne [?] de 12 chacun jour veu le danger du chemin et cherté des vins dans la cour et quil leur at convenu deffraier la sauvegarde"*.

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 6 novembre 1642, *Ibid.*

"Ayant esté remonstré que pour le repos de la ville il seroit bien apropos de poursuivre pour avoir redemption de logement de soldat pour l'iver prochain

Concen de poursuivre ladite redemption comme at esté cidevant obtenu et den passer procure pour [...] de quatre milz florins".

Registre des Audiences du Magistrat, Assemblée de la nouvelle et ancienne loy du 16 septembre 1642, *Ibid.*

(16) *"Ordonne à Gilles luc de furnir à Fœillien du Trieu massart 18 tx pour le banquet fait à Don Jean de tolede et don Anthonie de Pimentel capitaines espanol de cavallerie le 8e novembre 1642 jour de leur entrée audit Binch"*.

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 13 novembre 1642, *Ibid.*

"lesdis messieurs du magistrat ont convenu avecq monsieur don Anthonie de Pimentel capitaine comandant pour quinze pattacour [?] par mois pour redemption du bois et chandeilles luy at esté donné pour une recongnissance de donner bonne ordre à lasdite ville durans la garnison de ceste iver et pour toutte pretention et service quil polroit faire à icelle comenchant le premier mois le 23e du prochain mois et an".

Registre des Audiences du Magistrat, Assemblée du 22 [novembre] 1642, *Ibid.*

"accorde avecq don Jean de tolède pour un mois sentier pour quinze pattacour [?] pour les mesme redemption comme à Don Anthonie de Pimentel".

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 27 novembre 1642, *Ibid.*

"Piere Lengrand requiert ordonnanz pour deux tonneaux de biere quil at livré aux armées de Don Francisco de Mello".

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 6 novembre 1642, *Ibid.*

(17) Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 24 juillet 1642, *Ibid.*

"Les censsiers de ceste ville requierent que la porte de Melion soit ouverte en temps" (18).

Réponse du Magistrat :

"Ordonne de l'ouvrir moyennant l'obligation des censsiers de renterrer lasdite porte quant necessaire sera" (19).

"Ordonne aux messieurs des ouvraiges de rendre à John Thiry ung cent de fagot quil avoit livré pour enterrer la porte à Melion" (20).

"Ordonne aux maîtres des ouvraiges de se faire un corp de garde deriere la grande fontaine [...] et que dorénavens le marché à porée et naveaux se fera dans la rue à l'issue du Lion rouge comenant depuis la brasserie Jean de la Forge, jusque l'héritage de la teste d'argent" (21).

Malheureusement, le registre en question est incomplet. Il ne comporte aucun rapport des audiences tenues entre la fin décembre 1642 et juillet 1643.

Au printemps 1643, les troupes espagnoles pénètrent en France et prennent part à une violente bataille devant Rocroi le 19 mai 1643. Les troupes françaises écrasent contre toute attente l'armée du Roi d'Espagne. C'est la célèbre victoire française de Rocroi qui vit s'illustrer le tout jeune Duc d'Enghien. Les débris de l'armée vaincue rentrent aux Pays-Bas poursuivis par l'armée française (22).

Les conséquences pour Binche

La ville de Binche doit accueillir et loger à ses frais une partie de l'armée en déroute. Quelques jours plus tard, Mello et ses troupes se retirent à Mons (23), Binche est assiégée par les Français. Le lendemain elle capitule.

(18) Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 7 août 1642, *Ibid.*

(19) *Ibid.* Le fait d'enterrer la porte de la ville permettait de la protéger contre les tirs de l'artillerie.

(20) Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 8 octobre 1643, *Ibid.*

(21) Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 13 novembre 1642, *Ibid.*

Le *"marché à porée et naveaux"* signifie le marché aux poireaux et navets, c'est-à-dire le marché aux légumes, dont une rue de Binche porte toujours le nom. Commentaire de Samuel Glotz.

(22) PIOT C., *op.cit.* & LEJEUNE Théophile, *op.cit.*

(23) PIOT C., *op.cit.*, pp.170-172.

L'arsenal, la maison de justice, les coffres de la ville (24) et les halles conservant les provisions sont pillés par l'armée du Duc d'Enghien. La population doit subvenir aux besoins de 200 officiers et 1200 soldats français durant neuf jours (25).

Enfin, les habitants doivent payer plusieurs rançons : 10.480 livres pour qu'on ne mette pas le feu à la ville, 6.000 livres pour récupérer les cloches et les objets de métal conservés au "palais royal", dans les églises et autres lieux, 8.550 livres pour éviter que les Suisses ne mettent la ville à sac (26).

Une fois les troubles calmés, Binche et ses habitants se trouvent sans un sou, sans aucune provision mais la cité est toujours debout et a évité de justesse l'ultime destruction contrairement au sac de 1554.

On ne connaît pas avec précision la date de la prise de la ville par les armées française. Théophile Lejeune, dans son "Histoire de la ville de Binche", pourtant généralement très précis, ne mentionne rien. Les archives des "Etats de Hainaut" (27), bien qu'elles soient très instructives, ne donnent également aucune date. Comme nous l'avons vu, le Registre des Audiences du Magistrat est blanc entre décembre 1642 et juillet 1643 et les audiences ultérieures ne sont pas plus précises. Cependant, on peut penser que la reddition de la ville a eu lieu le 30 ou le 31 mai 1643. En effet, le 29 mai une ambassade est encore envoyée par le Magistrat de Binche à Mons pour obtenir un commandant pour défendre la ville en cas d'attaque des Français (28). Plus loin, on apprend que la ville est tombée en mai (29), il ne reste donc plus beaucoup de possibilités.

(24) "Concen par messieurs de rendre à Piere Ghobert les crochets quil avait presté aux franchois, pour crocheter les coffres et huis de la maison de paix".

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 16 juillet 1643, *op.cit.*

"La vehve Charles posteau demande davoit payement de son lict couvertes et lincæl livré à Mariemont pour le service de son Excellence le Comte de Buquoy, ayant esté print par les franchois dans ceste maison de paix, lors de la prinse de ceste ville".

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 23 juillet 1643, *op.cit.*

(25) LEJEUNE Théophile, *op.cit.*, p.171.

(26) *Ibid.*

(27) DEVILLERS L., Inventaire des Archives de l'Etat à Mons, *Etats de Hainaut*, T.II, Mons, 1902.

(28) "[Jean Posteau] demande encore payement de deux aultres journées davoit esté à Mons le 29e may trouver son Excellence de Buquoy pour obtenir ung comandant craignant que lesnemis franchois viendroit esvahir [?] la ville [dépourvue] de gouverneur".

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 3 décembre 1643, *op.cit.*

(29) "Maître Jacques Jacquet requiert ordonnanz de cent livres pour ung lict couvertes et lincælz quy ont esté perdu a la maison de paix de ceste ville estant ramené de Mariemont et ce a la prinse de ceste ville par les ennemis franchois le du may 1643".

2. LA LETTRE DE GILLES WAULDE

Les protagonistes

Gilles Waulde est né à Bavai en 1596. Il rappelle dans sa lettre qu'il est licencié en théologie. Il fut nommé pasteur, chanoine et doyen de la Chrétienté en 1626 (30). Le doyenné de Binche comprenait une quarantaine de paroisses plus un grand nombre d'institutions religieuses (31). On apprend par sa lettre que Gilles Waulde est pasteur depuis 1610, ce qui contredit Lejeune qui avance une date ultérieure à 1614 (32). Waulde était également Régent du collège (33). Sa position de Doyen de la Chrétienté en faisait un personnage incontournable dans la vie de la cité, son nom apparaît régulièrement dans le Registre des Audiences parmi les émissaires désignés pour des ambassades importantes chez le Gouverneur Mello ou le Grand Bailli Buquoy (34). Il dit lui-même dans sa lettre au Roi qu'il a servi de Gouverneur à la ville.

Le Gouverneur, qui a une charge essentiellement militaire, est un personnage important dans les villes frontières comme Binche. Il cumule souvent sa fonction avec celle de prévôt qui a plutôt un rôle administratif. Les documents nous confirment que le Gouverneur de Binche, Philippe de Licques, seigneur de la Verre, Chevalier de l'Ordre de Calatray (35), est décédé au cours de l'année 1643 (36). Il séjournait probablement à la cour de

(30) LEJEUNE Théophile, *op. cit.*, pp.448-449.

(31) *Ibid.*, p.446.

(32) *Ibid.*, p.448.

(33) "Monsieur le pasteur de Waulde régent du collège demande la rente d'icellin".

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 28 janvier 1644, *op.cit.*

(34) "[Jean Posteau] demande deste payé de deux journées d'avoir esté de la part du magistrat accompagné de monsieur le doyen et monsieur du Vivier Coubon trouver dom Francisco de Mello".

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 3 décembre 1643, *op.cit.*

Plusieurs noms d'émissaires reviennent sans cesse : Posteau, Piere Rose, le greffier du Fosset et du Vivier Coubon. Ce dernier a un nom particulièrement difficile à lire dont la retranscription proposée ici est une simple hypothèse.

(35) MATTHIEU E., *Liste des prévôts de Binche*, Binche, 1899, p.6

(36) "Monsieur du Vivier Couban et le greffier du fosset demandent ordonnanz pour avoir esté à l'armée de son excellence le Comte de Bucquoy lors la cour à Crespin [...], à cause de la morte de monsieur de Licq notre Gouverneur, et de là trouver Dom francisco de mello à son arnee au lieu de Wallenchiennes, affin quil voldroit donner à ceste ville un nouveau Gouverneur a cejourné nœuf jours a dix livres tournois chacun".

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 30 juillet 1643, *op.cit.*

Bruxelles au moment de sa mort ou peu de temps avant celle-ci (37). Mello avait réuni les Gouverneurs des ville frontières durant l'hiver 1642-1643 pour préparer la campagne à venir (38). Le successeur est reçu comme Gouverneur et Prévôt de Binche par lettre patente du 16 juin 1643. Philippe-Albert de Bonniers, Chevalier, Seigneur de Souastre, de Maisnil, Chevalier du conseil provincial d'Artois, prête serment le 19 septembre 1643. Il décédera le 9 novembre 1652 (39).

Le Duc d'Enghien ou "d'Anguien" est Louis de Bourbon, futur Prince de Condé. Il est né le 8 septembre 1621 à Paris de l'union de Henri II de Bourbon, Prince de Condé, et de Charlotte de Montmorency. Sa naissance, dans la branche cadette de la dynastie régnant sur la France, en fait le premier prince de sang (40).

Il restera célèbre sous le nom de "Grand Condé". Son premier grand succès est la victoire française à Rocroi, alors qu'il n'a que 22 ans. Tantôt à l'honneur, tantôt en disgrâce, il voit, tour à tour, ses biens confisqués puis récupérés. En 1653, déçu par Louis XIV, il passe au service de l'Espagne avant de rentrer en grâce auprès du Roi Soleil en 1658. Il meurt en 1686 à Fontainebleau (41). Le Roi de France commande une oraison funèbre en son honneur à Bossuet (42). Les Bourbons ayant possédé la terre d'Enghien de 1487 à 1607, il devint de tradition que l'aîné des Condé, la branche cadette des Bourbons, porte le titre de Duc d'Enghien. A partir du règne de Louis XIV, le titre est attribué aux petit-fils des Princes de Condé.

Le Roi d'Espagne était Philippe IV de Habsbourg. Petit-fils de Philippe II et avant-dernier roi d'Espagne de la dynastie des Habsbourg. Avec la Pragmatique Sanction, promulguée par Charles Quint en 1549, les destins des Pays-Bas et des Habsbourg d'Espagne sont unis. Elle prévoit que les Pays-Bas et l'Espagne aient toujours le même souverain. Charles Quint,

(37) "Ordonne à monsieur du Vivier Coubon soixante dix livres tx pour avoir esté à Bruxelles de la parte du Magistrat trouver monsieur de la Verre Gouverneur de ceste ville et séjourné cinq jours avecq une sauvegarde affin de mettre ordre aux soldats qui pillaient les furaiges par force et battons les bourgeois ayant forcé l'arsenal et print les mesches".

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 3 [octobre] 1643, *op.cit.*

Nous avons ici encore une preuve que les armées "amies" participent au pillage des populations et des villes qu'elles sont censées protéger.

(38) PIOT C., *op.cit.*, p.321.

(39) MATTHIEU E., *op.cit.*, p.6.

(40) BLUCHE F., *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, pp.381-382.

(41) *Ibid.*

(42) BOSSUET, *Oraisons funèbres et sermons*, T.II, Paris, Larousse, pp.47-84. (Classiques Larousse).

qui dut partager ses possessions entre son frère l'Empereur Ferdinand Ier et son fils le Roi Philippe II, souhaitait de cette manière que les Pays-Bas venant de "l'héritage bourguignon" restent dans sa "dynastie".

Depuis Philippe le Beau (1478-1506), par le jeu des mariages, les rois d'Espagne se trouvent être également Duc de Brabant, Comte de Flandre, Comte de Hainaut, Comte d'Artois, ... Avec la Pragmatique Sanction, ces titres reviennent automatiquement au Roi d'Espagne.

Le sujet de la lettre

Gilles Waulde détaille au souverain les effets de la guerre sur la ville et sur son patrimoine personnel. Le vol des provisions par les Français et la destruction des récoltes l'ont placé en mauvaise posture. De plus il a dû participer au paiement de la rançon exigée par le Duc d'Enguien. Enfin, grâce à son entremise et à ses bons conseils donnés aux membres du Magistrat de Binche, il a permis à la ville de signer une capitulation raisonnable et lui a évité une mise à sac générale. Il a donc contribué à la préservation de Binche qui est, le précise-t-il, une possession du roi. Il demande une récompense à son souverain pour ses bons et loyaux services, il désire percevoir le revenu lié à la chapelle du palais de Binche.

La collation de la chapelle du palais de Binche

La chapelle castrale de Binche fut érigée au 13^{ème} siècle :

"Alix, Comtesse de Hainaut, femme d'une piété singulière, établit des chapelles dans quelques-unes de ses résidences; savoir, à Mons, à Binch, à Haimonquesnoy; mais elle ne leur assigna aucun revenu fixes, omission que Baudouin son fils répara. [...]. A la chapelle de Binch, dédiée pareillement à Saint-Servais, il donna une part de la dîme levée à Lessines" (43).

On constate qu'au 17^{ème} siècle la chapelle castrale a toujours le même saint patron. Saint Servais était évêque de Tongres au 4^{ème} siècle. Il mourut à Maastricht le 13 mai 384. Certains hagiographes, ne tenant pas compte des dates "officielles", l'ont fait remonter au début de l'ère chrétienne, on lui

(43) DE GUYSE J., *Histoire de Hainaut*, T.XII, Bruxelles, Arnold Lacrosse, 1831, pp.175-177.

Traduite en français avec le texte latin en regard et accompagné de notes. Ce texte fut publié pour la première fois d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

prêta une parenté avec le Christ, on lui fit rencontrer Saint Pierre qui lui aurait remis une clef d'argent. Dans le même registre, on lui fit tuer un dragon et on lui attribue la conversion au christianisme d'Attila (5^{ème} siècle), roi des Huns, alors qu'il avait vu le saint endormi protégé du soleil par les ailes déployées d'un aigle. On rapporte également qu'assommé à coups de sabots, Servais aurait été enterré par des anges. Ses attributs consistent en trois sabots. Il était le patron des serruriers et des menuisiers, mais il était aussi vénéré par les vigneronns contre le chapardage de leurs vignes. Avec Saint Boniface et Saint Pancrace, Saint Servais est un des saints de glace que l'on invoquait contre les gelées de printemps. Il était également invoqué contre la fièvre, les maladies épidémiques et le mal aux pieds (44).

Le revenu de la chapelle ne venait pas de la dîme de Lessines, comme écrit plus haut, mais d'Estinnes-au-Mont. Il y a là une erreur de traduction du 19^{ème} siècle. Le texte latin mentionne : "Lestinas in monte" (45), ce qui correspond bien au "Lestines Hautes" de la lettre de Waulde. Les sources de Lejeune donnent également Estinnes-au-Mont (46).

En 1560, le Roi Philippe II d'Espagne décréta l'union de la collation de la chapelle du palais au décanat du chapitre de Saint-Ursmer (47).

Seul le souverain pouvait conférer ce bénéfice à un chapelain qui devait dire deux messes par semaine en cette chapelle (48). Gilles Waulde adresse donc sa demande au Roi d'Espagne qui, comme nous l'avons vu plus haut, est également Comte de Hainaut.

La chapelle du palais dont il est fait mention est celle construite par Marie de Hongrie ou plutôt celle qu'elle fit reconstruire après le sac de la ville en 1554. En effet, la gouvernante des Pays-Bas fit restaurer une partie du palais et protéger le reste des bâtiments royaux (49). Une aile de cette rési-

(44) REAU L., *Iconographie de l'art chrétien*, T.III, Iconographie des saints, Paris, P.U.F., 1959, pp.1205-1207.

(45) DE GUYSE J., *op.cit.*

(46) LEJEUNE Théophile, *op.cit.*, p.281.

(47) *Ibid.*

(48) *Ibid.*

(49) *Ibid.*, p.279.

HEDICKE R., *Jacques Du Brœucq de Mons*, Bruxelles, Librairie nationale d'art et d'histoire, 1912, p.281.

MEURISSE P.-C., *Les château et palais de Binche*, dans Annales de la Société d'Archéologie de Binche, T.III, 1924, p.57.

dence sera d'ailleurs régulièrement habitée jusqu'à la fin du 17^{ème} siècle. Ce n'est qu'en 1704 que l'Administration du Domaine décida la démolition de la maison royale vu l'aggravation de son délabrement, les coûts qu'occasionnait son entretien et son inutilité depuis l'agrandissement du château de Mariemont, tout proche, par les Archiducs Albert et Isabelle dès le début du 17^{ème} siècle.

La chapelle, quant à elle, sera démontée en 1706 et fournira de nombreux matériaux pour la construction du chœur de l'église des Récollets (50) à Binche. Toutefois, vu le décret pris par Philippe II, sa dotation était toujours perçue en 1787 par le Chapitre de Saint-Ursmer (51).

3. LA CAPITULATION DE BINCHE

Un hasard heureux fait que la copie de l'acte de capitulation de Binche en 1643 a été retrouvée. Ce document, conservé à la Bibliothèque de l'Université de Mons-Hainaut (52), s'intitule :

"Copie des conditions proposées et demandées à Louis de Bourbon, par les ecclésiastiques, magistrats, bourgeois et habitants de la ville de Binche, avec la réponse".

La datation de l'acte

Ce texte pose toutefois un problème de datation. La catalogue de la bibliothèque le décrit comme *"Copie exécutée au 17^e siècle, peu après la capitulation de Binche en 1675"*. Le document lui-même n'est pas daté. Ne s'agit-il pas plutôt des articles de capitulation de la ville en 1643 mentionnés par Waulde dans sa lettre ? Binche fut, en effet, prise d'assaut un très grand nombre de fois au cours du 17^{ème} siècle tant par les armées françaises que par les armées du

(50) GLOTZ Samuel et MILET Albert, *Matériaux de la chapelle du palais de Marie de Hongrie, réemployés en l'église des Récollets*, dans *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, T.64, 1958-1961.

(51) LEJEUNE Théophile, *op.cit.*, p.281.

(52) Document n° : R.1/D170/248-537.

Copie des conditions proposées et demandées à Louis de Bourbon, par les ecclésiastiques, magistrats, bourgeois et habitants de la ville de Binche, avec la réponse.

Copie exécutée au 17^{ème} siècle, peu après la capitulation de Binche en 1675.

17^{ème} siècle. Papier, 2 feuillets de 300 sur 195 mm, insérés dans une farde ancienne de papier bleu, avec étiquette.

Acquis à la vente de J.-B. Leclercq, en 1829.

Prince d'Orange, venant des Provinces-Unies, qui, à tour de rôle, envahissaient et/ou annexaient en partie les Pays-Bas Espagnols. Cependant, l'acte de capitulation nomme son assiégeant : Louis de Bourbon. C'est donc bien notre "duc d'Anguien". Lejeune nous apprend (53) que Louis de Bourbon ne prit qu'une fois Binche, en 1643. Il vint à nouveau à Binche en 1674 à la tête d'une armée française, il traversa la ville le 23 juillet (54) mais ne dut pas la prendre vu qu'à cette époque notre région était incorporée au Royaume de France (55). Par contre, Binche fut bien rançonnée en 1675 mais par les armées du Prince d'Orange qui agissait contre la France (56). Enfin, un des signataires de cette lettre de capitulation, Gilles Waulde, est décédé le 5 mars 1656 (57). La seule date possible pour cette capitulation impliquant à la fois Louis de Bourbon et Gilles Waulde reste "1643".

Pourquoi indique-t-on que la copie de ce document fut réalisée lors de la prise de la ville en 1675 ? Le manuscrit ne comportant aucune indication de ce genre, seul le catalogue de la bibliothèque en parle, on peut supposer qu'un archiviste a dû confondre deux sièges de la ville et que la copie fut réalisée en même temps que l'original en 1643.

Ces quelques réflexions nous poussant à considérer ce document comme étant bien la capitulation rédigée avec l'aide de Gilles Waulde et mentionnée par lui-même dans sa lettre au Roi, en voici une retranscription :

"Conditions proposées et demandées à Son Alteze le duc d'Anguien par les ecclésiastiques, magistrats, bourgeois et habitans de la ville de Binche.

- 1 *Que toutes offances et acts d'hostilités commis devant et durant le siège seront entièrement oubliés et pardonnez.*

- 2 *Que la liberté de conscience sera permise dedant la ville et jugement dicelle, ainsi la foy catholicqe apostolicqe et Romaine seule confirmée et maintenue. Et le Roy sera supplié de ny establir aucuns gouverneur, commandeur, officiers ou soldats d'aulture religion.*

(53) LEJEUNE Théophile, *op.cit.*, pp.171-172.

(54) *Ibid.*, p.179.

(55) Le Traité d'Aix-la-Chapelle signé le 2 mai 1668 avait mis fin aux guerres de Dévolution et attribua une partie des Pays-Bas Espagnols (12 places) au Roi Louis XIV de France. Le 17 septembre 1678, la signature du Traité de Nimègue ramena une partie des terres perdues, dont la prévôté de Binche, sous la couronne espagnole.

(56) LEJEUNE Théophile, *op.cit.*, p.180.

- 3 *Que les sacrez reliques et corps saintz et leurs chefs et toutes aultres que possède ladicte ville et chapitre ainsi y seront laissé et ne seront transporté hors dicelle ville en telles estat et ornements comme elles y sont présentement ensambles. Tous les meubles vaiseaux, calix et ornements avec les cloches demeureront en ladicte ville et églises.*
- 4 *Que les doyen, pasteurs chanoines et tous aultres ecclésiastiques présents et absents pourront continuer leurs demeures et offices, avecq les immunités et franchises, et jouiront librement de leurs biens meubles et immeubles et sils trouvent bon de sortir. Ils le puissent faire avecq leursdits biens meubles, lesquels ne seront aucunement visitez mais convoyez en lieu assurez qui pourrait estre la ville de mons ou aultre voisine.*
- 5 *De même les Religieux et Religieuses présents et absents continueront en icelle leurs demeures sous l'obédience de leurs supérieurs et ne se transporteront les meubles de leurs couvents en d'aultres. Et les Religieux refugiez avecq leurs meubles seront aussi libre d'en sortir avecq iceux.*
- 6 *Pareillement que tous bourgeois, officiers du Roy et de la ville, manans, habitans et les réfugiés auront la vie sauve avecq leurs familles sans aucune rançon et demeureront en leurs biens meubles et immeubles et seront maintenus en leur estat, droictz, privilèges et franchises. Et en tel cas quilz voudroient sortir de la ville, ils le pourront librement faire quand bon leur semblera avecq leurs dictz meubles et familles, armes et bagages, quilz seront conduits en toute sureté jusqu'en la ville de mons ou ailleurs, audit cas serat permis la propriété, jouissance de leurs biens pour en user comme ils trouveront convenir ou bien les faire administrer par leur commis.*
- 7 *Que les soldats logez sur les bourgeois se contenteront de leurs logement et ustentiles tels que la commodité desdit bourgeois pourra furnir.*
- 8 *Que les canons et munitions de guerre demeureront en ladicte ville, que les soldats tant capitaines qu'officiers présents en ceste ville pourront sortir libres avecq leurs chevaux, armes et bagages. Et les femmes avec leurs bagages restant de garnison d'hiver"*

La copie de la réponse du Duc d'Enghien à ces articles est la suivante :

"Responces aux articles couchez icy dessus et apposé pour les habitans de la ville de Binche.

Que Son Alteze accorde aus ecclésiastiques, Religieux et Religieuses tout ce quilz demandent tant pour les reliques, les choses sainte que pour les personnes et leurs biens.

Aux bourgeois la vie et liberté de leurs personnes et biens.

Aux gens de guerre la vie.

Estoit signé Son Alteze Louy de Bourbon et plus bas de la part de la ville Gilles Waulde, Laurent Williot Charles Le Duc".

Quelques remarques

La moitié des articles de la capitulation concerne la pratique du culte catholique et la liberté des gens d'église comme de leurs biens. Le fait que ce soient également les seuls articles acceptés dans leur entièreté prouve l'importance que prenait l'Eglise catholique dans nos régions à cette époque. Il est également probable que la participation de Waulde à la rédaction de cet acte ne soit pas pour rien dans la place donnée à l'Eglise.

Il est aussi intéressant de noter la phrase qui fait référence aux *"femmes avec leurs bagages restant de garnison d'hiver"*, puisque Binche servit de cantonnement d'hiver à une partie de l'armée espagnole.

En comparant ce manuscrit avec les plaintes de Gilles Waulde au Roi d'Espagne, avec le registre d'audience du Magistrat et les sources de Lejeune, il est clair que dans les faits les articles ne furent pas respectés aussi bien que l'assurait Louis de Bourbon. Une rançon dut être payée pour récupérer, entre autres, les objets de métal et les cloches des églises, les coffres de la ville furent forcés, ...

Remarquons que Gilles Waulde parle de la rançon qu'il dut payer en partie sur ses biens propres au Duc d'Enghien alors que le Prince français n'en fait pas mention dans sa réponse.

4. EPILOGUE

Les reliques des églises binchoises

Malgré le paiement des rançons et les articles de la capitulation, le Magistrat de Binche craint que les Français ne se saisissent des précieuses reliques. En août 1643, en accord avec le chapitre de Saint-Ursmer, il décide de mettre les trésors à l'abri à Mons.

"Comme pour le peril quil y at [...] et craindaur que les ennemis franchois ne viendraient à emmener les sacrées reliques de notre église at esté assemblé la plus

saine partie des personnes de l'ancienne loy, lequels ont esté dadvis avecq messieurs du Magistrat de les mettre en lieu seure et a ceste effect ceulx dudit Magistrat et de ladite ancienne loy ont esté trouver messieurs du vénérable chapitre pour leur remonstrer le péril quil y avoit, lesquelz ont esté dadvis unanimement de les transporter en la chapelle de l'hostel de Nastes à Mons, et d'en prendre act de son excellence le Comte de Buquoy[...]” (58).

Apparemment, la même tentative avait déjà été faite en mai 1643, mais elle fut sans suite (59).

Charles Albert de Longueval, Comte de Buquoy, avait été nommé Grand Bailli de Hainaut en 1617 et Gouverneur en avril 1632 par les Archiducs Albert et Isabelle, alors Gouverneurs généraux des Pays-Bas. Il portait également les titres de Comte de Gratzen, Baron de Vaulx et de Rosenberg, Seigneur de Farchiennes, de Gueulesin et d'Assiel-le-petit, en Artois, Chevalier de la Toison d'Or, Général de la Cavalerie Espagnole aux Pays-Bas, Gouverneur de Valenciennes, du Conseil d'Etat de Sa Majesté Catholique, Gentilhomme de la Chambre, Chambellan de l'Empereur et Capitaine d'une bande d'ordonnance. Il avait épousé le 5 février 1634 Marie-Guillemette de Croy-Solre, fille de Jean de Croy, Comte de Solre. Il est mort le 29 mars 1663 et fut enterré en l'église Saint-François de Marchienne (60).

Buquoy a signé un document par lequel il certifie la restitution des dites reliques quand il lui sera demandé :

“Nous le Comte de Buquoy en [...] confessons davoit receu dans la chapelle de l'hostel de Nastes en ceste ville nœuf caisses cachetées et seelées des seelz de chapitre et de la ville de Binch , Nous ayant esté déclaré que dans lesdites nœuf caisses sont enfermées les sacrées reliques de leur église, lesquelles Nous promettons de leur laisser suivre toutes, [...] quantefois quilz Nous les redemanderont ayant esté faite sur ce subiect deux escritz d'une mesme teneur, fait à Mons le 19e d'aoust 1643. Endesoubz estoit signe Buquoy” (61).

(57) *Ibid.*, p.448.

(58) Registre des Audiences du Magistrat, Assemblée de messieurs du 18 août 1643, *op.cit.*

(59) “Jehan posteau requiert destre payez de son voiage à Mons [...] le 23 may de [...] davoit esté trouver son Excellence le [Comte] de Buquoy pour avoir ung G[...] à cause de la perte de la bataille et sil trouvoient à propos de sauver [les corps] sains et ce pour un jour”.

Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 3 décembre 1643, *op.cit.*

(60) VINCHANT Fr., *Annales du Hainaut*, Mons, 1853, p.371 &

DE VEGIANO, D'HOVEL, *Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne*, 1868, T.III, p.1251.

(61) Registre des Audiences du Magistrat, Assemblée de messieurs du 18 août 1643, *op.cit.*

L'hôtel de "Nastes" ou de Naast à Mons se trouvait à l'emplacement de l'actuel n°13 de la rue Terre du Prince. Il avait été confisqué par le Comte de Hainaut qui y vécut jusqu'en 1365 (62). En 1561, le Marquis de Berghes, Grand Bailli de Hainaut, proposa d'y faire construire une tour pour servir de trésorerie des Chartes vu le délabrement du château des comtes. Les travaux furent terminés en 1564 et on y déposa les chartes des Comtes de Hainaut avec une partie des archives des Etats, de la cour souveraine et du conseil ordinaire du pays (63). Les Etats de Hainaut se tenaient régulièrement dans cet hôtel (64). Le bâtiment fut presque entièrement détruit en 1691 sauf la tour (65). La présence de nombreux coffres, dont certains à trois clefs, explique probablement le choix de ce bâtiment pour mettre les reliques à l'abri (66).

C'est un cortège important qui se dirigea sur Mons avec les reliques, on peut se poser des questions quant à la discrétion de l'affaire :

"Auquel transport des sacrées reliques avoient estez deputez de la parte dudit Chapitre, monsieur de Waulde doyen pasteur de ceste ville et monsieur le chanoine rollin. [de la] parte de messieurs du Magistrat Piere Rose [...] conseil et maître Jacquet [...]" (67).

"Ordonne à Gilles luc de furnir à la vefve Jean de la Bec[...] nœuf livres tournois pour avoir mené à Mons à l'hostel de Nastes les cimiers et ornemens pour mettre en lumiere les sacrées reliques de huit corps saints et ce pour la moittie parte [...] messieurs du Chapitre y compris les voitures des députés" (68).

La ruine des finances communales

Les troupes françaises finissent par se retirer sur leur territoire. Le conflit franco-espagnol se déplace en Lorraine et au Luxembourg tandis que les troupes du Prince d'Orange, voulant soutenir la France, débarquent en Flandre (69).

(62) FAIDER P. et DELANNEY H., *Mons*, 1928, p.167.

(63) *La Tour de la trésorerie des chartes à l'hôtel de Naast*, dans *Annales de la Société d'Archéologie de Mons*, T.XIII, 1876, pp.172-175 et p.392.

(64) BOCAGE C., *Les Etats de Hainaut, dans Anciens pays et assemblées d'Etats*, T.II, 1951, p.77.

(65) FAIDER P. et DELANNEY H., *op.cit.*

(66) *La Tour de la trésorerie des chartes à l'hôtel de Naast, op.cit.*

(67) *Registre des Audiences du Magistrat, Assemblée de messieurs du 18 août 1643, op.cit.*

(68) *Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 8 octobre 1643, op.cit.*

(69) PIOT C., *op.cit.*

Entre-temps, le Magistrat de Binche se trouve de nouveau avec des cantonnements espagnols sur les bras. Il essaye encore d'y échapper :

"[le greffier du Fosset] demande aussy ordonnanz pour avoir esté à Mons avecq monsieur le doyen Waulde trouver monsieur don francis à [...] lieues de Mons pour le fait de la redition de ceste ville et luy donner entendre par les bourgeois sestoient deffendu valeureusement dout il avoit monstre destre fort satisfait et quil exemptoit la ville de garnison, ayant sejourné trois jours" (70).

La population est également mise à contribution pour transporter les bagages des armées de Mello, rescapés de la défaite de Rocroi, vers La Hulpe, Genval ou Seneffe :

"Gilles Tahon demande payement de trois jours pour avoir mené le bagaige des compagnies du tercio de monsieur le chevalier Visconti ayant esté l'hiver passé en garnison en ceste ville jusque à Helpe et Geneval quy est une journée parde [à] Nivelles et ce pour un cheriot à 20 tournois par jour" (71).

"Gilles Tahon demande payement pour d'avoir employer une journée [...] ses chevaux et chariot a mesner le bagaige de la compagnie et chevaux don joann de toledo ayant esté l'hyver passer en garnison en ceste ville de Binch à Seneffe".

"Ordonne à Gilles Luc de furnir à monsieur Colin Riente du Gouverneur vingt cinq livres tournois pour esté trouver son Excellence le Comte de Buquoy affin pour le nombre des cheriot soient limitez par chacune ordre pour mener les bagaiges et pour avoir esté à Seneffe conduire les cheriotz quy menoient le bagaige de la compagnie don Jean de Toleda" (72).

Quand une ville est rançonnée et pillée, voit ses champs et son économie détruits, est soumise aux contributions de guerre, et ce, plus que régulièrement, depuis plusieurs décennies, on n'est pas surpris de lire dans le registre d'audience :

"et de plus leur at esté représenté que la ville est fort en debtée selon quat esté fait paraistre, tant par le compte de la massarderie [...]" (73).

Je remercie Samuel GLOTZ, pour ses conseils et relectures, Monsieur REVELARD, Archiviste de la Ville de Binche, Madame CAPITEYN, employée aux archives, Monsieur et Madame HINNEMAN-MEURISSE, pour les documents qu'ils m'ont prêtés.

(70) Registre des Audiences du Magistrat, Audience du 16 novembre 1643, *op.cit.*

(71) Registre des Audiences du Magistrat, Assemblée du 17 novembre 1643, *op.cit.*

(72) Registre des Audiences du Magistrat, Assemblée du 21 novembre 1643, *op.cit.*

(73) Registre des Audiences du Magistrat, Assemblée de la nouvelle et ancienne loy du 16 septembre 1642, *op.cit.*

LA POPULATION DE BINCHE À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

Reflet de la situation socio-économique d'une petite ville du Hainaut

M. REVELARD

Les archives communales de Binche conservent un ensemble de dossiers issus de l'administration de l'ancien district de Binche, circonscription organisée par les autorités françaises peu après le rattachement des Anciens Pays-Bas autrichiens à la République. Un cahier de soixante folios conservé au sein de ce fonds se révèle être le dénombrement de la population de Binche effectué en 1797 (1). Jean-Paul Bougard a récemment étudié un recensement similaire pour la Ville de Mons (2). Celui-ci a mis en évidence à la fois les potentialités de lecture que permet un tel document à l'historien. Il en a montré la diversité d'intérêt et les faiblesses. Intitulé "Tableau contenant les noms des citoyens résidents en la commune de Binch", le dossier des archives binchoises fournit, réparti par rue, le relevé des habitants âgés de plus de 12 ans, leur âge, leur état ou profession, leur domicile, l'époque de leur arrivée dans la commune, la durée de leur séjour, leur composition de famille, l'âge des membres de la famille, le nombre d'enfants en dessous de 12 ans.

Une telle source présente bien entendu des approximations, liées, semble-t-il, à quelques oublis ou distractions du recenseur mais, dans l'ensemble, elle constitue un document particulièrement précieux non seulement pour l'analyse de la population binchoise à la fin du XVIII^e siècle, mais aussi pour une approche des structures sociales et de l'économie de Binche à cette époque.

Le recensement de 1797 nous livre en effet une liste nominative des 2780 habitants de plus de douze ans habitant la ville, la composition de chaque famille, l'âge de chacun et le nombre d'enfants de moins de douze ans par famille. Cette liste constitue une source précieuse pour l'étude des vieilles familles binchoises. On y retrouve bien des noms qui ont fait souche et qui sont toujours largement représentés aujourd'hui dans la population binchoise.

(1) *Tableau contenant les noms des citoyens résidents en la commune de Binch*. Archives communales de Binche, n° 2723, An 4 de la République 1797-1798.

(2) J.P. BOUGARD, *A propos du recensement français de la population de Mons: critique et premiers résultats*, dans *Liber Amicorum Etienne Hélin*, Louvain-la-Neuve, Société Belge de Démographie - Académie, 1991, W 525-535 et J.P. BOUGARD, *Population et économie à Mons en 1797*, dans *Dix essais sur la démographie urbaine de la Wallonie au XIX^e siècle*, Crédit communal. Collection HISTOIRE in 8°. N° 98, 1998, pp. 125-161.

Ces 2780 habitants recensés représentent 69% de la population; s'y ajoutent 1.263 enfants de moins de douze ans (31% de la population) soit un total de 4.043 habitants auquel il convient encore d'ajouter quelques hommes "au service de la République".

Un tel document constitue évidemment une source de tout premier plan pour l'historien et le démographe: composition de la population et des familles, taux de masculinité, répartition de la population binchoise selon l'âge, le sexe, l'état matrimonial, structure par âge, étude du célibat, mariage, veuvage, composition des ménages constituent autant d'angles d'analyse possibles.

Le recensement de 1797 offre également d'intéressantes indications sur la mobilité de la population puisqu'il indique l'année d'installation des nouveaux arrivants. Dans le cadre du présent article, nous avons délibérément laissé de côté l'exploitation démographique du document pour centrer notre intérêt sur les activités économiques et les métiers exercés par les habitants de Binche en cette fin du XVII^e siècle.

LA POPULATION

L'on manque actuellement de données précises sur la situation de Binche durant la longue période de "calamités" qui sépare le milieu du XVI^e siècle du début du XVIII^e siècle. On soupçonne cependant la stagnation qui frappe les activités artisanales et commerciales à la fois de la ville et des villages de la prévôté. Les archives attestent les difficultés financières d'une administration qui a dû s'endetter et qui, à de nombreuses reprises s'est trouvée contrainte, face aux événements, de reporter ou d'alléger les charges pesant sur la population.

Dans son étude consacrée aux répercussions démographiques du sac de Binche en 1554, M.A. Arnould estime qu'en 1547, la population binchoise comptait 673 chefs de ménage et qu'en 1553 ce nombre s'était accru pour atteindre 718 ménages (3), ce qui permet, selon cet historien, d'évaluer à plus de 3.000 le nombre total des habitants de Binche. En 1554, suite à la destruction de la ville par les armées du Roi de France, Henri II, le nombre de chefs de ménages serait tombé à 403. En 1577, à la veille d'événements qui allaient porter un nouveau coup à la prospérité de la ville, le chiffre de ses habitants était encore loin d'avoir retrouvé l'importance qu'il avait connue à l'époque de Marie de Hongrie.

(3) M.A. ARNOULD, *Les répercussions démographiques du sac de Binche en 1554*, dans *Mélanges Georges Smets*, pp. 57-71.

Arnould estime à ce moment le nombre de chefs de ménage à 536, ce qui indiquerait que la population soit à ce moment inférieure à 2500 habitants.

On ne peut mesurer l'impact des sièges de 1578 et des destructions qu'ils entraînent. Il est certain cependant qu'ils se révélèrent extrêmement néfastes pour l'avenir de la ville. La série de désastres qu'elle connut au XVII^e siècle telles les occupations militaires, les réquisitions et la peste de 1626, ne fit qu'aggraver la situation et ruina la ville (4).

La confrontation de la Carte de Deventer (milieu du XVI^e siècle) et de la carte de Ferraris (vers 1770) fait apparaître que la ville n'a guère évolué et que l'habitat reste, pour l'essentiel, confiné à l'intérieur de l'enceinte.

La population n'a guère augmenté.

Ainsi, vers 1740, Binche compterait 3.334 habitants, dont deux cents environ logent dans les faubourgs, c'est-à-dire à l'extérieur des murailles, "vers Saint-Paul, la Roquette, le Pont-à-Bouzarte et Miyon" (Million). En 1784, la population binchoise compte 3683 habitants. Elle se compose de 1156 hommes, 1417 femmes et 1042 enfants en-dessous de douze ans, à savoir 500 garçons et 542 filles. Elle compte 30 religieux, 19 religieuses et 19 prêtres séculiers (5).

Toutefois, l'opinion communément répandue que la ville ne connut une nouvelle ère d'activité et de prospérité qu'au XIX^e siècle avec l'essor des métiers de la confection doit être nuancée. C'est en tout cas ce dont témoignent différents documents statistiques du XVIII^e siècle et ce qu'atteste le recensement de la population de 1797.

En effet, à ce moment, la population binchoise compte 4043 habitants dont 2780 habitants de plus de douze ans. Les enfants de moins de douze ans sont au nombre de 1263 et représentent alors 31% de la population.

En 1804, l'Annuaire du Département de Jemappes indique que la population binchoise atteint 3798 habitants, mais sans préciser si ce nombre inclut les enfants en bas âge.

A ce moment, les petites villes voisines sont moins peuplées: Thuin compte 2706 habitants, Beaumont, 1376 habitants, Fontaine-l'Évêque, 2468 habitants.

(4) Th. LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*. Binche, 1887, pp. 130-188 et Communes de Belgique dictionnaire d'histoire et de géographie administrative sous la direction de H. HASQUIN, Crédit communal de Belgique, 1983, tome I, p. 181 (lire XVII^e au lieu de XVIII^e s.).

(5) A. SOUPART, *Le doyenné de Binche et ses paroisses au début du XVIII^e siècle (1700-1750)*. Publications du Cercle d'histoire et de folklore Henri Guillemin, Volume XXXV, Haine-Saint-Pierre, 1999, p. 33.

A.C.B., *Registre des Audiences du Magistrat*, n° 37, 27 mai 1784.

Par contre, Soignies compte 4247 habitants.

A Mons, le recensement de 1797 permet d'établir sa population à 17.189 habitants; en 1804, la population y est évaluée à 18.291 habitants.

Quant aux villages voisins de Binche, les chiffres cités en 1804 révèlent une population limitée à quelques centaines d'habitants. Buvrines avec près de mille habitants constitue l'exception (6).

UN APERÇU DE LA POPULATION DE BINCHE EN 1797

L'ordre dans lequel le recensement a été effectué transparaît dans sa présentation. Il permet de découvrir, au fil du cheminement de l'agent-recenseur, son parcours à travers les rues de la ville et fournit de la sorte une véritable radiographie de la cité (7).

LE QUARTIER DE LA GRAND'PLACE

A son point de départ, la Grand'Place, notre agent recenseur dont nous ignorons l'identité, dénombre 224 habitants dont la plupart sont nés à Binche. On trouve-là le tailleur Baudoux, le barbier Lecompte, le boulanger Lebeau, le boucher Deneufbourg qui a épousé une Buisseret, une lavendière Baras, un cordonnier Legrand, un tailleur Daumery ou encore un marchand étainier, Nicolas Carlier qui a épousé Ursmarine Boussart. Quant au cordonnier Michel Devergnies âgé de 50 ans et sa femme Françoise Dejean âgée de 48 ans ils sont à la tête d'une famille de six enfants, François 26 ans, Henry 24 ans, Célestine 22 ans, Michel 18 ans, Victoire 16 ans et Félix 13 ans.

On trouve encore des Leroy, des Chevalier, des Vamberchies, Legrand, Balasse, Gorez, Thomassin, Brichot, Accardiau, Termolle ..., tous noms de famille encore largement répandus à Binche en ce début du 21e siècle.

Sur les 224 recensés à la Grand'Place, 39 seulement viennent de l'extérieur: certains sont arrivés 44 ans plus tôt en 1753, d'autres, il y a près d'un quart de siècle, en 1775, d'autres en 1779, 1780, 1785. Peu se sont installés récemment: une servante, Ursule Lambinez âgée de 21 ans, est arrivée en 1792, une autre Augustine Horgnies, 16 ans, s'est installée en 1795.

C'est le cas aussi de la famille du rentier Gabriel Fissiaux, 46 ans, arrivé avec sa femme et sa nièce en 1795.

(6) Annuaire du département de Jemmape pour l'an XII de la République française, Mons, (1804) p. 32 et pp. 114-119.

(7) Malgré ses lacunes et ses approximations, nous utilisons le plan dressé en 1786 par l'architecte Pourbaix tel que l'a reproduit Théophile LEJEUNE, *Histoire de la Ville de Binche*, Binche, 1887, p. 9 et commenté, pp. 11-12.

La Place rassemble de nombreux commerces d'alimentation. On y trouve six marchands épiciers, trois boulangers, deux bouchers, un marchand de tabac, un marchand fruitier, une marchande de vin, un brasseur, mais aucun cabaretier. Deux apothicaires y sont installés ainsi qu'un marchand droguiste (8). Un horloger y tient boutique ainsi qu'un marchand étainier et un marchand de fer. On y trouve également un barbier.

Les métiers du cuir y sont représentés par un marchand cordonnier, un cordonnier huissier, douze artisans cordonniers et un tanneur. Les métiers du textile et de la confection y comptent un marchand drapier, un marchand tailleur, quatre marchands fripiers, un marchand chapelier ainsi que neuf tailleurs et un ouvrier chapelier. Une marchande de dentelle (9) est également installée sur la place ainsi que dix marchands dont le domaine d'activité n'est pas précisé. Le recensement y dénombre encore trois ouvrières en figures (10), un charretier, un vannier (11), cinq servantes et six ouvriers à la journée. Sous le n° 169 du recensement est citée la Veuve Winant-Franquet, 52 ans, avec la mention "Manufacture" sans que l'on puisse y apporter quelque explication sur son activité présente ou passée.

Après avoir effectué le recensement des habitants de la Grand'Place, notre agent recenseur parcourt la rue de l'Eglise qui compte 58 recensés. C'est là qu'est installé parmi l'un des deux marchands de tabac, Ghislain Potiez, 32 ans, arrivé en 1794, un huissier Antoine Chevalier, 61 ans et sa femme Marie-Josèphe Galman, 57 ans, un journalier, Christophe Biaumez, un charretier François Goffaus, 62 ans veuf, avec ses deux fils et ses deux filles.

C'est là que tient commerce Marie-Josèphe Goffaux, 77 ans, cabaretière, avec son gendre Norbert Leclercq, 50 ans, père de Désiré (16 ans) et trois enfants âgés de moins de 12 ans. On trouve dans cette même rue un deuxième cabaret tenu par Séverin Cordier, 32 ans, installé à Binche en 1792 et qui a épousé une Binchoise de souche, Ursmarine Deneufbourg. C'est là que tient commerce le boulanger Ursmer Haine, 37 ans, et qu'habite Auguste Dejardin, marchand de fer, arrivé en 1794. Quant à l'ancien Collège des Augustins, il abrite à cette époque la brigade de gendarmerie forte de quatre hommes et placée sous les ordres du citoyen Butor, commandant qui y vit avec son épouse, la citoyenne N.

(8) Henri Antoine Navez 32 ans et sa femme Marie Catherine Coupain, 33 ans, tous deux natifs de Binche.

(9) Marie-Thérèse Lucq, 55 ans, native de Binche.

(10) Ouvrière en figures: par des termes comme "figures" ou "pièces", on désigne à Binche les motifs de dentelles de Bruxelles. Sur cette technique, on consultera la publication récente de G. VANBELLINGEN, *La dentelle de Binche. Dentelles d'hier et d'aujourd'hui*, [Binche], 2000, pp. 30-32 et p. 88, note 28.

(11) Jean Joseph Ronson, mandrier, 35 ans et sa femme, Marie Joseph Delaunoy, 37 ans, arrivés à Binche en 1791.

De la rue de l'Église, notre agent recenseur gagne la Rue des Pelletiers (actuelle rue de Biseau) peuplée de 131 recensés. C'est là qu'habite le marchand de vin Gaffaux, les sœurs Seville, marchandes épicières, le Président du Canton de Binche, Maximilien de Biseau, 36 ans, dont le nom restera attaché à la rue. Il y vit avec sa femme, Joséphine Detraux et leur servante, Marie-Paule Fassiaux, 19 ans.

Parmi ses habitants, la rue des Pelletiers compte encore les cordonniers Fardel, Hupin, Graux, Delhaye... Les menuisiers Labric et Lebrun, un chamoiseur, Felix Winance, un tonnelier, Antoine Stassart, un marchand de vin, Charles Monoyer et un marchand épicier Jean-Francois Revelart, 32 ans, arrivé en 1796.

C'est là qu'habite également l'une des deux accoucheuses de Binche, Elisabeth Louise Depret, 48 ans et le pharmacien Adrien Latteur, 37 ans, natif du lieu.

Après avoir parcouru la Rue du Cygne et recensé ses 63 habitants, principalement des tailleurs et des cordonniers, notre fonctionnaire gagne la Rue Saint-Jacques, forte de 175 recensés. On y trouve de nombreux artisans: tailleurs, chapeliers, cordonniers, un tonnelier, un second marchand de tabac, deux ouvrières en figures et une ouvrière en dentelle (12), une couturière, un perruquier, plusieurs journaliers, divers marchands, un meunier, Joseph Bourgeois, 64 ans et le chirurgien Paul Courtois, 54 ans. La rue compte quatre boulangers, un boucher, quatre cabaretiers et une autre accoucheuse, Marie-Antoine Deprets. C'est là aussi que vivent dans le couvent dit des Sœurs noires, quatorze religieuses augustines.

A la Rue Notre-Dame, qui compte quarante recensés, se concentrent les commerces liés au textile (trois marchands fripiers, un marchand drapier) et à l'alimentation (sept marchands épiciers); s'y ajoutent un marchand de fer et deux marchands dont l'activité n'est pas précisée. Avec la Grand'Place et la Grand'Rue c'est là que se situe le cœur commercial de la ville.

(12) L'expression "ouvrière en dentelle" désigne des ouvrières en fil continu par opposition aux "ouvrières en figures" qui travaillent pour satisfaire les commandes bruxelloises de pièces rapportées. "Une dentelle à fils continus est une dentelle d'un seul tenant, avec un nombre constant de fuseaux et dont le décor et le fond sont donc réalisés ensemble": G. VANBELLINGEN, *La dentelle de Binche...*, p. 87, note 5. Citant M. COPPENS, l'auteur signale, page 32, que le dénombrement de 1797-98 mentionne à côté, des nombreuses "ouvrières en dentelle". De fait, le recensement dénombre une marchande de dentelle et une seule ouvrière en dentelle pour trente-six ouvrières en figures. Il est vraisemblable que de nombreuses femmes "sans profession" recensées aient exercé une activité à domicile soit comme aidantes, soit comme dentellières, mais ne le déclarent pas ou encore que cette activité soit en veilleuse en 1797-98.

LA GRAND'RUE ET RUES ADJACENTES

La rue la plus peuplée est sans conteste ce que le plan de 1786 appelle la "Rue de la Haute Chaussée" à savoir la Grand'Rue qui se prolonge, jusqu'à la Porte de Bruxelles. Le recenseur y insère la "Rue des Impôts, que nous identifions avec la Rue Cantine" du plan de 1786 (actuellement Rue de Savoie) (13).

Pour cet ensemble, on dénombre 480 recensés, dont les activités sont très variées. Y prédominent les métiers du commerce, les métiers du textile et du vêtement et les métiers du cuir. De nombreux recensés sont des marchandes et des marchands. Pour trente-neuf d'entre eux, le document ne donne aucune indication sur l'objet de leur négoce; les autres se répartissent comme suit: deux marchands fripiers, un marchand drapier, cinq marchands épiciers. On y trouve, en outre, cinq boulangers, quatre bouchers et bouchères, un distillateur d'eau de vie et un brasseur. En outre, le recensement dénombre trois marchands de chevaux, un marchand de bois, un marchand de cuir, trois marchands de grain et une fermière (14).

De nombreux artisans y sont installés: dix tailleurs (dont un tailleur fripier), trois fripiers, trois couturières, une lainière, une fileuse, un chapelier, deux buffetiers (15), des ouvrières en figures et deux perruquiers (16). On y trouve encore dix-sept cordonniers (dont une cordonnière), deux tanneurs, un pelletier, un chamoiseur, deux orfèvres, un horloger, un serrurier, deux couteliers, deux maçons, un vitrier, quatre menuisiers, deux charretiers, deux maréchaux-ferrants, un ferronnier. Ces rues abritent également de nombreux journaliers et journalières qui louent leurs bras à la journée et de nombreux gens de maison: domestiques et servantes.

Ceux-ci sont attachés au service de certains marchands, des rentiers et rentières (six) et des fonctionnaires qui ont choisi de résider dans la principale artère de la ville: receveur des romaines, inspecteur des bois, greffier au juge de paix, maîtresse de poste, fonctionnaires de la commune. Le recensement mentionne encore un cabaretier et deux aubergistes. Un médecin, Joseph François et un pharmacien, Charles Clara s'y sont également fixés.

(13) Les documents que nous avons consultés ne nous ont pas permis de localiser, avec certitude, cette "Rue des Impôts". Dans le recensement, elle a été insérée dans le relevé de la "Rue Grande" qui est ainsi interrompu au n° 1001 puis repris au n° 1015, l'agent recenseur commettant ici l'erreur de donner au recensé la profession de "Grand'Rue" et le domicile de "Rue des Impôts".

(14) La "Grange" située Rue de Savoie témoigne toujours de cette activité agricole "intra muros".

(15) Buffetier ou du buffetier: confectionneur de bandes de buffle qui font partie de l'équipement du soldat.

(16) Perruquier: artisan qui confectionne des perruques, qui coiffe et fait la barbe.

La "Rue sans raison" qui succède à la Grand'Rue dans le recensement de 1797 correspond à la Rue de la Gaieté appelée Rue aux Prêtres sur le plan de 1786.

On y recense 61 personnes essentiellement sept cordonniers, deux tailleurs, des journaliers et journalières, un perruquier, un maçon et un médecin, Charles Lamblot.

La Rue de Steenkerque (Rue des Passages, aujourd'hui Rue Buisseret) compte 22 recensés répartis en six familles: un marchand de chevaux, un brasseur, un perruquier, un marchand, un second brasseur et un autre marchand.

De celle-ci, notre agent recenseur parcourt la Rue des Récollets bordée par le couvent du même nom supprimé en vertu de la loi du 15 fructidor an IV et dont les anciens religieux se logent dans différents lieux de la ville. Quarante-trois recensés résident dans cette rue: on y note surtout une population laborieuse: plusieurs ouvrières en figures, deux vitriers, quelques tailleurs et un chapelier.

LE QUARTIER NORD-OUEST ET LES JARDINS

Traversant la Grand'Rue, notre agent-recenseur s'engage alors dans la Rue de la Caillerie, nom ancien de la Rue de Mons. Elle est longue, mais peuplée seulement en son début par cinquante-huit recensés essentiellement un aubergiste, un cabaretier, deux boulangers, deux marchands, quelques artisans et journaliers.

Par contre, on dénombre dans la Rue de Million deux cent cinquante recensés: deux charretiers, trois marchands de chevaux et deux maréchaux-ferrants ainsi que sept marchands (sans précision) y résident, huit tailleurs et trois cordonniers, un ouvrier chapelier, quatre maçons. Mais ce sont les métiers de la construction qui dominent, un charpentier, trois menuisiers, un vitrier, deux marbriers s'y côtoient.

On y trouve également un charron et deux tonneliers.

Rue essentiellement peuplée de travailleurs, on y recense trente-huit journaliers et onze journalières, six domestiques et trois servantes.

On y note également la présence d'un arpenteur et ... d'un seul cabaretier.

Même population au « Marché aux Bêtes » (Rue Neuve) où vivent vingt-quatre recensés tous journaliers et journalières avec leurs enfants et un ferronnier Michel Canivez (49 ans), sa femme Lambertine Ramboux (42 ans) et leurs sept enfants: deux filles Eléonore (20 ans) et Rose (15 ans) et cinq enfants de moins de douze ans.

Mêmes catégories de recensés à la Rue des Archers (anciennement Rue du Berceau). Ils sont au nombre de soixante-sept: artisans, tailleurs ou cordonniers, perruquiers et surtout journaliers et journalières.

On notera toutefois un serrurier, un menuisier, deux maçons et un jardinier. Nous sommes en effet dans une zone de la ville encore peu occupée où le plan de 1786 laisse apparaître de nombreux lopins de terre et même des vergers. La dénomination de Rue des Jardinages en témoigne. Celle-ci correspond avec la Rue de la Cabuterie du recensement de 1797 (actuellement Rue de la Régence); on y dénombre trente recensés: la famille d'un marchand, Augustin Babusiau (23 ans) et sa femme Marie-Christine Lebrun du même âge ayant un jeune enfant, un fermier et un jardinier, et des familles de journaliers ayant chacune plusieurs enfants.

LE QUARTIER DES ORPHELINS

Quittant le Nord-Ouest de la ville, l'agent recenseur retrouve avec la Rue Saint-Ursmer un habitat plus dense: les 94 recensés sont essentiellement issus de familles de journaliers à l'exception d'un perruquier, de deux cordonniers, d'un tourneur et d'un ardoisier.

On y est frappé par la fréquence des familles nombreuses: ainsi, le perruquier Louis Boussart (38 ans) et sa femme Catherine Veugelaire (40 ans) ont cinq enfants en-dessous de douze ans, le journalier, Charles Boudart (42 ans) et sa femme Caroline Roulez (40 ans) ont 7 enfants. Jean-Baptiste Ramboux, journalier, veuf, vit avec ses huit enfants dont trois ont moins de douze ans.

Antoine Deliège, journalier, âgé de 60 ans et sa femme, Rosalie Beauvin âgée de 52 ans ont six enfants dont les âges s'échelonnent de 25 ans à moins de douze ans. On note, en général, que ce sont les familles les moins nanties qui ont le plus grand nombre d'enfants vivant sous leur toit.

On retrouve globalement la même structure, dans le quartier ouest de la ville situé entre la Porte de Méliion et la Halle aux filets formé par la Rue des Orphelins et la Rue du Lion Allard (Rue St Ulgiste): 90 recensés auxquels s'ajoutent les pensionnaires de la maison des Orphelins (Dame Marie Barbe Courtois et 15 pensionnaires âgés de 10 à 18 ans), la Rue Margot du Fayt (Rue de la Biche - 65 recensés), la Rue des Trois Escabelles (62 recensés), la Rue du Cerf (39 recensés) et la Rue de la Halle aux Filets (44 recensés). Tout ce quartier abrite une majorité de charpentiers, menuisiers, petits artisans, ouvriers à domicile: cordonniers, tailleurs, chapeliers, ouvrières en figures ainsi que des journaliers et journalières.

Le notaire Hippolite Lecocq est installé à la Rue du Lion Allard, de même que Jean-Pierre Cabrespierre, membre de l'Administration des Hospices.

Le recensement mentionne également trois tisserands et deux indigentes dans cette même rue.

Il existe également trois cabarets dans le quartier, deux boulangers et un boucher.

A la Rue Halle aux Filets réside le juge de paix, Théodore Buisseret et le Geolier, Pierre Cailleaux. Cest dans cette même rue, plus proche du centre et plus bourgeoise, que l'on trouve quatre rentiers et rentières et leur domesticité.

DERRIERE L'HÔTEL DE VILLE.

Les Rues de la Hure, Notre-Dame de Lorette, de la Lune (actuelle Rue des Brasseries), de l'Enfer (Rue de l'Oie) forment le quartier qui entoure l'Hôtel de Ville. Elles sont petites et peu peuplées: 13 recensés à la Rue de la Hure, 8 recensés à la Rue Notre-Dame de Lorette, 17 recensés à la Rue de la Lune, 35 recensés à la Rue de l'Enfer. La Rue de la Triperie, plus longue, est plus peuplée et compte 103 recensés. On y retrouve les mêmes métiers, les mêmes ouvriers à domicile, le même artisanat que dans les quartiers ouest.

C'est cependant à la Rue de la Hure qu'est installé le médecin Nicolas Coquiart, 42 ans, avec sa femme Françoise Pierret, 41 ans, leurs trois enfants et leur servante. Nicolas Coquiart sera maire de la ville, puis bourgmestre jusqu'en 1823 (17).

Beaucoup plus peuplée puisqu'on y dénombre 102 recensés, la Rue de la Triperie abrite des ouvriers à domicile (ouvriers en figures, ouvrier au lin, ouvrier chapelier) et des artisans: trois tailleurs, un cordonnier, un peigneur de laine, un charpentier, un tonnelier, deux taillandiers. On y rencontre aussi un charretier, un maçon et un charbonnier ainsi qu'une cuisinière. On y trouve peu de commerçants: deux boulangers, trois cabaretiers et quatre marchands dont le domaine d'activité n'est pas précisé. Par contre, c'est là qu'habite un médecin, Jean-Baptiste Charlier, natif de Binche, et un chirurgien, Jean-François Otto, installé à Binche depuis 1763.

LA RUE SAINT-PAUL ET LA RUELLE DU CURÉ

Joignant la Place à la porte Saint-Paul, la rue du même nom compte septante et un recensés. Elle se caractérise par le nombre relativement élevé de marchands qui s'y sont installés: ils sont dix sur l'activité desquels le dénombrement ne nous apporte aucune information ainsi qu'un marchand de chevaux. On y trouve en outre trois boulangers et quelques artisans. Mais ce qui retient l'attention c'est l'importance de l'Hôpital: placé sous l'autorité d'une supérieure Marguerite Dusart, âgée de 72 ans, il abrite quarante-six personnes dont l'âge varie de 30 ans à 83 ans. On y mentionne également la présence d'une offrandière et d'un ancien récollet. Quant à la Ruelle du Curé, on y recense un marchand, Charles Blairon, qui occupe une servante ainsi

(17) Th. LEJEUNE, *Histoire de la Ville de Binche*, p. 377.

qu'une meunière, la Veuve Victoire Vanour qui y vit avec son frère et deux enfants âgés de moins de douze ans. On y trouve également une servante (16 ans), un journalier (15 ans) et un domestique (32 ans) qui sont vraisemblablement occupés par les précédents.

LES FAUBOURGS

Dès le XVI^{ème} siècle, la ville a débordé de sa ceinture de remparts et des quartiers se sont développés en venant s'appuyer à la muraille. Ce sont les quartiers les plus populaires, ceux que l'on désigne sous le nom de faubourgs.

Au sud, au-delà de la porte Saint-Paul, entre l'enceinte et la rivière, le "Faux bourg de St-Paul" compte en 1797, cent un recensés. On y trouve un meunier, un boucher et un boulanger; de nombreux artisans y résident; on y compte notamment un tisserand et deux tailleurs; un cordonnier et quatre tanneurs y représentent les métiers du cuir; on y trouve trois scieurs et un tourneur, un ardoisier, trois paveurs et quatre chaudronniers. Les ouvrières en figures sont au nombre de sept. Si l'on y dénombre seulement deux journaliers, on y rencontre, par contre, plusieurs fonctionnaires: le garde du Domaine, l'employé aux impôts et deux employés au Domaine.

Le Faubourg du Posty présente un visage différent. Sur les 71 recensés, on rencontre dix journaliers et six journalières mais peu d'artisans: quatre cordonniers, un tailleur, un tisserand et un menuisier: on y dénombre par contre quatre jardiniers et un vendeur d'huile. La population du Faubourg St-Jacques présente un caractère plus varié. Sur les nonante-deux recensés, il y a un brasseur, deux cabaretiers, un meunier et un farinier; plusieurs artisans y sont installés: un peigneur de laine, trois tailleurs, un gantier, un cordonnier, un perruquier et deux ouvrières en figures. Les métiers de la construction y sont représentés par trois maçons, ainsi qu'un garde forestier.

Au Faubourg de Million, qui ne compte que vingt-trois recensés, on signalera la présence d'un blanchisseur, d'un charretier, de deux cordonniers et d'un maçon.

LA RUE DU CIMETIERE

Peu peuplée (on y dénombre dix-huit recensés), la rue du Cimetière est proche de l'école. Il n'est pas étonnant d'y trouver l'habitation du maître d'école, Emmanuel-Constant Toubau, âgé de 58 ans, arrivé à Binche en 1789. Ursmer Delmotte, 62 ans, chantre au chapitre St-Ursmer et un chanoine, Bernard Missaire, 67 ans, dont la servante est Catherine Staquez, 43 ans, y résident également.

Voici, rapidement brossé, le visage socio-économique de la population binchoise en cette fin du XVIII^{ème} siècle.

LES BRANCHES DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

" Binch est une petite mais très ancienne ville dont l'enceinte était autrefois flanquée de quatre-vingt-dix-neuf tours desquelles il ne reste aujourd'hui que ce qui a été épargné par les guerres des siècles précédents ...

Le commerce principal de cette petite place est en couteaux, en friperie et en plus des dentelles dont elle fournit tout le Brabant.

Elle est à quatre lieues de Mons et autant de Charleroi ..."

Ainsi s'exprime en 1780, le Comte de Ferraris dans les "Mémoires" qui accompagnent sa célèbre cartographie des Pays-Bas.

Et il ajoute: à l'inspection de la feuille de la région de Binche, "on pourra juger du commerce dominant du pays qu'elle représente: ses belles campagnes produisent du grain de toute espèce en si grande quantité que les habitants en font un débit considérable dont le gain les fait vivre très à leur aise. Il est rare sans doute qu'on rencontre des cantons aussi propres à la production que celui-ci d'autant qu'il n'y a pas un pied de terrain qui ne soit exactement cultivé ... On y compte 20 moulins à eau et 4 à vent pour la mouture des grains".

Les prairies y fournissent abondamment un bon foin et les trèfles qu'on sème sur une partie des terres arrabes (sic) augmentent encore la provision de fourrage au mouyen duquel on y nourrit beaucoup de chevaux et bêtes à cornes dont on retire aussi un produit consistant en beurre, fromage ... (18).

BINCHE, UNE VILLE A LA CAMPAGNE

On comprendra, à la lecture de ces commentaires, combien Binche vit encore, comme au Moyen âge, en osmose avec la campagne environnante. Les denrées agricoles sont apportées au marché par les habitants des villages voisins. Les produits agricoles sont transformés par les artisans installés dans les faubourgs (tanneurs, meuniers) ou font l'objet d'un commerce que l'on soupçonne important au vu du nombre de marchands qu'abrite la ville. Si l'on excepte trois marchands de grain, l'absence de précision quant à leur activité ne permet pas cependant de connaître le domaine de leur négoce.

(18) Comte de FERRARIS, *Mémoires historiques, chronologiques et œcuméniques... pour son Altesse Royale le Duc Charles Alexandre de Lorraine* (1780), éd. Pro Civitate, Bruxelles, 1965, pp. 207-208 et pp. 211-212.

On comprendra dès lors la place restreinte qu'occupent les métiers agricoles au sein de la ville et qui se limitent à la présence de trois fermiers (Grand'Rue, Rue des Archers et Rue de la Cabuterie). Par contre, le dénombrement cite onze jardiniers dont la majorité vivent dans les faubourgs.

Les marchands de chevaux peuvent être rattachés aux activités agricoles: ils sont neuf dont trois à la Rue de Million, un à la Rue St-Paul, un à la Rue Halle aux Filets, deux à la Grand'Rue, un à la Rue des Impôts, un à la Rue de Steenkerque (Rue des Passages).

Leur présence est à mettre en relation avec la Foire aux Chevaux qui se tenait le 18 de chaque mois en raison d'un octroi de 1725.

On pourrait joindre à ces métiers liés à l'agriculture les trois marchands de grain cités par le recensement, un hacheur de paille et bien entendu les trois meuniers et meunière (Faubourg St Jacques, Ruelle à Curé, Faubourg St Paul), et divers métiers qui transforment les produits agricoles comme le tordeur d'huile installé Faubourg du Posty, ou encore un vannier (19).

L'ARTISANAT DU CUIR

Les métiers du cuir constituent l'une des activités principales de la ville. Plus de cent recensés en vivent.

Les relevés établis pour le Bureau des douanes de Binche vers 1775 (20) mentionnent l'existence de deux tanneries occupant chacune trois cuves: quatre ouvriers y traitent annuellement 460 cuirs de bœufs, vaches et chevaux et 60 peaux de veaux. Les cuirs et les écorces proviennent de la région et la production est débitée localement. En 1797, on recense neuf tanneurs dont quatre sont installés au Faubourg Saint-Paul. Ils fournissent leur production à un marchand de cuir, à quatre marchands cordonniers et à septante-huit cordonniers. Ceux-ci sont nombreux au centre de la cité: douze sur la Grand'Place, douze sur la Grand'Rue, sept autres Rue de la Gaieté ainsi que dans les rues environnantes: Rue des Pelletiers (quatre), Rue Saint-Jacques (six). Les autres se répartissent dans les différents quartiers. En 1775, on dénombrait aussi des fabriques de peaux de chamois: "quatre chamoiseurs

(19) Th. LEJEUNE, *Histoire de la Ville de Binche*, p. 189. Sur le commerce des denrées agricoles, on verra aussi A. GRAUX, *Les marchés et foires de Binche de la naissance de la ville à nos jours* dans le Bulletin d'information mensuel de la société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche, novembre et décembre 1995.

(20) Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle dans les Pays-Bas autrichiens à l'époque de Marie-Thérèse*. Documents et cartes, tome deuxième, Bruxelles, 1981, p. 577.

occupaient treize ouvriers et traitaient annuellement environ 29.000 peaux aussi bien de veau que de mouton " (21).

On les transformait en culottes, gants et "autres ouvrages de buffetier". Le reste s'exportait. En 1797, subsistent trois chamoiseurs, un gantier, un pelletier, trois buffetiers, un bourrelier et deux selliers (22)

TEXTILE ET CONFECTION

Une autre activité dominante à Binche en cette fin du XVIIIe siècle est constituée par les métiers du textile et du vêtement.

La draperie fut prospère à Binche dès le Moyen Age (23).

Elle périlclita ensuite, mais connut un regain d'activité dès le début du XVIIIe siècle.

Ainsi, en 1702, plusieurs maîtres drapiers installés à Thuin sollicitent du magistrat de Binche l'autorisation de s'y établir. Il y a là Jacques et Antoine Devergnies, Philippe Dagniely, Lambert Voituront, Jean Brulez et Jean Thomas Lochet.

Ils se présentèrent devant le magistrat de Binche, qui s'était assemblé extraordinairement à la maison de paix, et en sollicitèrent la faveur de s'établir dans cette ville, sous certaines conditions. Cette demande leur fut accordée. Les jurés et le conseil de ville s'engagèrent à leur faire obtenir, pour dix années consécutives, la remise du droit de maltôte sur la bière, ainsi que l'exemption de toute taille, et à leur fournir aux frais de la caisse communale une foulerie, une rame, deux chaudières, une indemnité de logement fixée à 50 livres pour chacun des maîtres drapiers, et quatre chariots pour le transport à Binche de leurs meubles et de leurs marchandises. On stipula aussi que quiconque voudrait devenir drapier devrait subir deux années d'apprentissage et passer maître dans la petite draperie, et que les marchandises seraient soumises à l'inspection de deux rewards.

Une ordonnance du 28 septembre 1705 du Roi d'Espagne Philippe V prescrit de plomber et marquer aux armes du Roi les pièces d'étoffe produites à Binche (24).

(21) Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle ...*, p. 576.

(22) Sur les métiers du cuir, consulter A. GRAUX, *Binche et l'industrie du cuir*, LES CAHIERS BINCHOIS, n° 11, 1993.

(23) Sur la draperie binchoise au Moyen Âge, voir M.A. ARNOULD, *L'industrie drapière dans le comté du Hainaut au Moyen Âge*, dans *Villes et campagnes au Moyen âge*. Mélanges Georges Despy, Liège, 1991, pp. 58-59 et S. GLOTZ, *La confection binchoise. Ses Origines et son Développement jusqu'en 1951*, dans *Anciens pays et Assemblées d'Etat*, tome LVI, 1972, pp. 319-323.

(24) Th. LEJEUNE, *Histoire de la Ville de Binche*, pp. 429-432.

Une autre ordonnance en date du 18 juillet 1706 accorda des avantages fiscaux aux maîtres drapiers (25). Cette activité prospéra jusque dans les années 1745-1746, époque où les campements des troupes françaises occasionnèrent un tort considérable à cette activité et notamment à la foulerie installée au moulin de "Dessous-le-Mont", hors la porte de Méliion.

Quelques années plus tard, on note cependant la fondation par Adrien-Joseph Delattre, écuyer, seigneur de Ramaulcourt, d'un établissement pour la fabrication de "toutes sortes d'étoffes étrangères". Cette manufacture compta 18 ouvriers occupés au peignage de la laine et au tissage de soies. Il y avait en outre 150 fileuses tant de Binche que des villages voisins.

En 1758, la production atteignait 5000 livres de laine permettant la confection de 330 pièces d'étoffe qui furent immédiatement livrées au commerce.

Cette manufacture connue sous le nom de Nicolas Marchand et Cie se vit conférer le titre de "Royale" par un décret du gouvernement de Marie-Thérèse. Lejeune qui a pu consulter des archives des Etats de Hainaut aujourd'hui disparues, précise encore qu'en 1760, on augmenta considérablement l'outillage de cette fabrique pour toutes espèces d'étoffes, telles que mousseline, serge, flanelle, taffetas, satin, camelot, moirette, chamoise, demi-drap, croisée, mouchoirs, etc., etc. La bonne qualité de ces produits les faisait rechercher sur tous les marchés.

En 1768, Binche possédait encore trois fabriques où se trouvaient dix métiers produisant annuellement environ 38.900 aunes d'étoffes. On y attachait un plomb différent de celui que portaient les serges de provenance étrangère. La laine dont les fabricants faisaient peigner plus de 10.000 livres par an, se tirait de Namur et des villages voisins de cette ville. On en employait seulement 836 livres de filée: le reste s'exportait à Mons, à Leuze et à Bruxelles (26).

De précieuses informations complémentaires sont fournies en 1751 par les fonctionnaires des douanes du district de Binche (27).

Selon leur rapport, Binche compte quatre marchands de drap et autres étoffes qui tirent leurs marchandises du pays de Limbourg et d'ailleurs. Il y a douze marchands fripiers tirant leur marchandise de Gand, de Bruxelles et leur drap et étoffe de la ville de Mons. A cette époque, les activités textiles sont en veilleuse: " la manufacture de Binch est fort peu de chose présentement, le commerce est interrompu et le peu qui s'y travaille se tire de Mons

(25) Décret en faveur des maîtres manufacturiers des étoffes dites petites draperies établis à Binche, 1706. Archives communales de Binche. Sans n°.

(26) Th. LEJEUNE, *Histoire de la Ville de Binche*, pp. 433.434.

(27) Ph. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques du gouvernement des Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles 1971, p. 128.

et d'Ath et les laines peignées appelées sayettes se tirent de Leuze et de Tournay. Par contre, vers 1775, le Bureau des douanes de Binche recense trois fabriques d'étoffe de laine: il s'agit de trois manufactures de petites étoffes de laine dite serge carizet occupant dix métiers en fonction d'un octroi du 12 mai 1703 qui occupent 15 ouvriers pour fabriquer et peigner la laine. Elles peuvent fabriquer annuellement 28.900 aunes d'étoffe dont le débit se fait pour la plus forte partie dans la ville de Binche "étant à remarquer dans cette ville il y a quantité de tailleurs, fripiers qui font des habits tant pour hommes qu'enfants pour lesquels ils emploient en doublure ladite serge, qu'on vient acheter chez eux journellement.

Il mentionne également une fabrique de bas de laine comptant trois métiers et trois ouvriers pouvant produire annuellement 400 paires de bas "tant grands que cadets". La laine provient du district de Binche; les teintures proviennent en partie de Binche et de Mons (28). Cette activité n'apparaît plus en 1797.

Le recensement de 1797 atteste la permanence de cette activité textile: s'il ne reste à Binche que quelques artisans qui préparent les matières premières (une fileuse, deux peigneurs de laine et trois tisserands), on peut penser que les campagnes avoisinantes continuent à se livrer à ces activités: par contre, la ville compte trois marchands drapiers, neuf marchands fripiers, trois fripiers et deux marchands-tailleurs.

Ceux-ci sont en relation avec soixante-trois tailleurs et treize couturières.

Cette activité est surtout répartie dans le centre de la ville. (Grand'Rue, Grand'Place et rues avoisinantes).

Il en est de même pour la chapellerie. Vers 1775, Binche compte aussi des fabriques de chapeaux: quatre chapeliers utilisent 12 ouvriers et font annuellement 3.000 chapeaux communs de différentes qualités pour hommes et enfants. Ceux-ci sont vendus sur place, mais aussi aux foires de Soignies, Merbes-le-Château, Beaumont, Braine-le-Comte et Le Rœulx: parfois aussi à Thuin, pays de Liège (29).

En 1797, il n'existe plus qu'un seul marchand-chapelier, installé sur la Grand'Place et dix ouvriers-chapeliens qui habitent dans le centre.

Le rapport des fonctionnaires des douanes de 1751 mentionne également une autre production fort répandue à Binche: la fabrication de dentelle: "il y a 1.000 ouvriers environ en dentelles figurées qui tirent leur filet de

(28) Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle ...*, pp. 574-577.

(29) Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle...*, p. 575.

Voir aussi A. GRAUX, *Petite histoire de la chapellerie binchoise*, dans le Bulletin d'information mensuel de la Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche, novembre 1999.

Bruxelles et Anvers donnant à connoître qu'il y a dans Binch trois moulins de moulinerie dont les filets se font blanchir à Anvers et puis les mettent en œuvre au dit Binch".

Comme on l'a signalé, cette activité dentellière est axée plus spécialement sur la production de "figures" destinées aux manufactures de Bruxelles.

En 1751 l'activité est peu florissante: "celles qui travaillent en dentelles se plaignent du peu de commerce sans en sçavoir le sujet " (30).

En 1797, le recensement dénombre trente-huit personnes vivant de cette activité: une marchande de dentelle installée sur la Grand'Place, trente-six ouvrières en figures et une seule dentellière à fils continus (31).

LES METIERS DES METAUX

De nombreux artisans binchois sont spécialisés dans le travail des métaux. Il s'agit d'une activité ancienne puisque, dès le moyen âge, Binche possédait l'étape du fer (32).

On sait aussi qu'au XVIIe siècle, les coutelleries de Binche qui étaient dirigées par un connétable se trouvaient dans un état fort prospère. Des fabriques étrangères ayant contrefait leur marque, les Binchois s'en plaignirent au grand bailli de Hainaut qui rendit une ordonnance contre les contrefacteurs, le 16 avril 1685. En 1764, les couteliers de Binche, au nombre de quatre, employaient environ 400 livres d'acier dans leurs fabriques; ils exportaient en France la plus grande partie de leurs produits.

Vers 1775, on y recensait encore "quatre fabriques de couteaux occupant six ouvriers y compris les maîtres produisant environ sept cent livres de couteaux par an et dont la plus grande partie part en France, le solde allant à Mons et à Tournai ... " (33).

En 1797, le recensement dénombre trente-deux métiers liés au travail du métal. Binche compte, en effet, quatre marchands de fer installés Grand'Place, Rue Notre-Dame, Grand'Rue et Rue de l'Eglise, deux marchands étainiers (Grand'Place et Grand'Rue), un fondeur (Grand'Place), cinq chaudronniers dont quatre installés Rue Saint-Paul, quatre couteliers, deux taillandiers et deux ferronniers.

(30) Ph. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques...*, p. 128.

(31) Voir ci-dessus, note 12.

(32) C. BILLEN, *Binche et sa campagne: des relations économiques exemplaires (XIIe siècle)*. dans *Villes et campagnes au Moyen âge*. Mélanges Georges Despy, Liège, 1991, pp. 107-108.

(33) Ph. MOUREAUX, *La statistique industrielle...*, p. 577.

La ville compte également six maréchaux-ferrants dont l'activité est liée aux activités agricoles de la région, au commerce des chevaux mais aussi aux activités de transport.

Il faut ajouter à cette énumération des métiers plus spécialisés qu'exercent d'autres artisans binchois: la ville compte trois orfèvres, deux horlogers et trois serruriers.

LES METIERS DU BOIS ET DE LA CONSTRUCTION

Les métiers du bois sont également bien représentés à Binche. En 1797, la ville compte un marchand de bois, trois scieurs, un charron, deux tonneliers, deux tourneurs, trois sculpteurs et un sabotier, mais aussi de trois charpentiers et cinq menuisiers ce qui atteste l'importance des métiers de la construction.

On ne s'étonnera donc pas de recenser un briquetier, onze maçons, cinq paveurs, trois ardoisiers, deux vitriers, deux marbriers, un marbreur et un doreur-marbreur.

Pour convoier matériaux et marchandises, la ville compte neuf charretiers et deux voituriers.

Beaucoup de ces artisans se sont installés dans les faubourgs notamment au faubourg Saint-Paul et dans le quartier de Million.

LES ACTIVITES COMMERCIALES

Si elle compte de nombreux artisans, Binche se distingue également par l'importance de ses activités commerciales. Aux côtés des marchands de grain, de bois, de fer, de cuir ... mentionnés ci-avant, vivent une centaine de marchands "dont le domaine d'activité n'est pas précisé par le recensement de 1797". Nous trouvons-nous en présence de boutiquiers ou de marchands-colporteurs dont l'activité est axée sur le commerce itinérant et la vente des productions agricoles régionales et des produits manufacturés dans les régions rurales voisines, voire dans les villes de la région ?

On sait qu'un important commerce de grain s'était développé en direction du Pays de Liège, que l'activité textile et la confection généraient des relations commerciales avec les villes voisines, par exemple avec Mons, Liège, Tournai, avec le Brabant, Bruxelles et même des villes flamandes telles Gand et Anvers, sans compter les liens qui s'étaient établis avec le Hainaut français et le Cambrasis (34).

(34) Ph. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques...*, p. 128.

Parallèlement, on trouve plus d'une centaine de détaillants actifs dans les métiers de l'alimentation. On dénombre vingt-sept marchands épiciers, tous installés dans le centre.

De même, six des treize bouchers tiennent commerce dans les mêmes rues.

Aucun cabaretier ne s'est installé sur la Grand'Place. Les cabarets les plus proches sont situés Rue de l'Eglise (deux), Grand'Rue (un), Rue de la Gaieté (un) et Rue des Récollets (un). Par contre, la rue Saint-Jacques en compte quatre. Les autres sont répartis dans les différents quartiers de la ville. Au total, la ville en compte vingt et un.

Ce nombre relativement restreint de cabarets s'explique par la concurrence des nombreux débits de boissons qui s'étaient installés à Battignies, aux portes même de la ville.

C'est ce que signale le prévôt de Binche, Emmanuel de Gongnies, dans une lettre qu'il adresse au Magistrat de Nivelles le 11 janvier 1761 : *"il est une terre ou foubour de Binch nommée Battignies et qui appartient aux moines de l'abbaye de Marchienne; cette terre est franche et ne contient que des cabarets où il se vend plus de bière et de brandevin que dans toute la ville ..."* (35). La bière et l'alcool étant exempts de taxes (les droits de maltote) les boissons s'y vendaient à meilleur compte que dans la ville; les voituriers et les voyageurs s'y arrêtant donc plus volontiers, s'y restaurent, y logent et cela, au détriment de Binche.

Les Binchois restèrent attentifs à ce problème de franchise: en 1763, ils notaient encore que *"par le grand nombre de cabarets qui sont au dit Battignies, la ville de Binch foit une perte considérable dans ses maltodes, perte qui augmentera des jours en jours puisqu'entre les douze cabarets qui s'y trouvent actuellement, on commence les préparatifs pour en construire deux nouveaux tandis qu'il n'y a que vingt six à vingt sept maisons y compris onze fermes sur le terroir du hameau de Battignies ce qui vérifie que le nombre de cabarets n'est point seulement pour procurer aux habitants la quantité de bière qu'ils pourroient y consommer, mais principalement pour fournir aux bourgeois de Binch qui, attirés par la diminution du prix de la bière à cause de l'exemption des maltates, vont boire à Battignies ..."* (36).

La ville n'obtint satisfaction qu'en 1764: un décret impérial, voulant concilier les intérêts de la ville de Binche avec les franchises de Battignies, décida qu'il ne pourrait plus y avoir que deux cabarets à Battignies et que chacun de ces cabarets n'aurait plus qu'un seul brassin exempté du payement de la taxe (37).

(35) Lettre d'Emmanuel de Gongnies au Magistrat de Nivelles, 11 janvier 1761: A.G.R., Ville de Nivelles, n° 1693.

(36) A.C.B., Registre d'Audience, n° 34, f° 280, r°-v°, assemblée du 22 décembre 1763.

(37) A.C.B., Registre d'Audience, n° 34, f° 294 v° - 296 r°, assemblée du 27 février 1764.

Cette décision fut très rapidement mise en application car plusieurs "aubergistes" non autorisés furent poursuivis et condamnés pour avoir "vendu de la bière ou reçu des chevaux et passagers" et leur avoir fourni "mangeaille et boissons" (38).

En 1797, la ville compte également trois aubergistes installés respectivement Grand'Rue (deux) et Rue de Mons (un), deux brasseurs (Grand'Place et Grand'Rue), cinq marchands de vin et un distillateur d'eau de vie. Enfin, on dénombre aussi quelques commerces plus spécialisés: trois marchands de tabac, un cafetier (débit de café), un farinier, un fruitier et un droguiste.

LES "NOTABLES"

Outre les négociants et les marchands en gros, la ville compte également un ensemble de "notables", représentés par les professions libérales et les fonctionnaires.

En 1797, Binche compte par exemple un notaire (Hippolite Lecoq) et un arpenteur, trois "hommes de lettre" et cinq hommes de loi (avocats). L'encadrement "médical" apparaît exceptionnel pour l'époque: quatre médecins (Charles Lambot, Jean Baptiste Charlier, Nicolas Coquiart, Joseph François) et un chirurgien (Jean-Henry Otto), deux pharmaciens, deux apothicaires et deux accoucheuses.

Les "fonctionnaires" sont représentés par les autorités cantonales, le Président du Canton, Maximilien de Biseau, le Commissaire du Canton, le Juge de Paix, Théodore Buisseret, son greffier, les responsables du Domaine: inspecteur des bois, receveur, garde, garde forestier, des agents des services publics, employés aux impôts, au domaine, de la commune.

On y ajoutera le maître d'école, Marcel Stievenart et bien entendu la force publique constituée par le commandant de gendarmerie et une brigade de quatre gendarmes installée, à cette époque, dans les bâtiments du Collège des Augustins qui abrite également l'administration du canton.

GENS DE MAISON, DE SERVICE ET JOURNALIERS

Autour d'eux gravite toute une population de gens de maisons: domestiques (dix-neuf) et de servantes (cinquante-trois) attachés en perma-

(38) A.C.B., Registre d'Audience, n° 35, f° 10 r°-v°, copies de jugements rendus par le Conseil souverain de Hainaut. Pour des compléments d'information, on consultera M. REVELARD, *Une page d'histoire économique du XVIIIe siècle: la chaussée de Nivelles à Binche*, dans LES CAHIERS BINCHOIS, n° 1, 1978, pp. 15-24.

nence au service de cette "élite" qui recourt aussi aux services de divers métiers tels que blanchisseur, lavandière, perruquier, couturière et tailleur...

Il convient d'ajouter à ces différentes professions une quatrième catégorie: celle des activités mal définies comprenant principalement les journaliers et journalières. Le recensement de 1797 permet de comptabiliser 179 journaliers et 56 journalières sur les occupations desquels nous ne savons rien.

A la campagne, il est aisé d'incorporer cette main-d'œuvre non qualifiée "à la journée" aux activités agricoles; il est peu probable que ce soit le cas à Binche où, comme on l'a vu, le secteur agricole proprement dit est peu représenté.

Il est raisonnable de penser que ces quelque 235 recensés constituent une main-d'œuvre d'appoint intervenant chez des personnes qui ne disposent pas en permanence d'une domesticité: femmes "à journées", manutentionnaires dans les nombreux commerces locaux, aidants et aidantes chez les marchands en gros ou dans l'artisanat local, ou encore ouvriers saisonniers partageant leur travail entre des travaux agricoles dans les exploitations des villages voisins et les petites entreprises binchoises comme les tanneries par exemple.

Les données fournies par le recensement de 1797 laissent aussi dans l'ombre l'activité exercée par la majorité des femmes mariées (celles-ci étant mentionnées simplement comme épouse) et par les membres de la famille vivant sous le même toit: ainsi pour de nombreux enfants âgés de plus de 20 ans, voire trentenaires ou quadragénaires, les professions ne sont qu'exceptionnellement mentionnées.

On peut dès lors émettre l'hypothèse qu'une partie de cette population exerce une activité au sein de la famille, apporte son aide au chef de famille et participe à la production ou au négoce.

INACTIFS ET ACTIFS

Aux côtés des actifs pratiquant le commerce, un métier ou occupant une fonction, il convient d'ajouter ceux qui "économiquement" entrent dans la catégorie des "inactifs". A Binche, ce sont principalement deux groupes d'habitants qui la constitue: les rentiers et rentières, les religieux et religieuses.

Ainsi le recensement met-il en évidence l'existence de trente-neuf rentiers et rentières disposant presque tous d'une domesticité permanente.

Lcs religieux et religieuses sont au nombre de cinquante-cinq.

A côté du clergé séculier desservant la collégiale, le recensement tient à préciser, pour quarante-cinq d'entre eux, leur qualité d'ex-religieux car, en 1795 et 1797, les autorités françaises ont supprimé diverses congrégations

religieuses. C'est le cas à Binche du Couvent des Récollets et du Couvent des Sœurs Noires. Aussi trouve-t-on éparpillés dans la ville deux "ex-moines", plusieurs "ex-récollets", différents ex-religieux et religieuses. A la rue Saint Jacques vivent toujours quatorze sœurs augustines "dites Sœurs noires", trois religieuses et une pensionnaire.

Il importe encore de mentionner deux institutions charitables qui poursuivent leur œuvre.

L'orphelinat héberge quinze orphelins et orphelines dont l'âge varie entre dix et dix-huit ans.

L'hôpital, dirigé par une supérieure âgée de septante-deux ans, abrite outre une offrandière et un ex-récollet, quarante-six pensionnaires dont l'âge varie de 34 à 84 ans.

On rencontre aussi quelques personnes répertoriées comme "pensionnaires" sans que l'on puisse identifier leur qualité ou encore quelques femmes de militaires.

CONCLUSIONS

L'analyse du "Tableau des citoyens résidents en la commune de Binch" permet de broser un panorama de la situation socio-économique d'une petite ville du Hainaut à la fin du XVIII^e siècle. Elle révèle une étonnante permanence de ses activités traditionnelles, depuis le Bas Moyen âge. Au XVIII^e siècle, Binche continue à vivre en osmose étroite avec la riche campagne qui l'entoure. Aussi soupçonne-t-on l'importance du commerce des denrées agricoles, du grain, de la farine, des écorces qu'utilisent ses tanneries, du bois dont elle fait négoce. Ainsi voit-on se confirmer le rôle de centre d'échanges et d'approvisionnement, de marché rural que la ville assume. L'importance du nombre de ses artisans, mais aussi de ses boutiquiers et négociants, la présence de marchands, grossistes en drap, en cuir, en chaussures, en vêtements, en grain, en chevaux annoncent la prospérité de la ville au siècle suivant (39) et préfigurent les lignes de force de son économie: le commerce des chevaux, la cordonnerie, la chapellerie, la confection de vêtements et la dentelle. Ainsi apparaît, en filigrane, la structure sociale d'une petite cité bourgeoise combinant négoce et microcapitalisme, régnant sur une foule d'ouvriers et d'ouvrières à domicile s'entassant intra muros ou dans les quartiers populaires qui se développent au pied de l'enceinte médiévale.

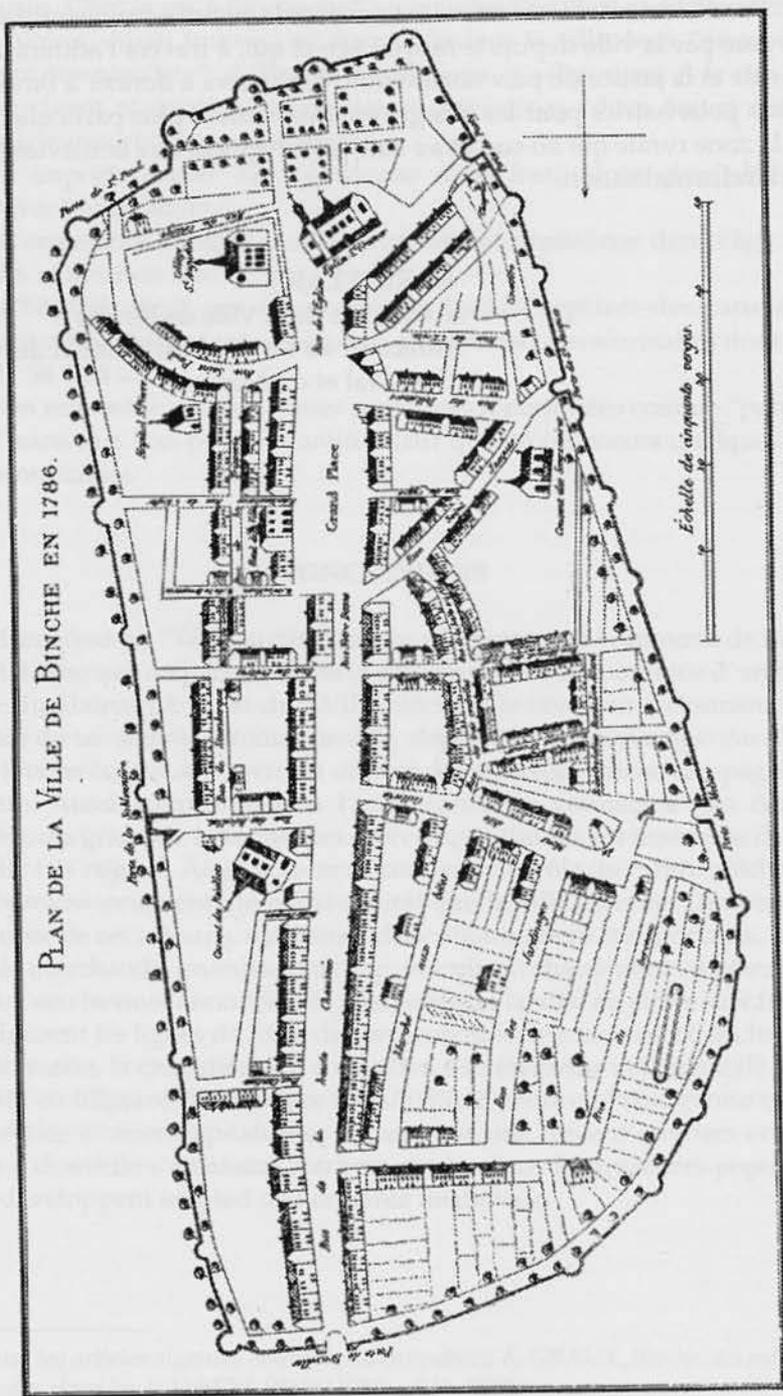
(39) Outre les articles signalés ci-avant, on consultera A. GRAUX, *Binche, des métiers et des hommes*, dans les CAHIERS BINCHOIS, n° 16, 1998.

Parallèlement, se maintient la vocation de centre administratif et judiciaire joué par la ville depuis le Moyen âge et qui, à travers l'administration cantonale et la justice de paix notamment, continuera à donner à Binche une fonction polarisatrice pour les villages environnants et plus particulièrement pour la zone rurale qui au sud et au sud-est échappera aux bouleversements liés à l'industrialisation.

M. REVELARD

Archiviste de la Ville de Binche
Directeur au Musée International du
Carnaval et du Masque.

PLAN DE LA VILLE DE BINCHE EN 1786.



**REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE
PAR BRANCHES D'ACTIVITES**

Métiers agricoles et horticoles	28
Métiers du charbon	1
Métiers des métaux	32
Métiers du bois	22
Métiers de l'alimentation	112
Métiers du cuir	102
Métiers du textile	24
Métiers du vêtement	128
Métiers de la construction	34
Métiers des transports	13
Métiers du commerce	100
Professions libérales	25
Religieux	44
Gens de maison	74
Soins personnels	18
Artistes	3
Services publics	29
Journaliers - Journalières	235

**REPARTITION DES METIERS
PAR BRANCHES D'ACTIVITES**

Métiers agricoles et horticoles

Fermier (ière)	1
Marchand de chevaux	9
Marchand de grain	3
Jardinier	11
Hacheur de paille	1
Manderlier (vannier)	1

Métier du charbon

Charbonnier	1
-------------	---

Métiers des métaux

Marchand de fer	4
Tourneur	2
Charron	1
Tonnelier	2
Scieur	3

Sabotier	2
Sculpteur	3
Charpentier	3
Menuisier	5

Métiers de l'alimentation

Aubergiste	3
Brasseur	5
Ouvrier brasseur	1
Marchand de vin	5
Distillateur d'eau-de-vie	1
Cabaretier (ère)	21
Cafetier	1
Tordeur d'huile	1
Meunier (ière)	3
Farinier	1
Boulangier (ère)	25
Marchand (e) — épicier (ère)	27
Fruitier	1
Boucher (ère)	13
Marchand de tabac	3
Ouvrière en tabac	1

Métiers du cuir

Tanneur	9
Marchand de cuir	1
Marchand cordonnier	3
Cordonnier	78
Pelletier	1
Chamoisier	3
Bourrelier	1
Sellier	2
Buffetier	3
Gantier	1

Métiers du textile

Marchand de lin	1
Ouvrier au lin	1
Marchand drapier	3
Marchand fripier	9
Fripier	3
Fileuse	1
Peigneur de laine	2
Tisserand	3
Lainière	1

Métiers du vêtement

Marchand tailleur	2
Tailleur	62
Tailleur fripier	1
Couturière	13
Marchand chapelier	1
Ouvrier chapelier	10
Marchande de dentelles	1
Ouvrière en dentelles	1
Ouvrière en figures	36
Boutonnier	1

Métiers de la construction

Briquetier	1
Maçon	11
Paveur	5
Ardoisier	3
Charpentier	3
Menuisier	5
Vitrier	2
Marbrier	2
Doreur marbreur	1
Marbreur	1

Métiers des transports

Charretier	9
Voiturier	2
Routier (?)	1
Messenger	1

Métiers du commerce (*)

Marchand (e) sans précision	98
Droguiste	1
Amidonier	1

Professions libérales

Arpenteur	1
Notaire	1
Huissier	2
Homme de lettre	3
Homme de loi	5

(*) Dans cette catégorie, on pourrait ajouter les différents marchands répertoriés sans les autres tableaux : marchands de grain, de drap, de tabac, de vin, de chevaux, de cuirs, etc., ce qui augmenterait considérablement le total.

Accoucheuse	2
Apothicaire	2
Pharmacien	2
Médecin	4
Chirurgien	2
Praticien (?)	1
Religieux	
En exercice	24
Ex-religieux (se)	20
Gens de maison	
Domestique	19
Servante	53
Fille de boutique	2
Soins personnels	
Blanchisseur	3
Lavandière	1
Perruquier (ère)	13
Barbier	1
Artistes	
Musicien	1
Peintre	1
Ecrivain	1
Services publics :	29
Journaliers (ères) :	235

LES METIERS DES "FEVRES" A BINCHE OU LA TRANSFORMATION DES METAUX

A. GRAUX

LES PREMIERS FEVRES

Les premières indications concernant la plupart des métiers dans notre ville se trouvent dans le cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut en 1265 (1). Il en est de même pour les métiers traitant les métaux.

Le document ne cite que quelques fèvres:

Climens li Fèvres, Bastiens li Fèvres, Jakèmes li Fèvres, Herbin li Fèvres, Jakèmes li Orfèvres, Jules li Fèvres, Jehans Kokiaus, ce dernier paie 3 deniers *por se forge* (2).

Binche est aux portes de l'Entre-Sambre-et-Meuse, des communications se sont établies dès le haut Moyen-Age, elles favoriseront l'approvisionnement de la ville en métaux. Les marchands binchois se font connaître comme intermédiaires privilégiés sur le marché de Valenciennes.

Le fer arrivait en gerbes ou en bandes préparées pour les transformer en bandages de roues de charrettes, fers pour les chevaux, enclumes, tuyaux, buses, crémaillères. Le comte en tirait du bénéfice avec les tonlieux:

"Et si prent-on au tonliu dou fer: de le garbe de fer pesant I cent, 0 b. de celui ki vent et autant de celui ki acate. Et si doivent II loiaces de fer estendues, por faire ferures de carètes, s'a VI bendes en cascune, se doit de cascune loiace cil ki vent I d. et cil ki acate I d. Et se èles sunt trawées et apparellies pou assir sor les ruées, li cens i a de V s. I d. à celui ki vent et autant à celui ki acate. Et si prent-on de toute clawerie de andiers apparellies, de fer de keval, d'englumes, de tuières de fols, de keminiaus de keminées, de cramellons et de tout fer apparelliet, de V s. I d. à celui ki vent et autant à celui ki acate.

Valt cis tonlius dou fer entor XXVI lib.V s.VI d."

Ces tonlieux du fer rapportaient en 1335, 28 livres et en 1415, 42 livres (3).

Une indication datant de 1364 signale que ces ouvriers se regroupaient dans un lieu nommé "Camp des fèvres" (4).

LA CHARTE DES FEVRES

Comme les autres corporations, celle des "fèvres" perdit lors du sac de la ville en 1554, ses chartes constitutives.

(1) L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, Mons, 1873.

(2) L.DEVILLERS, *Cartulaire...*op.cit pp. 92-94.

(3) Th. LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, p. 355.

(4) Ce lieu se situait aux environs de la rue des Archers.

Certains abus se commirent; c'est ainsi que le 2 juin 1588, la connétablie des fèvres se dota de nouveaux statuts, en présence du gouverneur et prévôt de la ville, Charles de la Hamaide, seigneur de Cherens; des jurés, Nicolas du Trieu, André le Voet, Mete Jaspar Dipenbergen, Cornil Ghobert, Philippe Lucqz, André Doret et Philippe de le Becqz, ainsi que des conseillers Josse Hulin, Franchois le Maire, Jehan Candamen, Guillaume Fiesvet, Mathieu de le Motte et Guillaume du Pinch. En voici la teneur :

les fèvres sont les *kakliers* (quincaillers), *caudreliers* (chaudronniers), *pottiers de terre* (mouleurs), *coutteliers* (couteliers), *clauwetiers* (cloutiers), *pottiers d'estaing* (étaigniers), serruriers, *taillandiers* (fabricants d'outils et fers tranchants utilisés par les cultivateurs et certains artisans; bêches, faux, etc...), *caufourniers* (ouvriers s'occupant des fours de forge).

L'ordonnance régleme la vente et la mise en oeuvre des "*fers, achiers* (aciers), *estaminerie* (produits étamés), *clauweterie, estaymerie, plomb, filz de fer, filz de laiton, toutes sortes de ferailles, serures, pentures, cornières, taillandryes, quenkailleries, coroyeries, agilloterie* (aiguilles), *toutes sortes d'armes et armoyeries, faulx, fauchilles...*"

Pour faire partie de la connétablie, il y a un droit de 40 sols réparti par moitié à la chapelle Saint-Eloi (pour sa décoration) et à la confrérie et connétablie. Ceux qui voudront vendre aux fêtes marchandes paieront en bienvenue, 5 sols tournois au profit de la chapelle Saint-Eloi, sauf ceux ayant déjà payé les 40 sols.

Si des étrangers à la corporation sont pris à vendre des marchandises les regardant, ils devront payer 60 sols tournois, sauf les fils de maîtres qui ne payeront que 30 sols, les "*potiers de terre*" et les "*caufourniers*", 20 sols.

Les enfants de maîtres pourront oeuvrer et forger sans payer de droits jusqu'au moment où ils se marieront : ils payeront alors 30 sols pour faire partie de la connétablie.

Les chaudronniers et corroyeurs demeurant en dehors de la ville ne pourront travailler dans celle-ci que s'ils peuvent montrer une attestation de leur ancien maître, prouver leur maîtrise ou à défaut de faire un "*chief-d'oeuvre*" à présenter aux connétables de la corporation.

De même les serruriers doivent présenter une pièce d'épreuve ou à défaut payer 60 sols tournois pour devenir maîtres et mettre leur poinçon ou *marque* sur leurs travaux. Les ouvrages de serrurerie qui seront trouvés sans poinçon devront être taxés pour la première fois de 30 sols tournois et de 60 sols pour les autres fois. Ces amendes sont réparties 1/3 pour le roi, 1/3 à la ville et 1/3 à la connétablie. Si de "*faulses serrures*" sont trouvées, elles devront payer en outre des amendes, être confisquées.

Les adhérents à la corporation ayant payé leurs droits et résidant en dehors de la ville, peuvent s'ils veulent revenir travailler à la ville comme auparavant, prêter serment et payer 30 sols. Ils doivent en outre présenter un "*chef-d'oeuvre*", sauf les "*potiers de terre*" et les "*caufourniers*" qui ne payeront que 10 sols.

Si des membres de la connétablie veulent cesser de travailler dans les métiers du "fer", ils devront renoncer devant deux maîtres. S'ils veulent recommencer par la suite, ils devront payer les droits d'entrée requis, sauf les fils de maîtres qui devront rester "en leur liberté".

Ceux qui veulent travailler le fer mais qui sont d'une autre discipline ou *style*, devront avoir l'autorisation des maîtres de leur style et montrer un chef-d'œuvre, ils payeront à cet effet 4 sols tournois.

Celui qui veut entrer dans la confrérie Saint Eloi doit payer 20 sols.

Si de jeunes compagnons "potiers d'étain" veulent devenir maîtres dans ce métier, ils devront présenter un moule à épaisseur régulière, de même les jeunes maréchaux-ferrants voulant entreprendre de ferrer un cheval, devront le faire en présence de deux maîtres, présenter les fers à cheval à deux retours et rabattus, en outre ils doivent savoir ferrer et clouer sur le pied d'un cheval. S'ils se présentent comme maîtres sans avoir été examinés et autorisés, ils sont tenus de payer 40 sols tournois répartis entre le roi, la ville et la connétablie, ils sont tenus de se faire examiner.

Les enfants qui veulent entrer comme apprentis dans les métiers de fèvres sont tenus de payer à la connétablie 12 sols, sauf les enfants de maîtres et les enfants pauvres qui bénéficient de "l'aumône".

Si un valet veut partir après le terme de prestation convenu, il pourra travailler dans ce métier avec le consentement de son maître, sinon il devra 20 sols à répartir comme ci-dessus.

Mais le maître ne pourra prendre un nouveau valet que s'il a bien payé les gages de celui qui part. S'il y a plainte, il devra payer 20 sols.

Les chaudronniers et "potiers d'étain" voulant vendre et acheter ne pourront porter, ni faire porter les marchandises de leur métier à des revendeurs, ou ailleurs, pour faire vendre par qui que ce soit, sans encourir l'amende de 20 sols tournois.

S'ils sont trouvés en personne chez des revendeurs, les connétables pourront faire confisquer les marchandises par un sergent. Nul ne pourra vendre un nouvel ouvrage en étain s'il n'a pas été vérifié et attesté par les *rewards*, comme étant une marchandise de bon aloi. S'il en était autrement, il payerait 20 sols tournois à répartir comme ci-avant.

Les maîtres cloutiers ne peuvent louer à un compagnon de leur métier un endroit pour y travailler, si l'ouvrier n'a pas payé les droits d'entrée à la connétablie. Si l'ouvrier ne pouvait payer ces droits, ce serait au maître de les payer, à charge de 20 sols à répartir comme déjà dit.

Si un valet de clouterie ou de *lormerie* (5) arrive au terme de son contrat, il ne pourra quitter son maître que lorsqu'il aura terminé les commandes entreprises; à défaut, celui-ci ou son maître devront payer 20 sols tournois.

(5) fabrication de harnais, mors, gourmettes, éperons etc...

Si les apprentis de clouterie ou de lormerie ne deviennent pas maîtres avant deux ans, d'autres maîtres demeurant en ville ne pourront les faire travailler qu'en payant l'amende de 10 livres tournois. Tout apprenti devra être agréé par les maîtres de la corporation.

Tous les clous qui se fabriquent dans la ville et que l'on vendra au détail en quelque lieu qu'ils soient forgés devront avoir entre 6 et 18 livres, sans les faire plus grands ou plus petits que la moyenne et qu'il n'y ait qu'un *quarteron* ou environ sur mille qui n'ait des défauts, ils doivent être de bon fer pliant et redressant et qu'ils soient vérifiés par les maîtres *rewards*, s'ils ne répondent pas à ces conditions, les cloutiers payeront l'amende de 21 sols tournois répartis en tiers au roi, à Saint-Eloi et au rapporteur.

Si quelque *fendeur* a mal *fendu* ou *empiré* le fer, il devra à la plainte du possesseur du fer travaillé, lui restituer une nouvelle pièce en bon état.

Nul ne peut étamer en la ville s'il n'est maître ayant payé les droits, sinon il encourt l'amende de 10 sols tournois.

Les membres de la connétablie ayant des enfants qui meurent en dessous de l'âge de 7 ans devront payer pour chaque enfant décédé 5 sols à la connétablie comme droit de linceul. Tous les membres ou leurs femmes sont tenus d'aller aux vigiles et à la messe d'enterrement des défunts de la connétablie.

S'ils ne sont pas présents à ces cérémonies, ils doivent payer 6 deniers tournois, et s'ils arrivent en retard de l'heure de l'offrande, ils doivent payer 12 deniers. S'ils ne se sont pas excusés au *scemonceur* pour chaque faute produite, ils payeront 12 deniers tournois.

Si les membres de la connétablie se remarient une ou plusieurs fois, ils seront tenus de payer pour chaque noce 10 sols tournois et pareillement pour leurs enfants qui se marient.

Un ou deux hommes de la connétablie sont élus pour sonner le *cornet* ou pour semoncer les membres tant pour les décès que pour les noces ou d'autres événements. Ils seront payés 10 sols pour chaque prestation et 5 sols pour les noces. Chaque membre semoncé devra leur payer 6 deniers d'amende.

Il est ordonné aux cloutiers, lormiers, ouvriers de forge, leurs valets et serviteurs de ne forger ou travailler de leur métier que le jour, entre le son du cornet matinal (4 heures du matin) et celui des vêpres (7 heures du soir) et ce, depuis le jour de Notre-Dame (mars) jusqu'au jour de Saint-Remy (octobre). Ceux qui ne se conforment pas à ces heures devront payer 10 sols tournois.

Ceux des dits métiers qui sont ou seront archers ou sergents des Serments du roi, ne devront payer que le luminaire de la chapelle Saint-Eloi et ne devront rien payer à leurs noces ou comme droit de linceul.

La nuit de la Saint Jean-Baptiste, les maîtres et connétables devront ouvrir le tronc de la chapelle Saint-Eloi, afin d'employer l'argent au luminaire et aux autres frais de la chapelle.

Ce jour là, un sergent est nommé pour contraindre et faire payer les droits et amendes. Ce dernier rend un compte bon et loyal de toutes les prestations qu'il aura fournies (6).

LES MEMBRES DE LA CORPORATION AU XVII^e SIECLE

On ne connaît les connétables de la corporation des fèvres que par le registre de perception des droits de bourgeoisie daté de 1617.

Nous les avons relevés et groupés par métier (7):

Cloutiers:

NOM:	ANNEE:
Bonne Simon	1631, 1632
Maghien Antoine	1635, 1636
Manart André	1619
Man(n)art Jean	1625, 1627, 1630
Masset Jean	1620
Quairet Godefroid	1621, 1622, 1624
Regnier Antoine	1623, 1634, 1644, 1645

Couteliers:

Berlanmont Jean	1620, 1621, 1622
Debaix Estienne	1627
Garlemant Jean	1623, 1624
Lejeune Antoine	1620, 1621, 1622, 1625
Leroy André	1619, 1623, 1624
Navet André	1619
Souppart Bartholomet	1625, 1627

Fèvres:

Beghin Floris	1620
Bernard Martin	1620, 1623
Buisseret Philippe	1621, 1622, 1624, 1630
d'Austain Bertrand	1625, 1627, 1629 (décédé dans l'année)
d'Austain Claude	1629 (fils Bertrand)
Debaix Jean	1630 (serrurier)
Langlé Lambert	1619-1624, 1627, 1629
Lejeune Noël	1630
Le Rat Henri	1621-1623, 1625
Navet Bartholomet	1619
Outtequin Antoine	1619, 1621, 1622, 1624
Quairet André	1623, 1625, 1627, 1629.

(6) A.V.B. 00-04-00-13.

(7) A.V.B. 00-00-02-2.

A partir de 1630 le registre ne différencie plus les fèvres et les couteliers.

Fèvres et couteliers:

Bernard Martin	1631, 1632
Debaix Jean	1651
Delfour Nicolas	1634
Lejeune Noël	1634, 1635, 1636, 1642
Leroy André fils	1631, 1632, 1642, 1644, 1645, 1651
Noguet Philippe	1642
Nonart Philippe	1644, 1645
Outtequin Antoine	1634, 1635, 1636
Quairet André	1631, 1632
Souppart Bartholomet	1635, 1636

DIFFERENTS ASPECTS DES ARTISANS DU FER SOUS L'ANCIEN REGIME

Examinons maintenant ce que les archives laissent entrevoir des différentes professions traitant les métaux car les sources sont rares.

La chapellenie Saint-Eloi est mal connue, elle est taxée à 12 livres au XVe. s.; en 1787, son revenu était de 91 florins 9 patards 10 deniers (8).

Le 24 août 1589, Pierre de Sars demande l'autorisation au Magistrat de la ville, qu'on lui accorde de marquer ses couteaux non seulement de sa marque personnelle mais aussi de celle de la ville:

" a esté accordet qu'il polra enseigner de la marcq de la ville quy sera un lyon rampant"

Le même demande, le 7 septembre, de pouvoir utiliser *"comme enseigne"* de la ville la marque B C, ce qui suggère en raccourci le nom de Binche (9).

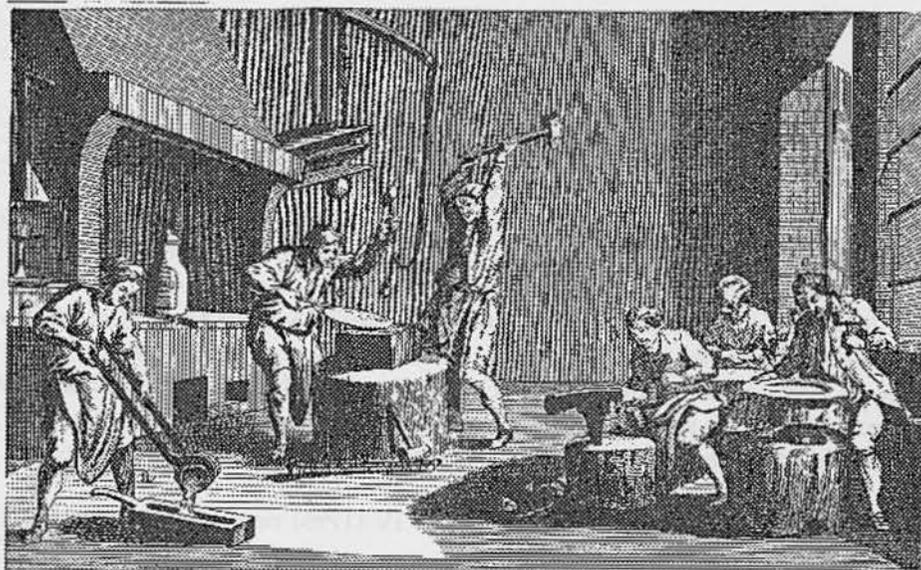
Cette *"marque"* était la garantie donnée par les *rewards* du bon aloi de la marchandise.

En 1685, des fabriques étrangères ayant contrefait leurs marques, les couteliers binchois s'en plaignirent au grand bailli du Hainaut qui rendit une ordonnance contre les contrefacteurs le 16 avril 1685.

Le 10-9-1704, Louis Augerin, étainier, bourgeois de Binche déclare devant le notaire André qu'il est détenu prisonnier et que ses biens sont saisis par

(8) Th. LEJEUNE, *Histoire...*, p. 457.

(9) A.V.B. 00-00-01-8.



Extrait de l'encyclopédie Diderot et d'Alembert

Christophe Dusausoy, sergent du conseil souverain du Hainaut, et ce, à la requête de son beau-frère, Jean-Georges Fisenne, bourgeois de Mons, prétendant que le premier lui doit 368 livres 18 sols, pour des marchandises livrées. L'étainier binchois déclare qu'il s'était arrangé avec sa sœur Marie Augerin afin de rendre la somme due en plusieurs versements. Il demande au notaire qu'il agisse pour sa libération et s'engage à payer la dite somme endéans un mois (10)

Louis Augerin est toujours cité bourgeois étainier le 8-5-1711, il vend alors une rente due sur l'Hostellerie de l'Ange (11)

Le recensement industriel du Régime autrichien signale qu'il y a à Binche en 1763, "4 couteliers occupant 6 ouvriers, sujets de S.M., y compris les maîtres. Ils peuvent faire annuellement environ sept cent livres pesant de couteaux dont la plupart part en France, une partie va à Mons et à Tournai. L'acier qu'ils emploient au nombre de 400 livres se tire par acquit de tonlieu de Bruxelles, et les cornes se tirent de Mons, par passavants, et quelque fois de France, dont la sortie est libre" (12).

On ne signale que très peu le commerce du fer, seule la mention d'un marchand apparaît en 1771 lors de la restauration de l'hôtel de ville:

(10) A.E.M. Notariat reg. 13.

(11) A.E.M. Notariat reg. 15.

(12) A.G.R.- C.F. 4392, p. 826. et MOUREAUX P., *Les préoccupations statistiques du Gouvernement des Pays-Bas autrichiens* Bruxelles, 1971.

*" Payé à la Vve Debièvre pour cloux , fers, 22 feuilles de blancs fers, pour la garniture 194 l. 14 s.
A elle, pour plomb à la gouttière 92 l. 6 d. (13) "*

Vers 1783, les commentaires des cartes de cabinet du comte de Ferraris citent
" le commerce principal est en couteaux, en friperies et en plûts de dentelles.."

SOUS LE REGIME FRANCAIS

Le 24 nivôse an 3 (13-1-1795) le citoyen Cloquez, maréchal-ferrant, se plaint que depuis l'arrivée des Français , il ferre leurs chevaux et qu'il n'a toujours pas été payé, il demande à être déchargé de cette tâche. Le Conseil décide qu'un tour de rôle sera établi entre tous les maréchaux- ferrants de la ville, à savoir: Isidore Mauroy, Leroy , Mauroy de Battignies et Cloquez (14).

Le recensement de la population en l'an IV (1795) nous renseigne sur les divers artisans travaillant les métaux :

Maréchaux-ferrants

Rue de Million:

- Isidore Mauroy, 30 ans, époux de Caroline Baras, il occupe deux domestiques.

Il est à noter que son fils Charles Mauroy, maréchal-ferrant fera partie des enrôlés volontaires le 19-10-1813.

- Louis Cloquez, 37 ans, époux de Françoise Lebeau, il occupe deux domestiques.

- Jean-Philippe Dassonville, 58 ans, époux d'Adrienne Blanpain

Grand-Rue:

Ursmer Lelong, 65 ans, époux de Marie-Antoinette Malte.

Ursmer Lelong, 19 ans, son fils

Antoine Lelong, 40 ans, époux de Eugénie Bourgeois

Faubourg Saint-Paul:

Tous les chaudronniers y habitent.

Martin Gigonon, 27 ans, arrivé à Binche en 1785, époux d'Adélaïde Dechamps. En 1815 il loge des Prussiens chez lui.

Guillaume André, 44 ans, arrivé à Binche en 1785.

Lapière Jean-Baptiste, 31 ans.

(13) A. GRAUX, *La restauration de l'hôtel de ville de Binche en 1771*, in *El Mouchon d'Aunia*, 82^e année, n°2, 1994, pp. 3-10.

(14) A.V.B. 00-00-01-40.

Chavepeière Jean, 26 ans.
Vielefonc Joseph.

Couteliers

Grand-Rue:

Ferdinand Splingart, 19 ans

Rue du Cerf:

François Audin, époux d'Amélie Dessart, arrivé à Binche en 1787. C'est probablement le même qui loge des Prussiens chez lui en 1815, bien que le registre indique François et Robert Audent, couteliers.

Marchand de fer

Grand-place:

Charles Leroy, 68 ans, veuf.

Orfèvres

Grand -Rue:

François Lignam, 58 ans, époux Marie-Joseph Dupuis, 3 enfants

La Vve François Dereusme, 82 ans orfèvre arrivée à Binche en 1740, elle vit avec ses fils :

Lignam Philippe Louis, orfèvre, 56 ans.

Lignam Stanislas, orfèvre, 38 ans.



Atelier d'orfèvre, extrait de l'encyclopédie Diderot et d'Alembert

Ferblantiers

Rue Saint-Jacques:

- Courtois Maximilien, 37 ans, marchand ferblantier.
- Courtois François, 33 ans, marchand ferblantier.

Taillandiers

Rue de l'Enfer:

- François Jh Navez, taillandier arrivé à Binche en 1790, époux de Elisabeth La Rivière

C'est sûrement, l'industriel qui présente des aciers lors de la grande foire industrielle du Département de Jemappes en 1806. Il y reçut la mention honorable. la plupart des produits présentés partirent pour l'exposition présentée à Paris (15).

- Pierre-Joseph Ernoult, taillandier arrivé à Binche en 1792

Etainiers

Grand-Place:

- Nicolas Carlier, 39 ans, marchand étainier, époux de Ursmarine Boussart. En 1815 il logea des Prussiens chez lui.
- Herman Vanderboth, 45 ans, arrivé à Binche en 1777, époux de Ursmarine Masuy.

Fondeurs

Grand-Place:

- François Roux, 39 ans, arrivé à Binche en 1788, époux Rosalie Humphry

ESSAI D'IMPLANTATION D'UNE ECOLE DE CLOUTIERS

En 1812, il y eut un essai d'implantation d'une école de cloutiers par les membres du Bureau de Bienfaisance, ils écrivent au maire:

" D'après le recensement général des indigens de cette ville fait ensuite de notre délibération du 24 de ce mois, il appert qu'une grande quantité de jeunes garçons en dessous de l'âge de 14 ans sont sans métier et sans ouvrages, à charge de leurs pauvres familles réduites à la dernière misère, conséquemment à charge de cette administration, et que pour alléger cette charge il conviendrait de trouver les moyens d'occuper ces malheureux pour aquoi parvenir, elle a résolu de faire faire des cloux et de construire quelques forges à cet effet pour être confiés à quelques maîtres cloutiers qui se chargeroient de l'instruction de plusieurs élèves pour leur apprendre ce métier parmi certaines indemnités de cette administration qui ayant jeté les yeux sur différents locaux propres à cet effet et

(15) DARQUENNES R. , Histoire économique du Département de Jemappes, p.212.

voulant éviter de grands frais de construction, a pensé prendre recours vers vous, Monsieur le maire, comme premier magistrat et père des dits malheureux, afin de nous accorder un local dans la halle, dans laquelle se trouve déjà deux places propres à établir ces forges avec économie et peu de frais, une occupée par le Sr. Hecq, boulanger et marchand et l'autre par Mr Hallart, teinturier, tous deux en cette ville. En conséquence, nous vous supplions, Monsieur le maire de nous faire parvenir l'autorisation nécessaire à notre voeu et par ce moyen contribuer à améliorer le sort de ces malheureux

signé: A. Leghait, Coupeuz, Brouwet" (16).

LES " METALLOS " DU XIXe SIECLE

Un seul fondeur est signalé en 1815: François Claude, il loge des Prussiens chez lui.

En 1825, le contrôleur des ouvrages d'or et d'argent, du bureau de Mons, E. Deprez, écrit au bourgmestre de Binche:

" Depuis votre lettre du 21 septembre 1825, il s'est établi un nouveau orfèvre fabricant dans votre ville, le Sr. Guyaux. Je vous invite à faire confectionner une planche en étain pour recevoir l'inculpation (sic) des poinçons des fabricants-orfèvres établis à Binche et un état nominatif des orfèvres travaillant dans votre ville.."

Nous n'avons pu retrouver cette liste, mais il en existe une autre datée du 1-3-1829 (17):

Etat nominatif des fabricants et marchands d'objets d'orfèvrerie, bijouterie et horlogers existant en la ville de Binche:

Guyaux Jean-Baptiste	orfèvre
Ligniant Stanislas	ouvrier orfèvre
Honorez Henri	horloger
Paradis François	horloger
Williams, épouse Charles	marchande en bijouterie.

En 1830, Philippe Vandermaelen signale (18):

Couteliers: 7 fabricants de couteaux.

L'un d'eux, Bernard Leclercq, maître coutelier, est autorisé à transférer sa forge de coutellerie dans la cour de la maison qu'il vient de louer et appartenant à Mme Vve Leclercq, rentière, et située Grand-Rue n° 347, tenant à François De-paradis, médecin; Jean-Baptiste Carpentier, marchand et François Fayt, marchand corroyeur (19).

(16) A.E.M. P. 1156.

(17) A.V.B. 2719.

(18) P. VANDERMAELEN, *Dictionnaire géographique de la province de Hainaut*, Bruxelles, 1833.

(19) A.V.B. 01-00-02-7.

Anastase Abel Canivet est cité chaudronnier en 1830, il a 51 ans (20).

En 1831 André Désiré Haine est taillandier, il a 35 ans et est l'époux de Marie-Thérèse Jaupart (AEM 619)

Jean-Baptiste Outelet, ferronnier demeurant à Binche est autorisé le 24-1-1837 à établir une forge dans une maison occupée par la Vve. Basselier, rue Sans Raison n° 23, tenant à MM. Guyaux et Derbaix.

Maximilien Gallez, ferronnier demeurant à Binche est autorisé le 28-1-1837, à établir une forge dans une maison qu'il vient d'acheter rue de Mons n° 80, tenant à Louis Dubois, Alexis Delmotte et Adrien Jourdain; ce dernier est encore repris dans une liste d'électeurs en 1853.

Un marchand de fer est signalé en 1838.

Autorisation est donnée à Benoît Lescalier-Bersy, marchand de fer à Binche, de démolir trois maisons proches de la porte Saint-Jacques.

Le recensement industriel de 1846 montre:

4 couteliers utilisant chacun une forge et employant 3 ouvriers de plus de 16 ans

5 chaudronniers et 4 feux

4 maréchaux-ferrants employant 3 ouvriers

1 orfèvre

2 ferblantiers

3 forgerons employant 2 ouvriers de plus de 16 ans et 4 ouvriers de 12 à 16 ans

7 serruriers poëliers employant 4 ouvriers.

A cette époque il y a beaucoup de maréchaux-ferrants à Battignies, principalement représentés par la famille Mauroy:

- Mauroy Joseph-Louis (21), au n° 87 du Pavé de Charleroi.

- Mauroy Adolphe (22), au Pavé de Charleroi.

- Mauroy Louis-Benoît (23), cabaretier et maréchal-ferrant au n° 105 du Pavé de Charleroi. On le retrouve plus tard vers 1860.

- Mauroy Isidore (24), au n° 107 du Pavé de Charleroi.

Le 5-8-1828, le Sr Pourbaix-Rochez, marchand de fer à Binche, réclame à Isidore Mauroy devant le juge de paix, 63 florins pour des outils, fer et acier livrés du 22-12-1822 jusqu'au 25-5-1826, par le requérant et par sa belle-mère Marie Englebien, veuve Jean Rochez, dûment patentés par la Régence de la ville de Binche sous le n° 157 (25)

(20) AEM, Etat civil, JL 619.

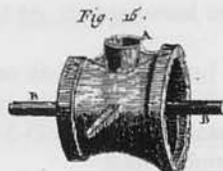
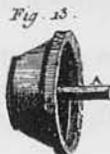
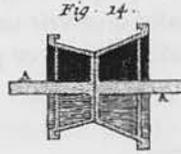
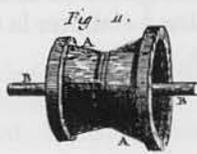
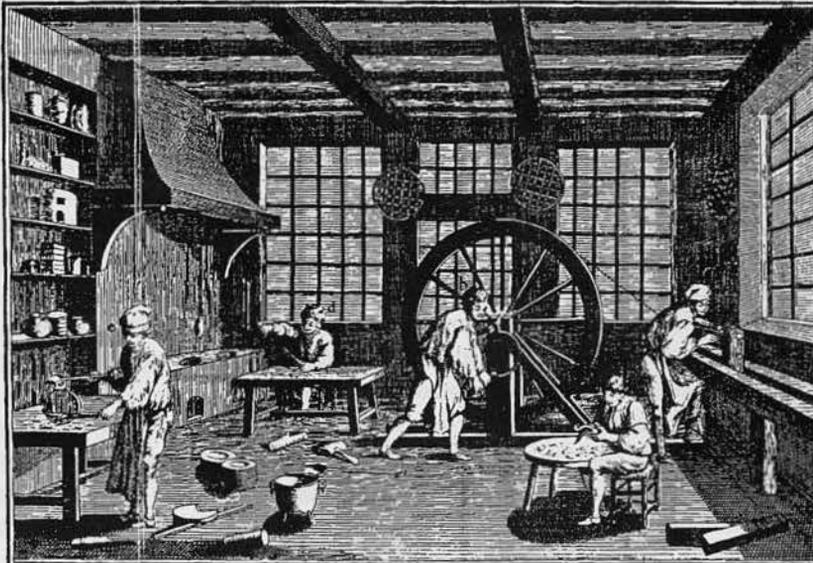
(21) Mauroy Joseph-Louis, °Battignies 31-1-1818, x Thérèse-Agnès Hamaide.

(22) Mauroy Adolphe, °Battignies 27-9-1810, x Lechien Odile, dentellière,

(23) Mauroy Louis Adolphe, °Battignies 18-12-1810, célibataire

(24) Mauroy Isidore, né à Binche le 15-12-1810. Il épousa Catherine Jorez

(25) A.E.M. Justice de Paix du canton de Binche, 12.



Lucas de Tol.

- Mauroy Léopold, né à Battignies le 27-12-1834, maréchal-ferrant, se marie le 4-9-1867 à Joséphine Roulez

- Meunier Jean-Baptiste(26), maréchal-ferrant sur la place de Battignies, travailla à Binche jusqu'en octobre 1858.

Le 6-3-1832, Mathias Loeven, ferronnier demeurant à Binche, patenté par la Régence le 26-12-1831, sous le n°14, fait assigner par l'huissier V. Gaillard, Jean-Baptiste Pollet, sellier demeurant à Binche. Il réclame 17 florins 71 cts, soit 37 fr. 50 cts, que Pollet lui doit pour un ouvrage effectué sur un cabriolet en 1831 et que ce dernier refuse de payer. La cause se termine par un arrangement amiable le 23-3-1832 (27) .

Mathias Loeven est aussi cité comme serrurier le 18-11-1831, en effet il négligea de payer une rente à cette date à François Rambert, propriétaire à Mons, qui le fait citer devant le juge de paix du canton.

Quelques jours plus tard c'est Adrien Ansport, propriétaire à Binche qui fait comparaître Joseph Hamaide, coutelier à Binche, pour le faire condamner à payer 38 florins 98 cts. restant dus sur le loyer de la maison et dépendances sises à Binche, tenant au requérant et au Sr. Leclercq, qu'il occupe en vertu d'un bail verbal et qui est échu le 24-6-1831 (28).

Narcisse Gigonon (x Adolphine Dubois) est cité chaudronnier le 26-4-1838.

LES DEBUTS DE L'INDUSTRIALISATION

La première moitié du XIXe siècle voit l'éclosion de petites usines de fonderie.

Le 13 novembre 1847, Adolphe-Joseph Lion (29), mécanicien et boutiquier, demande l'autorisation d'établir une machine à vapeur dans son établissement situé à proximité de la place de Battignies, cadastré 152n. (30) .

On connaît la fabrication par ses ateliers, de 5 machines à vapeur de 1837 à 1854 (31). A cette époque il agrandit son atelier (32). Il désirait s'associer à Rodolphe Paris afin d'ouvrir une usine à élaborer la fonte, mais son décès ne permit pas la réalisation de ce projet.

(26) Meunier Jean-Baptiste, né à Bienne-lez-Happart le 23-10-1824, époux de Désirée Massart.

(27) A.E.M. Justice de Paix du canton de Binche, 12.

(28) A.E.M. Justice de Paix du canton de Binche, 12).

(29) Lion Adolphe ° Dinant 15-3-1802. † Battignies 1861, x Losselet Séraphine , ° Solre-sur-Sambre 1802.

(30) A.V.B. 02-00-02-2.

(31). VAN NECK .A., *Les débuts de la machine à vapeur dans l'industrie belge, 1800-1850*, Liège, 1979, p.181.

(32) A.V.B. 02-02-08-1.

A la mort de A. Lion, l'usine passa aux mains de ses enfants. Désiré Lion et Sœurs sont renseignés en 1868 dans *l'Almanach du commerce et de l'industrie* Victorien Hecq reprit l'usine. Le plan Popp nous montre l'usine sous l'intitulé fonderie de fer et atelier de forgeron.

Maximilien Goffaux et François Halbrech, cafetiers, brasseurs, meuniers, s'associent dans diverses branches d'industries; de leur atelier de construction mécanique, on connaît la construction d'une machine à vapeur en 1838 (33).

Le 31-12-1847, Rodolphe Paris, ingénieur des mines honoraire (34) reçut l'autorisation d'ouvrir un atelier de fonderie (35). Le 13-9-1849 il demande l'autorisation d'installer une machine à vapeur de 8 cv. dans son atelier de construction métallique et à sa fonderie située à Battignies, rue de Péronnes (36). Il en reçoit l'accord le 19-9-1849 (37). De 1854 à 1857 l'expansion de ses ateliers de construction continue par la construction de nouveaux bâtiments (38).

Vers 1860 on cite aussi la forge d'Adolphe Laurent (39)

A cette époque, Charles Alexandre Fayt est connu comme orfèvre, de même, sont cités couteliers Ursmer Désiré Canivez (40) et Augustin Cambier (41).

Au chemin des Pastures, il y avait la forge de Victor-Pierre Schwartz (42).

Dans la même rue, Zéphir Adant est maréchal-ferrant (43).

LES PETITES USINES DU XIX^e SIECLE

Le plan et matrice Popp de Binche et Battignies renseignent divers artisans travaillant les métaux vers 1862:

Battignies

Maréchaux-ferrants

Mauroy Isidore 180c (chemin de Namur actuelle rue de Bruxelles)

Adant Charles 178b (place de Battignies)

(33) VAN NECK A., *Les débuts...* op.cit, p. 186.

(34) Paris Rodolphe, ° Buitenzorg (Côtes de Java) 7-9-1821 (A.E.M. M H 332), il était le fils d'Augustin Paris, garde des eaux et forêts, établi dans la pépinière de Battignies.

(35) A.V.B. 02-00-02-3.

(36) GRAUX A., *Contribution à l'Histoire de Battignies*, Binche 1988.

(37) A.V.B. 02-00-02-1.

(38) A.V.B.02-02-08-1.

(39) Laurent Adolphe, °Binche 29-4-1834, x Flore Gaillard, dentellière.

(40) Canivez Ursmer Désiré, ° Binche 17-7-1834, y x 8-2-1869 Valérie Degandt ° Leers (F.) (AEM E.C ; JL 619).

(41) Cambier Augustin, °Binche 28-8-1855, y x10-7-1872 Lecomte Julie.

(42) Schwartz Victor-Pierre, né à Binche le 22-7-1837, époux de Flore Adam.

(43) Adam Zéphir-Joseph, °Morlanwelz le 25-9-1829, x Battignies 6-10-1867 Pauline Léonard, ° Pièton.

Le 7-11-1872, ce dernier demande l'autorisation, à l'administration communale de Battignies, de se servir de la voie publique pour exercer son métier de maréchal, attendu que la voie publique aux abords de sa forge est très large, se trouvant vis-à-vis de la maison du Sr Limbourg-Boudart, qui ne s'y oppose pas (44).

Fonderie

Rodolphe Paris, ingénieur, Battignies :

Maison . A.192

Fonderie de fer et atelier de forgeron à vapeur A.119k.

Magasins et bureaux, A.119g.

Lors de l'exposition du cinquantenaire de l'Indépendance de la Belgique, Rodolphe Paris exposait le modèle réduit des longerons de tôle qui supportent le dôme du palais de justice de Bruxelles. Ses ateliers fabriquèrent aussi le kiosque du parc communal de Binche en 1861 (45).

Binche

Coutelier

Art 399 Dirick Hubert Louis-Joseph. B 331

Chaudronnier

Art 588 Browet Ursmer B 346

Maréchaux-ferrants

Mauroy-Bury Félicien B 614 maison et atelier de maréchal.

Bijoutier

Charles Fontaine.

Le 22-9-1866, Ursmer Canivet, coutelier, demande l'autorisation d'établir dans son atelier sis rue de la Triperie 86, appartenant à Mr Charles Derbaix, propriétaire, une machine à vapeur de la force d'1/2 cv. destinée à mettre en mouvement sa meule à repasser (46).

On peut lire au recensement industriel de Binche en 1880 qu'il y a :

1 exploitant chaudronnier avec un ouvrier, son atelier a un moteur de 3 cv.
Chiffre d'affaires : 30.000 fr.

1 fabrique d'instruments agricoles employant 3 ouvriers et au chiffre d'affaires de 3.000 fr.

(44) A.V.B. 02.00.02.5.

(45) A. GRAUX, *Contribution...* op.cit p.27.

(46) A.V.B. 01-04-09-978.

En 1884, s'installa la Société Anonyme A. Sanglier, atelier de constructions métalliques de Binche. Elle construit des ponts et charpentes en fer, matériel et installations de chantiers de travaux publics, wagonnets basculeurs et voies portatives (47).

L'*Almanach du commerce et de l'industrie* renseigne aussi en 1867-1870, les fabriques de boulons de Péchenart père et Péchenart frères

Le recensement industriel du 31-10-1896 nous apprend:

- 1 exploitation de chaudronnerie avec 2 ouvriers, on précise alors que c'est une fabrique d'articles de ménage en cuivre battu
- 5 forges de maréchaux-ferrants et forgerons comprenant 5 exploitants et 4 ouvriers
- 7 ateliers de serrureries poëleries avec autant d'exploitants et 8 ouvriers
- 6 ateliers de serrurerie-ferronnerie qui avec les patrons emploient 4 ouvriers
- 2 rémouleurs

Lors de l'enquête de la *Commission nationale de la petite bourgeoisie* qui tint une enquête à Binche le 23 novembre 1903,

Abel Canivez, négociant en coutellerie, signale qu'il n'y a à Binche que deux couteliers, mais que les quincailliers débitent des articles ressortissant directement de la coutellerie, il dit occuper un ouvrier, le témoin souffre de la concurrence allemande. Les colporteurs lui causent aussi un certain préjudice. Il n'est pas fabricant, il se fournit à Gembloux et en Allemagne.

Vers 1870-80, on cite Antoine Beaumez, maréchal-ferrant, 20, Grand-Place (48) et en 1884, Eugène Legrand-Sanglier (49).

L'importance de la profession de maréchal-ferrant est proportionnelle avec l'impact que la foire aux chevaux eut sur la vie économique locale. A la veille de la première guerre mondiale, il y avait encore 8 maréchaux-ferrants, mais la diminution du nombre de ceux-ci ira de pair avec la perte d'influence de cette manifestation mensuelle. L'introduction progressive de la voiture automobile y est pour beaucoup.

Ces maréchaux-ferrants sont implantés :

Rue des Pastures

La famille Adant: Auguste (50), Auguste dit Maurice (51) et Jules-Alfred (52)

(47) A.V.B. 6834.

(48) Beaumez Antoine, ° Binche 3-9-1836, x Wamberchies Marie-Thérèse, ° Binche 11-9-1840, dentellière)

(49) A.V.B. 6834.

(50) Adant-Jaupart Auguste, ° Battignies 17-8-1859.

(51) Adant-Limbourg Auguste dit Maurice, ° Binche 7-12-1882, fils du précédent.

(52) Adant-Limbourg Jules-Alfred, ° Binche 28-8-1885.

Avenue Wanderpepen :

Charles Mandiaux (53), Jean-Baptiste Meunier (54) et son fils Gaston (55),
Louis Diricq (56)

Rue des Boulevards :

Gustave Navez-Chevalier (57)

A cette époque, 3 ferronniers exerçaient encore leur métier :

Charles-Auguste Canivez, 18, rue de l'Ecole (58).

Vincent Debaise, 25, rue de la Samme (59)

Pouillard Paul, 38, rue de Robiano (60).

On relève aussi en 1912 :

28 forgerons.

2 chaudronniers, avenue Wanderpepen : Guillaume Hecq (61) et son fils
Augustin (62).

2 marchands de fer : les frères Gallez, l'un François (63) , 27, rue de Mons,
l'autre Gustave (64), 49, Grand-Rue.

LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS DU XXe SIECLE

LES ETABLISSEMENTS LEVACQ

Le premier gros atelier métallique qui s'installa dans notre cité fut créé en
1924 :

Le 17-1-1924 devant maître Amé Vallée, notaire à Binche, comparurent :

- René Victor Levacq, entrepreneur de carrosserie à Waudrez.

- Victor Thibaut, ingénieur à Couillet,

- Félix Voitureon, ingénieur à Estinnes-au-Val,

- Vital Bastin, professeur à Mons,

- Joseph Dochain, industriel à Marchiennes-au-Pont,

- Barthélémy Mignon, rentier à Mons,

- Karl Mattheï, assureur à Charleroi,

(53) Mandiaux-Mabille Charles, ° Piéton 14-2-1873.

(54) Meunier-Noël Jean-Baptiste, ° Fauroeux 22-8-1863.

(55) Meunier-Glotz Gaston, ° Fauroeux 6-9-1884.

(56) Diricq-Pouillard Louis, ° Binche 22-4-1866.

(57) Navez-Chevalier Gustave-Léopold, ° Binche 14-10-1870.

(58) Canivez-Deguedre Charles-Auguste, ° Binche 26-10-1855.

(59) Debaise-Blondiaux Vincent, ° Binche 6-5-1866.

(60) Pouillard Paul-Joseph, ° Binche 1-11-1873

(61) Hecq-Thomassin Guillaume, ° Binche 5-7-1853.

(62) Hecq Guillaume-Augustin, ° Binche 14-8-1887.

(63) Gallez François, ° Binche 26-12-1851

(64) Gallez Gustave, ° Binche 16-1-1847.

Ils créent la société anonyme "Ateliers de construction métalliques Levacq" cette société a pour objet, l'exploitation des forges et ateliers de carrosserie, de charronnage et de peinture, le commerce et la fabrication de machines agricoles et d'outils ayant rapport avec ces industries.

La société est fixée pour un terme de 30 ans.

René Levacq apporte à la société:

a) un atelier, maison d'habitation, dépendances et jardin sis à Waudrez, rue Saint-Jacques, cadastré B 360y et 360x.

b) l'option d'achat d'un terrain de 1ha. 52 ca, au prix de 47.500 fr.

c) les études, procédés de fabrication, publicité commerciale.

L'immeuble précité fut acquis de Victor Fontignies le 26-1-1918 devant Me. Derbaix, il est bâti sur un terrain acquis le 24-1-1896 et le 9-2-1924 (65).

Le conseil d'administration est réparti comme suit:

René Levacq, administrateur-directeur, Victor Thibaut, président, Joseph Dochain, administrateur délégué, Karl Mattheï et Vital Bastin, commissaires.

Le 5-4-1929, la S.A. Levacq est autorisée à construire un atelier à front du Faubourg Saint-Jacques (66).

Vers 1930, la société est dirigée par:

- Félix Voituron, administrateur président, ingénieur à Moustier-sur-Sambre.

- René Levacq, administrateur-directeur, industriel résidant à Waudrez

- Charles Derbaix, notaire à Binche, administrateur

- Victor Bastin, professeur à Mons, administrateur

- Camille Wins, industriel à La Louvière, administrateur (67).

En octobre 1946, l'usine de la rue Saint-Jacques est vendue en bloc ou en lots (68).

L'usine fut transférée sur l'emplacement des anciennes verreries, 2, rue de la Samme.

Le 29-4-1947, eut lieu une assemblée générale extraordinaire sous la présidence de Félix Voituron, administrateur de la société. La réunion a pour objet une augmentation du capital, qui passa ainsi de 3.750.000 fr à 6.000.000 fr. par la création de 9.000 parts sociales de 250 fr.. Elles sont souscrites solidairement par:

- Félix Voituron, ingénieur à Moustier-sur-Sambre, président du conseil d'administration.

- Marcel Semal, agriculteur-industriel à Ragnies, vice-président du conseil d'administration.

(65) A.E.M. Enr..

(66) A.V.B. 01-00-02-21.

(67) *Le Centre...*

(68) *Journal Le Binchois*, 26-10-1946.

- Edgard Bedoret, agriculteur à Rognée, administrateur
- Charles Gillet, agriculteur à Donstiennes, administrateur
- Clément Jainevois, négociant à Mons, administrateur
- Carlos Van Wilder, agriculteur à Clermont-Strée, administrateur
- René Bastin, ingénieur à Montigny-sur-Sambre, commissaire
- René Levacq, industriel, directeur de la firme

L'assemblée augmente de 15 % la part de bénéfice net prélevée (69)

Le bilan au 31-12-1946 se montait en actif/passif à 13.055.156 fr. Les bénéfices nets d'exploitation à 1.861.753 fr. Ils rapportent des tantièmes de 153.357 fr. et les dividendes des parts sociales 196.875. L'usine est donc toujours de bon rapport (70)

Les Etablissements Levacq employaient en 1949, 31 ouvriers, 4 demi-ouvriers et 14 employés (71)

Les Etablissements Levacq firent faillite.

Le 17-5-1938, Zénon Dupont est autorisé à créer un atelier de polissage, nickelage et chromage, rue de Buvrinnes (72). On ne connaît pas la bonne fortune de cet établissement.

Après la seconde guerre mondiale diverses petites entreprises métalliques virent le jour à Binche.

REPAMINE

Le 30-9-1946, devant Jean Grimard, notaire à Mons fut créée la société anonyme " Repamine " pour une durée de 30 ans, par :

- Victorien Mayaux, directeur de cinéma, demeurant 10, rue de Merbes
- Augustin Lévêque, directeur de cinéma à Havré.
- Martha Mayaux, épouse Maurice Dupuis, ingénieur technicien.
- René Stimane, instituteur, demeurant à Havré
- Ghislain Lévêque, charcutier, rue de Merbes, 12
- Omer Harvengt, directeur de cinéma à Trivières
- Auguste Dupuis, tailleur, 4 rue de l'Eglise
- Juliette Dupuis, 4 rue de l'Eglise
- Paul Lévêque, électricien à La Louvière.

La société a pour objet, la fabrication, le montage, le placement et le commerce de tous produits de chaudronnerie et de mécanique, de charpentes

(69) M.B. 10559/1947.

(70) M.B. 10562/1947.

(71) A.V.B. 01-02-11-43.

(72) A.V.B. 01-00-02-23.

métalliques ainsi que tous articles se rapportant directement à ces industries et commerces.

Le capital social est porté à 50.000fr. et représenté par 1.000 actions de 500 fr. chacune.

Il est fait apport par Mme Dupuis-Mayaux d'un étau-limeur, une foreuse sensitive, une poinçonneuse-cisaille, un banc à river et divers outils. La valeur de cet apport est fixée à 80.900 fr. Elle recevra en contrepartie 58 actions entièrement libérées.

Le reste du capital est souscrit en numéraire :

Victorien Mayaux : 458 actions.

Augustin Lévêque : 216 actions.

René Stimane : 72 actions.

Ghislain Lévêque : 14 actions.

Omer Harvengt : 92 actions.

Auguste Dupuis : 27 actions.

Juliette Dupuis : 27 actions.

Paul Lévêque : 36 actions.

Au terme de l'acte de constitution, l'assemblée générale des actionnaires désigne les administrateurs :

Victorien Mayaux, Austin Lévêque, Omer Harvengt et Paul Lévêque.

Commissaire : René Stimane.

Augustin Lévêque est désigné président du conseil (73)

La firme a continué jusqu'à la fin de son terme en 1976.

LES ETABLISSEMENTS JEAN DECAMPS

Le 6-3-1947 devant le notaire Léopold Derbaix comparaissent:

* Jean Decamps, négociant à la Louvière, 177 rue Hamoir.

* Anna Gilson, veuve Georges Nicodème, demeurant à La Louvière

* Mariette Boutefeu, épouse Jean Decamps, sans profession.

* Henri Niedergang, confectioneer, 20 avenue de Burllet à Binche.

* Georges Pourbaix, docteur en médecine à La Louvière.

* Jules Nopère, sous-directeur de la Banque Générale, à La Louvière.

* Georges Rousseaux, agent de change à Charleroi.

Ils créent une société anonyme dénommée "*Etablissements Jean Decamps*" dont le siège est établi à Binche, 15, rue de Seville.

La société a pour objet, le travail, la transformation, le commerce sous toutes formes, l'achat, vente, importation, des fers et métaux, ainsi que le commerce de tous produits chimiques, pharmaceutiques.

Le capital de la société est fixé à 1.000.000 fr. représenté par 1.000 actions de 1.000 fr.

Jean Decamps fait apport des éléments du fonds de commerce qu'il exerce, 15, rue de Seville à Binche avec divers petits matériels, un camion, un stock de marchandises.

Il ajoute aussi du numéraire, faisant un apport global de 981.000 fr. consistant en aciers marchands, profilés, tôles noires et galvanisées, feuillards, estimés à une valeur de 596.498 fr.

Les 19 actions restantes sont souscrites par :

Mme Vve Nicodème Gilson : 3 actions

Mme Jean Decamps : 10 actions

Henri Niedergang : 2 actions

Georges Pourbaix : 2 actions

Jules Nopère : 1 action

Georges Rousseaux : 1 action (74).

Suite à la constitution de cette société, l'assemblée générale désigna comme administrateurs : Mme Anna Gilson, veuve Nicodème, Henriette Boutefeu, épouse Jean Decamps, Henri Niedergang (75).

Jean Decamps est investi, comme directeur général, de la gestion journalière et de la signature sociale (76).

En 1949 la firme déclare employer 2 ouvriers et 2 employés (77).

La société anonyme ne rencontra pas les résultats qu'elle espérait à sa fondation, elle fut mise en liquidation le 16-1-1952 (78). Elle continua néanmoins son activité, le siège social étant transféré depuis le 16-1-1953 au 100, rue Hamoir à La Louvière, elle est définitivement clôturée en 1956 (79).

SATAM

A Haine-Saint-Pierre, le 4-11-1948, se constitua devant le notaire Léon Bruyère, une société anonyme dénommée " *Toutes applications métalliques* " en abrégé " *Satam* ", ayant son siège à Binche, 134, Faubourg Saint-Jacques.

Ses auteurs sont :

- René Cloquette-Daune, assureur à Haine-Saint-Paul
- Lucienne Dartevelle, représentante à La Louvière
- Charles De Thuin, expert-comptable à Marcinelle
- Georges De Wit, industriel à La Louvière
- Maurice Hannecart-Brison, employé à Haine-Saint-Paul
- Jacques Herman, industriel à Haine-Saint-Pierre

(74) M.B. 4749/1947

(75) M.B. 4750/1947.

(76) M.B. 4751/1947

(77) A.V.B. 01-02-11-34.

(78) M.B. 1766/1952

(79) M.B. 1727/1956.

- Albin Kempinaire, industriel à Maurage
- Irma Massart, veuve Pétriaux, de Manage
- Arthur Wagnies, technicien à Chapelle-lez-Herlaimont.

La société a pour objet l'achat, la fabrication et la vente de tous articles de tôlerie, de chaudronnerie, de carrosserie, de pièces détachées de matériel roulant, de matériel de manutention, d'accessoires et de matériel de buanderie et de serrurerie, ainsi que le parachèvement de toutes pièces de fonderie et de forge, l'architecture industrielle du bâtiment et d'une manière plus générale des diverses applications de métaux, ainsi que des articles accessoires.

La société est constituée pour 30 ans à partir de ce jour.

Le capital social est fixé à un million de francs, représenté par 200 actions sans désignation de valeur.

Georges De Wit déclare faire apport à la société d'un ensemble de machines, matériel et outillage estimé conventionnellement à 180.000 fr. En rémunération de cet apport il est attribué à Mr De Wit 36 actions entièrement libérées. Jacques Herman fait apport lui aussi d'un ensemble de machines, matériel et outillage estimés à 115.000 fr., en rémunération de cet apport il reçoit 23 actions entièrement libérées.

Lucienne Dartevelle fait apport à la société de sa clientèle, de ses relations commerciales et de sa documentation générale relative à l'objet social, pour cela il est attribué à Melle Dartevelle 7 actions.

Albin Kempinaire déclare faire apport à la société d'une option d'achat sur un terrain à Binche, on lui attribue donc 4 actions.

Charles De Thuin et René Cloquette apportent à la société leurs travaux et études, il est attribué au premier 2 actions et au second 4 actions.

Soit au total 76 actions, les actions restantes sont souscrites en numéraire au prix unitaire de 5.000 fr. l'action.

Elles sont souscrites par :

René Cloquette : 13 actions

Lucienne Dartevelle : 5 actions

Maurice Hannecart : 12 actions

Albin Kempinaire : 74 actions

Irma Massart : 12 actions

Arthur Wagnies : 8 actions. (80)

Suite à la constitution de cette société, l'assemblée générale désigne Jacques Herman, Georges De Wit, Albin Kempinaire et René Cloquette, administra-

(80) M.B. 21931/1948.

(81) M.B. 21932/1948

teurs.

Sont nommés commissaires Lucienne Dartevelle et Charles De Thuin.

Albin Kempinaire est désigné président du conseil (81).

L'assemblée générale du 10-4-1951 change la dénomination " *Satam* " en " *Tamsa* " (82).

NICODEME

Le 16-11-1967, devant le notaire André Grosfils, de Lodelinsart comparurent :

- Marcel Nicodème, agent commercial demeurant à Binche 105, rue de la Samme.

Claude-Monique-Micheline Nicodème, gérante de société, 105, rue de la Samme.

Willy Delsaux, agent commercial, demeurant à La Louvière.

Joseph Kunczinam, agent commercial, demeurant à La Louvière.

Ils déclarent fonder entre eux pour une durée de 30 ans, une société de personnes à responsabilité limitée sous la dénomination "*Etablissements Nicodème*" dont le siège est établi, 105, rue de la Samme.

La société a pour objet la fabrication, la représentation et le courtage de matériels routiers et agricoles, de tous biens d'équipement et de tous produits entrant dans le cadre des fabrications métalliques.

Le capital est fixé à 250.000 fr. et représenté par 250 parts sociales de 1.000 fr. Marcel Nicodème nommé gérant, souscrit 235 parts, les autres fondateurs 5 parts chacun (83).

En 1972, la S.P.R.L. demande l'autorisation d'exploiter un atelier de réparation de carrosserie, un atelier de travail du bois, une salle de peinture avec pistolet mécanique et différentes machines pour le travail des métaux avec tronçonneuse, scieuses, foreuses et compresseur d'air.

Ces usines émigrèrent dans le zoning industriel de Houdeng-Goegnies.

CONCLUSION

Dans la vie de notre ville, l'industrie de la transformation des métaux ne fut pas une industrie majeure de notre économie, toutefois les nombreux corps de métiers que nécessite cette industrie donnèrent à la cité des gilles un air de ruche besogneuse et bourdonnante.

(82) M.B. 8131/1951.

(83) M.B. 2519.17/1967.

LE « GRAND SALON » OU « WAUX-HALL » DE BINCHE

A. GRAUX

Si l'histoire du théâtre communal, appelé aussi Waux-Hall, est bien connue, il n'en est pas de même du bâtiment qui le précéda, examinons de plus près la genèse et les étapes de l'histoire de cette grande bâtisse.

L'ECOLE DES GARÇONS PAUVRES

L'administration du Conseil de Bienfaisance, pour pallier le manque d'instruction de la classe laborieuse de Binche, avait décidé de créer une école. Ces cours eurent une fréquentation dépassant les espérances.

Le Comité de Bienfaisance de la ville fit une demande à l'administration afin de créer une nouvelle école. Le Conseil des bourgmestre et échevins décida le 19-4-1824, de créer une commission afin d'examiner les possibilités d'une telle requête. Les membres de cette commission créée le 13-7-1824, étaient : M. Brouwet, échevin et M.M. Coupez et Lecocq, membres du Conseil.

Ces messieurs présentèrent leurs conclusions au Conseil municipal extraordinaire du 19-8-1824.

« Projet d'amélioration de l'école des garçons pauvres de la ville de Binche. Il existe une école communale pour les indigents de la ville, elle est fréquentée par 134 élèves. L'exiguïté du local oblige l'instituteur à diviser sa leçon, l'une a lieu le matin et commence à six heures, l'autre a lieu l'après-midi. Le local est prévu pour 150 élèves. Il n'y aura plus qu'une leçon qui se donnera le jour avec plus d'aisance et moins de lumière.

La conservation des provisions est exposée à des inconvénients sans nombre. Dans le nouveau local, elles seront à l'abri. Le rez-de-chaussée pourra renfermer le charbon, les caves serviront à contenir les pommes de terre et les greniers les grains.

Les fêtes et réunions extraordinaires, ainsi que les bals d'hiver, les fêtes du carnaval ont lieu jusqu'ici dans les salons de l'hôtel de ville. On en avait senti depuis longtemps tous les inconvénients. On a donc pensé que le bâtiment projeté offrirait une occasion favorable à faire cesser cet état de choses. En destinant la grande salle et ses appendances à ces réunions et en établissant pendant tout le cours de l'année une société de personnes les plus notables de la ville pour gérer cet établissement, on peut raisonnablement porter à 900 florins le produit de cette partie du bâtiment au lieu de 300 florins.

L'emplacement retenu est situé sur la Grand-Place de Binche, à l'emplacement de la halle aux grains appartenant à la Ville.

Cette permutation de propriété serait profitable à l'administration du Bureau de Bienfaisance par la location du « salon » augmentant ainsi son revenu, indépendamment de cela la Ville pourrait reprendre la jouissance de la demeure actuelle de l'instituteur.

Il y a divers moyens économiques pour réduire les dépenses qu'exigera l'établissement de bienfaisance, le Conseil d'administration n'aurait qu'un léger sacrifice à faire, celui de la concession du terrain, tous les frais de construction seraient supportés par le Bureau de Bienfaisance.

Le Bureau de Bienfaisance possède à Gottignies des parties de prairies dites « Bernardines », tenant en une seule pièce, près de la ville du Roelux. Elles sont converties en héritages avec quatre maisons, jardins, prairies, terres labourables et houblonnière, contenant 11 bonniers 47 perches, divisés en 27 portions, occupées par bail emphytéotique de 99 ans par François Cambier et consorts, commencé le 1-12-1729 et finissant le 30-11-1828, au fermage annuel de 74 florins 28 cts. La vente de cette propriété pourrait couvrir les frais projetés » (1).

Les cours furent dispensés dans cette école jusqu'en 1843 environ, comme nous l'apprend ce texte daté du 20-12-1869.

Suite au rapport du bourgmestre relatif aux cessions faites en 1824, par l'administration communale au Bureau de Bienfaisance, du terrain situé entre la Grand-Place et la rue de la Triperie, nommé les Halles, pour y construire les bâtiments d'une salle d'école avec logement pour l'instituteur.

Que l'ancienne maison d'école, sise rue de l'Ecole, fut également abandonnée au Bureau de Bienfaisance, celui-ci s'étant engagé à tenir constamment à la disposition de la Ville un local pour les écoles communales.

Attendu que depuis 1843, date de la nomination des Frères comme instituteurs communaux, le Bureau a été provisoirement dégagé de fournir des locaux pour les écoles, la commission tutélaire des Frères ayant mis à la disposition de ceux-ci, gratuitement, une partie de la maison anciennement occupée par le Sieur Coupez, rue de l'Ecole.

Attendu que le gouvernement réclame de la Ville la construction des écoles, celle-ci devant être aux termes de la loi propriétaire des bâtiments des écoles communales.

Attendu que la ville pourrait, en vertu de la convention de 1824, réclamer du Bureau de Bienfaisance son intervention pour la construction des écoles et que le Bureau de Bienfaisance a converti en salon le local qui servait anciennement d'école communale.

(1) A.V.B. 11-00-08-142.

Attendu que si la Ville prend à sa charge la construction des écoles, il est équitable que le Bureau lui en tienne compte, soit en réduisant le prix de la location du Waux-Hall, soit en lui remettant la maison de la rue de l'Ecole et l'indemnisant du terrain de l'ancienne halle.

Après délibération, prie Messieurs Grégoire et Wilmart, conseillers, de vouloir bien examiner ce dossier et de faire les propositions qu'ils jugent convenir (2).

LE GRAND SALON

Le Conseil communal fut favorable aux conclusions de la commission et on procéda à l'échange des propriétés de la Ville et du Bureau de Bienfaisance. L'architecte Depuydt signa les plans et les devis estimatifs le 20-3-1825. Le montant de la construction s'élevait à 33.236 florins des Pays-Bas.

Le bâtiment s'étendait de la Grand-Place où était située la façade principale jusqu'à la rue de la Triperie où se faisait l'entrée de l'école.

Le plan figuratif comprenait :

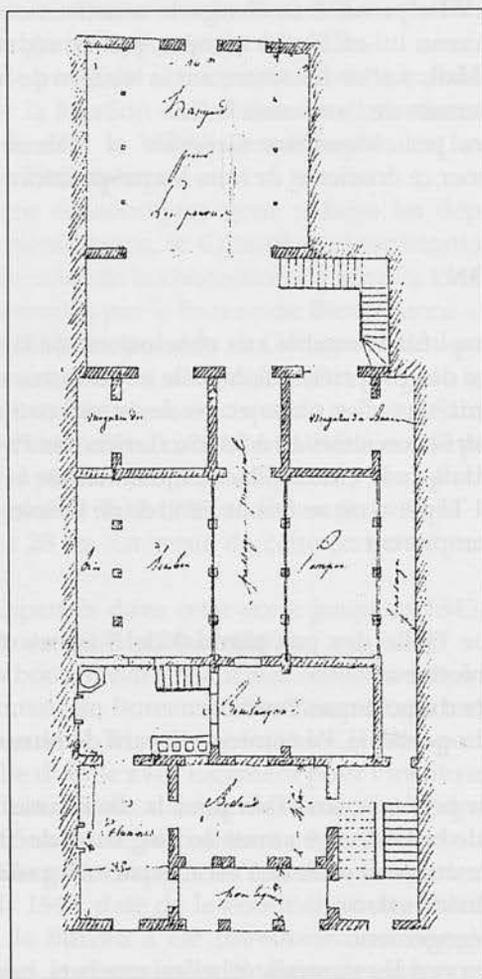
Rez-de-chaussée

- Un portique (Salle des pas perdus) de 5 aunes de largeur sur 3,2 aunes de profondeur.
- Sur la droite du portique, l'escalier.
- A gauche du portique, l'estaminet servant de bureau des séances du comité.
- Au fond du portique, un salon pour la distribution des vivres, peut aussi servir de billard, de 9 aunes de long sur 4 de large.
- Un dégagement pour aller de l'escalier aux magasins sans passer par le salon de distribution.
- Un autre dégagement.
- Une remise pour les pompes, échelles, crochets, bancs appartenant à la ville, contenant 18 aunes de long sur 13 de large.
- Un deuxième magasin au charbon, les hangars pour la remise au bois à brûler et les latrines.
- Un escalier pour aller à l'école dont l'entrée sera dans la rue de la Triperie.

Sous terrain

- Une boulangerie dans laquelle se trouve le jet d'eau venant des fontaines, de 6 aunes de long sur 3,2 de large.
- Caves de 15 aunes de long sur 4 de large.

(2) A.V.B. 01-00-01-16.



Plan du rez-de-chaussée par l'architecte Depuydt. A.V.B.

Premier étage

- Un salon de réunion et exercices publics de 18 aunes de long sur 13 de large. Le salon est décoré de colonnes qui soutiennent le plancher supérieur et diminuent la portée des bois.
- Buffet, comble du portique et escalier.
- Ecole de 13 aunes de long sur 9 de large.
- Communication de l'école avec le salon au moyen d'une cloison mobile que l'on pourrait enlever pour rendre au besoin le salon plus grand.

Grenier

Mansardes avec grenier au milieu, pour y placer les grains provenant des fermages appartenant aux pauvres.

Pour la construction du bâtiment il fallut acheter un bâtiment enclavé dans les halles, ce dernier appartenait à François Baurain (3). La vente eut lieu le 25-4-1825 pour le prix de 1067 florins.

Le bâtiment fut rapidement érigé. La décoration intérieure fut confiée à l'entrepreneur de peinture Henri Lebrun.

La salle de danse était peinte de couleur *jonquille* à la détrempe, surmontée d'une corniche corinthienne dorée et le soubassement peint en *gros lilas*. Douze colonnes peintes en blanc au vernis, les chapiteaux en or et les bases en bronze. La place des rafraîchissements était peinte en *chamois*. Ces travaux furent réalisés pour la somme de 141 florins 65 cts.

L'INAUGURATION

La première pierre du bâtiment fut posée le 22 novembre 1825.

Après la messe de la Sainte-Cécile, en présence de l'administration communale au complet, des membres du Conseil de Bienfaisance et des administrateurs des établissements publics, la réunion eut lieu en l'hôtel de la Régence à 11 h.

Un cortège se mit en route au son de la cloche et du carillon et des harmonies de la ville. Arrivé au « Grand salon », le Conseil installa M. Toubeau, instituteur désigné pour enseigner dans la nouvelle école destinée aux indigents.

Des discours furent prononcés, tant par le président du conseil, que par l'instituteur. Ensuite plusieurs morceaux de musiques furent exécutés et chantés.

(3) Cette maison appartenait à Marie-Thérèse Delcourt, rentière, veuve de Michel Masuy. Devant le notaire Nicolas-Joseph Sebille, elle vendit cette maison par arrentement le 9 pluviôse an IV (29-1-1796) à Augustin Baudoux, maçon, et Caroline Masuy, son épouse. Ces derniers hypothèquent une maison sise à Binche, dite « le Château de Renisquin » tenant à la halle aux grains, et aux représentants Louis Tordeur. De même une autre maison gisant hors la porte Saint-Jacques, tenant au rempart et aux « jardins de Saint-Vincent », et aux warressaix. Les époux Baudoux-Masuy revendirent la maison le 22 brumaire an IX (13-11-1800) à Anne Marie Wyns, veuve Buisseret, négociante. Celle-ci ne tiendra pas longtemps cette maison « sise sur la Grand-Place, tenant à la halle d'un côté et à Ursmer Masuy de l'autre ». Par l'intermédiaire de Jacques-Augustin Deneufbourg, rentier à Binche, son fondé de pouvoirs, elle vend sa maison le 12 frimaire an XIV (3-11-1805) à François Baurain, tailleur, et à Augustine Delrue, son épouse.

La cérémonie se clôtura par un banquet. Un toast fut prononcé par le président du Conseil de Bienfaisance à la prospérité de cet établissement. Il fut suivi par celui du bourgmestre dédié au roi et à la famille royale. Le président de l'hospice fit un troisième speech sur les bonnes intentions manifestées dans les résolutions du Conseil communal pour la construction de l'édifice dont on célèbre l'inauguration.

Le bâtiment est géré par un régisseur. Le premier régisseur fut Pierre-François Ghislain, trésorier du Conseil de Bienfaisance.

LES FÊTES DE BIENFAISANCE

De nombreuses fêtes furent organisées au profit de l'Institution de Bienfaisance. Les fêtes du premier de l'an, du carnaval, de la kermesse du mois de juillet, de nombreux bals, etc. étaient organisés par le régisseur qui passait les contrats entre lui et les musiciens devant notaire. En général il y avait un orchestre de huit musiciens pour exécuter « les contre-danses, galops et valse qu'il plaira au bureau ».

Outre les bals, de nombreuses manifestations eurent lieu dans l'édifice, des concerts, de nombreux vaudevilles (4), etc.

Nous avons relevé pour les vingt-cinq premières années, entre autres :

* Le 9-9-1838

Les artistes réunis des théâtres d'Anvers et de Liège donnent :
« *Elle est folle* », drame-vaudeville en deux actes de Mesleville, suivi de :
« *Les deux divorces* » pièce en un acte de Cognard.

* Le 2-12-1838

M. Anguinet, un des premiers physiciens de France, ventriloque, conjointement avec sa demoiselle et M. Comte, physicien du roi, présentent une seule et brillante représentation de ses exercices, entre autres « la colonne de la place Vendôme » (de 4 pieds 3 pouces de haut) et un programme en dix points. Scènes de ventriloquie.

* Le 9-7-1839

Concert vocal et instrumental par la chanteuse Sophie Gueton et Benoit Fauconier au piano.

(4) Pour rappel, le théâtre de vaudeville est une comédie légère, fondée sur l'intrigue et le quiproquo, tel qu'on le jouait dans les théâtres parisiens, des Variétés, de la Gaîté ou du Gymnase.

* Le 30-12-1839

Grand concert spirituel et vocal par 40 chanteurs montagnards des Hautes Pyrénées, élèves du conservatoire de Bagnères-de-Bigorre.

* Le 23-1-1840

Attendu le déficit qui se trouve dans la caisse du Bureau de Bienfaisance par suite de prescriptions médicales, le président organise une grande tombola qui sera tirée le 8-5-1840, ainsi qu'un grand bal.

Le « Théâtre des Jeunes acteurs de Binche », dirigé par le Sieur Picolo, présente de nombreuses pièces et ballets.

* Le 26-9-1841

Le « Théâtre des Jeunes acteurs de Binche » présente.

« *La prima Dona ou la sœur de lait* », comédie-vaudeville en un acte, suivie de

« *Souvenirs d'enfance* », vaudeville en un acte, suivi de :

« *La meunière de Marly* », comédie-vaudeville de Mesleville et Duvegris.

Le 27-9-1841

« *Le mariage enfantin* », vaudeville en un acte, de la Gaieté. Suivi de « *Monsieur Lefebvre* », comédie en un acte, et terminé par

« *La fermière* », tableau villageois en un acte, des Variétés.

Le 30-9-1841

Le « Théâtre des Jeunes acteurs de Binche » présente :

« *La folle ou le testament d'une anglaise* », drame en 2 actes, suivi de « *Le filtre champenois* », de Mesleville et Brazier, comédie-vaudeville en un acte, du Gymnase.

Le 3-10-1841

Le « Théâtre des Jeunes acteurs de Binche » présente

« *La Dame des belles cousines ou la duchesse de Metz* », vaudeville en un acte, suivi de :

« *Zoé, ou la petite jardinière* », vaudeville en un acte, suivi de

« *La fiole de Cagliostro* » vaudeville en un acte.

Le 10-10-1841

Le « Théâtre des Jeunes acteurs de Binche » présente :

« *Le gamin de Paris* », drame-vaudeville en deux actes, suivi de

« *La coquette corrigée* », comédie en un acte, suivie d'un ballet.

Le 17-10-1841

Le « Théâtre des Jeunes acteurs de Binche » présente

« *Bruno le fleur* », drame-vaudeville en deux actes, de Barthélémy et Filliot.

* Le 19-6-1842

Soirée « *spirituelle et constructive* ».

M. Weiss, prestidigitateur, professeur de l'académie de physique de Paris, présente un spectacle de prestidigitation, magie blanche et physique amu-

sante, terminée par la fantasmagorie.

La salle représentera « *un temple d'illusions* », brillante illumination.

* Le 24-1-1842

Les artistes du théâtre de Mons présentent

« *Plus de jeudis ou les deux ouvriers* » vaudeville en deux actes de Scribe suivi de

« *La permission de 10 heures* », vaudeville en un acte du *Palais Royal*.

* Le 9-1-1842 et le 26-3-1842 (Laetare)

Soirée musicale par la société « Les Chasseurs ».

* Le 29-1-1843

Théâtre physique et mécanique, dirigé par Louis Courtois, du théâtre de Mons. Il présente l'art de la magie et prestiges. Magie égyptienne.

* Le 4-12-1843

M. et Mme Léon, artistes du théâtre de la Renaissance et du Vaudeville de Paris, conjointement avec les élèves du Conservatoire, présentent

« *Michel et Christine ou le retour d'un brave* » suivi d'un spectacle de vaudeville.

Le 7-12-1843

Les mêmes produisent

« *Pauvre Jacques* », comédie en un acte, suivi de plusieurs petits vaudevilles.

Le 11-12-1843

Les mêmes montrent

« *Le tailleur et la fée* », vaudeville fantastique, suivi d'un spectacle de vaudeville.

* Le 7-8-1843

Le théâtre de Charleroi et M. Charles des Lys présentent

« *La sœur de Jocrisse* », vaudeville en un acte de Varner et Duvert, et « *Valérie ou la jeune aveugle* », comédie en trois actes de Scribe.

* Le 27-4-1845

La compagnie des « Artistes dramatiques » sous la direction de M. Perrier donnent trois vaudevilles en un acte:

« *Louissette ou la chanteuse des rues* », « *Margot, la comtesse* » et « *La sœur de Jocrisse* »

* Le 1-5-1845

La même compagnie représente

« *La grâce de Dieu* », vaudeville en cinq actes, suivi de

« *Le caporal et la paye* », vaudeville en un acte.

Par Permission de M. le Bourgmestre.

Au grand Salon du Bureau de Bienfaisance de Binche.

SPECTACLE DE NOUVEAUTÉS.

M. ANGUINET,

CONJOINTEMENT AVEC

SA DEMOISELLE,

Un des premiers Physiciens de France, Ventriloque et adjoint de M. COMTE, Physicien du Roi, à Paris, prie les habitans de cette ville de ne pas le confondre avec des individus qui annonçant un spectacle du même genre, ne font que tromper le public, aura l'honneur de donner :

Aujourd'hui, dimanche 2 décembre 1838,

UNE SEULE ET BRILLANTE REPRÉSENTATION DE SES EXERCICES.

Elle se composera de tout ce qu'il y a de plus nouveau, entr'autres:

**LA COLONNE
DE LA PLACE VENDÔME A PARIS,**

(de 4 pieds 3 pouces de hauteur.)

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE :

- 1 Le tronc ou la pièce volante.
- 2 La multiplication des pièces de monnaie, par M^e. Anguinet.
- 3 La cheminée hollandaise, par M^e. Anguinet.
- 4 Le boulanger de Gontze, par M^e. Anguinet.
- 5 Un tour de cartes, par M^e. Anguinet.
- 6 Les vases mystérieux, par M^e. Anguinet.
- 7 Le coffre de Méduse, par M^e. Anguinet.
- 8 Les tableaux ou les miroirs des dames, par M^e. Anguinet.
- 9 La métamorphose de la montre, par M^e. Anguinet.
- 10 La coupe de Silène, par M^e. Anguinet.
- 11 Le panache français, par M^e. Anguinet.
- 12 Les deux pavillons, par M^e. Anguinet.

DEUXIÈME PARTIE :

- 1 Les fruits enchantés, par M^e. Anguinet.
- 2 La colonne de la place Vendôme, par M^e. Anguinet.
- 3 La boîte de Pandore, par M^e. Anguinet.
- 4 Le grandé, par M^e. Anguinet.
- 5 L'expérience du grand Frédéric; l'escamotage des boulets de 24 et de 48, par M^e. Anguinet.
- 6 Les pyramides d'Égypte, par M^e. Anguinet.
- 7 Mademoiselle Anguinet devinera la pensée de plusieurs personnes de la société.
- 8 L'étoile du berger philosophe, par M^e. Anguinet.
- 9 La métamorphose de la Lune, pièce mécanique, par M^e. Anguinet.

Le Spectacle sera terminé par

LE POINT DU JOUR,

OU LA PARTIE DE CHASSE DE MONSIEUR,

Scène de Ventriloquie.

Le bureau sera ouvert à 5 heures. On commencera à 6 heures.

PRIX DES PLACES. Premières, 1 francs 50; secondes, 1 franc, parterre 50 C^{ts}.

Les enfans au-dessous de dix ans paieront moitié place, et au-dessus place entière.

MM. les souscripteurs sont priés de se munir de leurs billets pour entrer; s'ils ne les avaient pas, ils seraient obligés d'en prendre d'autres au bureau. Les billets à domicile ne peuvent se changer au bureau. Pour avoir des billets d'avance s'adresser Hôtel du Lion d'Or. Ce genre d'amusement ne blesse ni la religion ni les mœurs.

* Le 6-7-1846

Concert de M. Montigny, au violoncelle, et Melle. Fayt, pianiste.

* Le 20-12-1846

Le théâtre des Variétés de Mons présente

« *Bruno le fileur* », vaudeville en deux actes de Cognard Frères, et « *Elle est folle* », vaudeville en deux actes de Mesleville.

* Le 9-4-1849

Le théâtre Royal de Mons donne en représentation quatre pièces de vaudeville.

* Le 22-5-1849

« *Vues dissolvantes* » de l'école polytechnique de Londres et « *tableaux brillants* », exercices équilibristes et gymnastiques.

* Le 25-12-1850

La troupe de M. Marcus présente :

« *Qui se ressemble se gêne* », vaudeville en un acte de Michel Fontaine.

« *Le cachemire vert* », comédie en un acte d'Alexandre Dumas.

« *Le ménage de Rigolette* », vaudeville en un acte de Brissebarre et Gêriz.

* Le 7-5-1854

« *Palais enchanté* » de la famille Gransart-Courtois, célèbres prestidigitateurs, spectacle de magie.

LA REDOUTE DE BINCHE

Une société « La Redoute de Binche » fut fondée par le Bureau de Bienfaisance en séance du 19-12-1833, afin d'organiser de nombreux bals au profit des œuvres de bienfaisance. Elle se dota alors d'un règlement.

1. Le titre que prend la société indique suffisamment le but qu'elle se propose, la société se réunit pour se livrer au plaisir de la danse.
2. Tout sociétaire par le fait seul de son admission, contracte sur l'honneur l'obligation de se conformer strictement aux règlements qui régissent la société, de se comporter dans ses réunions avec tous les égards dus aux dames et aux membres d'une société recommandable.
3. Il est facultatif à tout sociétaire de présenter des étrangers moyennant un franc d'entrée par cavalier.
4. Le présentant est personnellement responsable de l'étranger présenté.

5. Tout étranger présenté devra se conformer ponctuellement au règlement de la société et sera soumis aux mêmes lois que le sociétaire.
6. La société confie à la délicatesse de chacun de ses membres le choix des dames qui l'accompagneront.
7. Cependant et dans le cas inattendu où l'un des sociétaires s'écartant du respect qu'il doit à la société, se fait accompagner dans l'une de ces réunions par une femme qui ne peut convenir à cette société, les commissaires devront à l'instant faire au sociétaire peu délicat, les représentations qu'ils jugeront nécessaires : ils inviteront la personne ainsi introduite à se retirer, ils l'exigeront le cas échéant.
8. Le respect que l'on doit aux dames ne permet pas que l'on soit admis à danser en bottes éperonnées.
9. Les personnes de cette ville non signataires ne pourront être admises à aucune de ces redoutes, qu'en justifiant d'avoir acquitté l'abonnement entier.
10. Les personnes dans un état d'ivresse et dans une tenue peu décente seront priées de se retirer.
11. Tout individu employé par la société, tels les musiciens, limonadiers, garçons de salle, porteurs de cartes ou préposés, sera soumis à la surveillance des commissaires et doivent exécuter, chacun selon la nature de ses fonctions, les ordres qu'ils peuvent leur donner.

Lors de cette séance, sont délégués commissaires pour veiller à l'exécution du règlement, MM. Georges, Lecocq, Leclercq et Malingreau.

QUELQUES TENANCIERS

Parallèlement aux activités organisées au profit du Bureau de Bienfaisance, le « Grand Salon » et la taverne étaient loués par le régisseur à divers tenanciers. La transaction se faisait par bail de 3/6/9 ans.

Le 27-5-1826, François Plomb, cabaretier à Houdeng-Aimerie propose la location du « Café de Bienfaisance » pour 400 fr. annuels à condition que l'administration lui fournisse le billard, une pompe à bière et les quinquets.

Le Bureau de Bienfaisance se montre réticent. Il passera un bail devant le notaire Lecocq le 25-3-1828 qui fut accordé à Charles-Emmanuel Depape, propriétaire et marchand limonadier à Waudrez, et Félicité Bury, veuve Charles Lucq (sa belle-mère), pour trois ans, au prix de 389 florins annuels. Mais ceux-ci se désistent en mars 1829, vu le peu d'avantages que leur laisse le régisseur, car ils ne peuvent organiser eux-mêmes des manifestations théâtrales ou bals, etc.

Le 17-8-1829, François Plomb écrit encore au conseil de Bienfaisance :

« Le Salon de Binche se trouve encore vacant, vu que personne ne trouve avantage à le reprendre, vu le peu de bénéfices qui s'y trouvent. D'ailleurs il y a des caffés à

Binche plus beaux que le buffé du Salon qui n'a aucune commodité, enfin s'il on veut me remettre le salon pour 400 fr. par an... »

Mais un bail de 3/6/9 ans, fut passé le 16-6-1830 au profit de Constantin Denamur et Maximilien Goffaux, cafetiers de la ville, pour le montant de 378 florins annuels.

Un bail de 3/6/9 ans fut passé devant le notaire Fontaine le 11-12-1865 au profit de Félix Sebillé au loyer annuel de 300 fr.

A partir de 1860 environ, le Waux-Hall sera loué exclusivement à l'administration communale pour toutes ses manifestations protocolaires et autres. Les baux sont octroyés à la Ville pour la somme de 1.11 fr. par an, les salons du Waux-Hall doivent être en parfait état d'entretien, meublés de 94 chaises, 8 tables et 10 bancs en chêne, avec en plus « une bonne contrebasse à cordes ».

Le 24-2-1885, le Bureau de Bienfaisance « considérant que ses ressources pour l'année 1885 subiront une réduction sensible suite aux dépréciations qui pèsent sur ses fermages et que de nombreux secours devront être accordés à de nombreux ouvriers sans travail, est d'avis de faire appel à toutes ses ressources et décide qu'à partir du premier janvier prochain, le Bureau de Binche exploitera de nouveau à son profit les salons du Waux-Hall ».

Le prix des locations pour les soirées, bals, concerts, etc. est fixé à 150 fr. tous frais de gaz et de nettoyage compris. Les sociétés de musique réclamèrent que le prix était trop élevé pour la tenue des concerts, n'utilisant la salle que quelques heures, il leur fut accordé une remise de 50 fr.

Le 23-6-1885, la location du buffet et le droit d'y débiter des boissons sont accordés pour un an à Firmin Richard et Arthur Honorez au prix de 20 fr.

En janvier 1893, les enchères portées en location publique du Waux-Hall, pour les 5,12,13,14 et 19 février 1893 (carnaval) sont remportées par Alfred Jaupart, cabaretier, pour la somme de 1.100 fr.

LES TRAVAUX D'APPROPRIATION DU GRAND SALON EN 1873

Une nouvelle façade vit le jour sous les plans de l'architecte Delpierre, de Waudrez, présentés en septembre de l'année suivante et approuvés par l'administration en octobre 1863.

Mais il fallut attendre septembre 1872 pour que le Conseil de Bienfaisance décidât le réaménagement du bâtiment du Grand Salon, supprimant les salles où l'on faisait classe, ainsi que le logement de l'instituteur.

Le 18-4-1872, l'architecte Mahieu interpellé sur la nature des travaux à exécuter pour parvenir à restaurer solidement la façade du Waux-Hall répondit qu'il fallait la restaurer « sur le mode le plus économique en même temps que le plus efficace, débutant par le déplâtrage complet de cette façade, en extrayant ensuite quelques grès qu'elle renferme, après quoi faisant usage de la chaux de Basècle, l'on replâtrerait immédiatement, peignant d'une forte

couche d'huile et presque simultanément et au fur et à mesure de son achèvement, chaque partie de l'édifice... »

C'est cette façade que de nombreuses cartes postales anciennes nous livrent, avec toutefois une modification, car en 18.., le balcon de l'établissement fut démoli

Le plan Popp situe bien ces parcelles qui appartiennent au Bureau de Bienfaisance :

Section B. Parcelle	300 ^a :	Maison, entresol.	1a 20 ca.
	300 ^b :	Maison, entresol	60 ca.
	300 ^c :	Salle de danse	60 ca.
	300 ^c bis :	Magasin	2a 30 ca.

En janvier 1885, le Bureau de Bienfaisance ayant repris l'exploitation du Waux-Hall, vu l'état de vétusté dans lequel se trouvent les peintures du salon, de la scène et du mobilier, décide qu'il y a lieu de faire quelques réparations et alloue une somme de 300fr. à cet effet.

LA REPRISE DU WAUX-HALL PAR LA VILLE

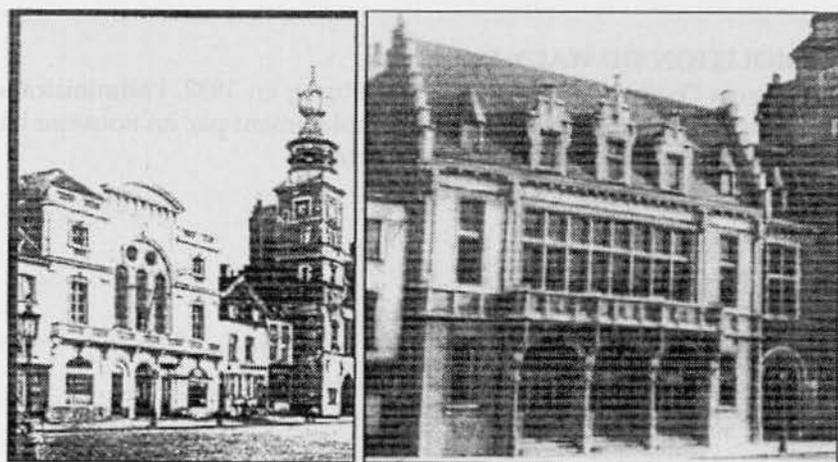
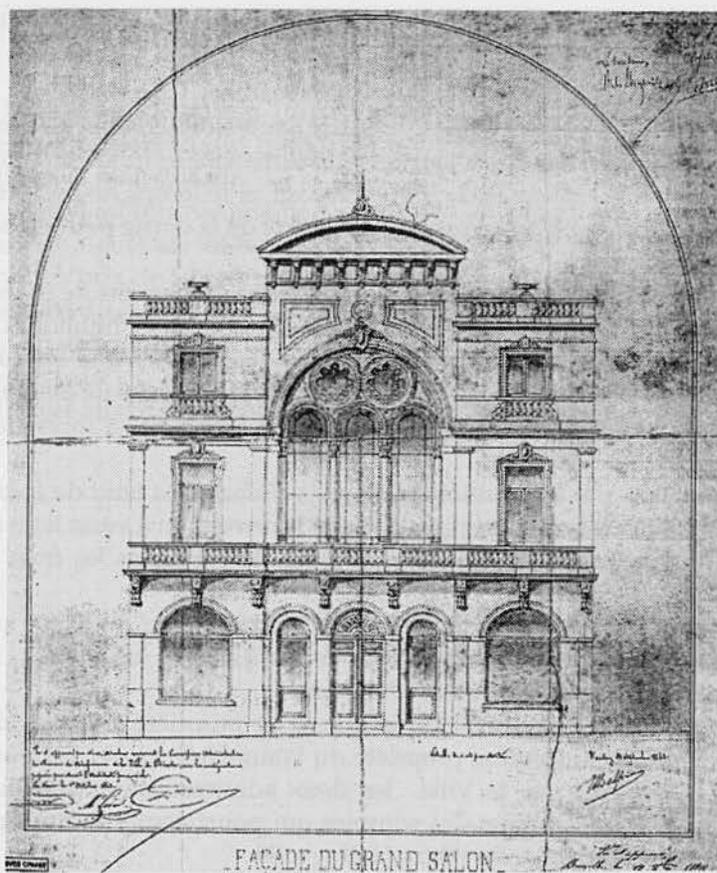
Lors de sa séance du 28-12-1892, le Conseil du Bureau de Bienfaisance, présidé par Elie Meunier prend l'initiative d'écrire à l'administration communale de Binche :

« ...voulant sortir d'indivision et faire disparaître toutes les charges et estimant que la Ville a besoin d'une partie de l'ancien couvent des Récollets pour l'établissement d'un bureau de postes et pour ses écoles, ainsi que du Waux-Hall pour ses fêtes publiques, distributions de prix, remises aux pompes, bancs, etc. Le Bureau céderait à la Ville sa part dans la propriété de l'ancien couvent des Récollets, ainsi que la propriété complète du Waux-Hall, moyennant une rente annuelle de 3.000 fr., et sous condition que la part d'intervention du Bureau de Bienfaisance dans les frais d'instruction primaire et gardienne ne pourraient s'élever à plus de 1.000 fr. annuellement. L'administration communale mettant aussi une salle de l'hôtel de ville à la disposition du Bureau de Bienfaisance pour y tenir ses séances... »

L'administration communale répondit le 4-9-1893.

Suite à l'accord verbal intervenu dans une des réunions des deux administrations, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous consentons à l'arrangement proposé moyennant une rente de 2.500 fr. Cette rente ne pourrait être remboursée avant quinze ans...

Cette décision fut entérinée lors du Conseil du Bureau de Bienfaisance du 10-9-1893.



L'ancien et le nouveau bâtiment du Waux-Hall.

« Vu que la Ville se réserve le rez-de-chaussée des remises pour y placer les pompes, échelles, crochets et autres instruments propres à arrêter les progrès de l'incendie et enfin les bancs à l'usage du marché...

Vu que le jour de la célébration de la fête de Saint-Ursmer, ceux du dimanche, lundi, mardi et mercredi de la kermesse, le dimanche et lundi suivant le jour anniversaire de la naissance de S.M. notre roi, si le temps ne permet pas de danser au cirque du château, les entrepreneurs de la danse peuvent se servir du Waux-Hall.

Vu qu'il est loisible au Collège des Bourgmestre et échevins de disposer du Waux-Hall dans ses jours extraordinaires de réjouissances publiques.

Attendu que par la transformation du Waux-Hall en 1864, le Bureau a fait disparaître les locaux occupés autrefois par l'école communale des garçons et par le logement de l'instituteur, les remises du matériel d'incendie et des bancs du marché.

Considérant que par convention existante le Bureau est tenu de fournir à la ville les locaux ci-dessus désignés et que par convention à venir il ne resterait à la charge du Bureau de Binche, que sa quote-part dans les frais de l'enseignement primaire...

Considérant que le Waux-Hall est en état de vétusté et qu'il y a avantage pour le Bureau de Binche à accepter les propositions de la Ville...

La Ville et le Bureau conviennent ce qui suit :

- Le Bureau de Binche cède à la ville sa part de propriété dans l'ancien couvent des Récollets et l'entière propriété du Waux-Hall, moyennant une rente de 2.500 fr. à payer par la Ville...les deux administrations renonceront à toutes réclamations au sujet des sommes qui pourraient être dues pour les loyers arriérés des salons du Waux-Hall... » (5)

LA DEMOLITION DU WAUX-HALL

Avec le temps l'édifice était devenu fort vétuste; en 1932, l'administration communale décida sa démolition et son remplacement par un nouveau bâtiment conçu sur les plans de l'architecte Saintenoy.

(5) Archives du C.P.A.S. de Binche. Je remercie M. Besanger et ses collaborateurs qui m'ont ouvert leurs archives.

GLACIERE DU WAUXHALL

Du 15 mai au 15 octobre 1896, la glace sera fournie à domicile en ville, aux personnes qui prendront un abonnement, à raison de 35 centimes le seau (5 Kg).

Elle sera aussi fournie aux personnes non abonnées qui feront parvenir leur demande en temps utile au concierge (avant 8 heures du matin) au prix de 50 centimes le seau.

Le service de distribution se fera de 9 à 12 heures du matin.

On peut en tout temps faire prendre de la glace, à raison de 50 centimes le seau.

S'adresser au concierge pour les conditions de l'abonnement.



TABLE DES MATIERES

- Les doyens de Binche**
Chanoine Albert MILET p. 3
- La prise de Binche par les troupes françaises du duc
d'Enghien en 1643 et les conséquences de la
défaite de Rocroi**
Etienne PIRET p. 41
- La population de Binche à la fin du XVIII^e siècle
Reflet de la situation socio-économique d'une
petite ville du Hainaut**
Michel REVELARD p. 59
- Les métiers des "Fèvres" à Binche ou la transformation
des métaux**
Alain GRAUX p. 87
- Le "Grand Salon" ou "Waux-Hall" de Binche**
Alain GRAUX p. 111

COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET DES AMIS DU MUSÉE DE BINCHE

Président d'honneur :

M. Samuel GLOTZ, avenue Wanderpepen, 88, 7130 Binche

Président :

M. Paul DEMARET, avenue Wanderpepen, 94, 7130 Binche

Vice-présidents :

M. Louis MENESTRET, rue Marie de Hongrie, 2, 7130 Binche

M. Michel REVELARD, rue Saint-Fiacre, 12, 7130 Binche

Secrétaire (adresse du courrier) :

Mlle Annette RASSEAUX, rue Georges Haumont, 18, 7131 Waudrez

Trésoriers :

M. Léon DURIAU, rue de la Victoire, 14, 7130 Binche

M. Jacques THOMAS, rue de Merbes, 39, 7130 Binche

Membres :

M. Emile CLERBOIS, rue Clerfayt, 22, 7131 Waudrez

M. Guy DURIEUX, rue Marguerite d'York, 17, 7130 Binche

M. Alain GRAUX, faubourg de Mons, 21, 1400 Nivelles

M. Serge GRAVET, rue des Pastures, 101, 7130 Binche

M. Etienne PIRET, Grand-Place, 9, 7130 Binche

M. Jean STONE, Grand-Place, 13, 7130 Binche

M. Marcel SWEERTVAEGHER, clos Basse-Yutz, 21, 7133 Buvrines

Montant de la cotisation annuelle : 12,4 € donnant droit à :

- l'entrée gratuite aux conférences et à la participation aux excursions et visites guidées organisées par la SAAMB;
- la gratuité, en sus du bulletin mensuel, des "Cahiers Binchois", revue éditée par la SAAMB.

Versez votre cotisation UNIQUEMENT au compte n° 001-12 28 685-62
de la S.A.A.M.B., c/o Jacques THOMAS, rue de Merbes, 39, 7130 Binche

Publié avec le concours du
Ministère de la Communauté Française,
de la Province de Hainaut
et de la Ville de Binche

